

Commune du Mont-sur-Lausanne

Préavis au Conseil communal

Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2014

Direction

Responsable municipal M. J.-P. Sueur, Syndic

No 04/2015

Préavis adopté par la Municipalité le 9 mars 2015

En application des dispositions de l'art. 104 du Règlement du Conseil communal, du 26 septembre 2005, nous avons l'avantage de vous présenter le Rapport relatif à l'activité de la Municipalité pour l'année 2014.

Table des matières

ADMINISTRATION GENERALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	3
<i>ADMINISTRATION GENERALE</i>	<i>3</i>
<i>CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2014.....</i>	<i>6</i>
<i>PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 2014.....</i>	<i>7</i>
<i>SERVICES TECHNIQUES</i>	<i>11</i>
<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS.....</i>	<i>12</i>
BATIMENTS	24
TRAVAUX - ROUTES - COLLECTEURS.....	30
DOMAINES ET FORETS - DECHETS	41
<i>DOMAINES</i>	<i>41</i>
<i>DECHETS.....</i>	<i>43</i>
<i>FORETS COMMUNALES 2014.....</i>	<i>45</i>
FINANCES – INFORMATIQUE – OUTILS DE COMMUNICATION	47
<i>FINANCES</i>	<i>47</i>
<i>INFORMATIQUE</i>	<i>52</i>
<i>OUTILS DE COMMUNICATION</i>	<i>54</i>
POLICE - HYGIENE - CONTROLE DES HABITANTS - INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES	57
<i>POLICE ADMINISTRATIVE.....</i>	<i>57</i>
<i>SECURITE PUBLIQUE HYGIENE</i>	<i>60</i>
<i>BUREAU DU CONTROLE DE L’HABITANT ET POLICE DES ETRANGERS.....</i>	<i>61</i>
<i>INSTRUCTION PUBLIQUE.....</i>	<i>67</i>
<i>CULTES</i>	<i>75</i>
<i>SOCIETES LOCALES</i>	<i>76</i>
AFFAIRES SOCIALES - DEFENSE INCENDIE - PROTECTION CIVILE	77
<i>AFFAIRES SOCIALES.....</i>	<i>77</i>
<i>SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....</i>	<i>84</i>
<i>PROTECTION CIVILE.....</i>	<i>87</i>
<i>GLOSSAIRE</i>	<i>91</i>

ADMINISTRATION GENERALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS

Municipal responsable : M. Jean-Pierre SUEUR

ADMINISTRATION GENERALE

La Municipalité a tenu 43 séances plénières, représentant 192 pages A4 de procès-verbaux, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère pour l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, STEP, Services Industriels, Tridel SA, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, CIGM, PCI, ARASPE, EFAJE, APROMAD, SAF, SDNL, PALM, TL, Taxis et

délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires.

Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, un membre de la Municipalité présente ses félicitations et ses vœux aux personnes domiciliées sur territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90^{ème} ou 100^{ème} anniversaire, leurs 50^{ème}, 60^{ème}, 65^{ème} et 70^{ème} anniversaires de mariage.

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'assister et d'organiser les traditionnelles rencontres :

- le mercredi 12 février, réception des nouveaux habitants ;
- le vendredi 2 mai, réception des jeunes citoyennes et citoyens de la classe 1996 ;
- le mercredi 19 juin, 31^{ème} édition de la Journée des Aînés au Châtaignier ;
- Participation à la 105^{ème} Assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises, le samedi 24 mai à Montreux ;
- Réunion des anciens Syndics, Municipaux et Secrétaires à l'Auberge communale, le 29 août.

Le Mont, une ville

2014, année de transition dans notre commune pour ce qui est du vaste chantier destiné à structurer notre administration face aux besoins issus de l'augmentation de la population et à moderniser son fonctionnement.

La réorganisation de notre administration comporte quatre axes fondamentaux qui ont été fixés par la Municipalité, la **gestion des ressources humaines**, la **formation des collaborateurs**, la **restructuration du secrétariat municipal**, et la **délégation de compétences**.

La Municipalité et ses chefs de service, au cours de séminaires, firent le point sur la situation et

unirent leurs forces pour se donner les moyens de réaliser les objectifs.

Une telle mutation a suscité un engagement considérable des organes de direction (Syndic, Municipalité et Chefs de service) ; faute de compétences à l'interne, ils ont été appuyés par une société externe qui a travaillé de concert avec les compétences au sein même de l'administration lorsque cela était possible.

Avec plus de 70 collaborateurs, il était devenu nécessaire de s'assurer d'une gestion administrative et technique plus structurée.

Gestion des ressources humaines

Au niveau des ressources humaines, un mandat a été confié à une personne externe qui a pour mission, sur demande de la Municipalité ou du boursier, d'effectuer les recrutements, les entretiens de recadrage et toute autre action spécifique à ce type de fonction.

Une personne a été engagée à 50 % afin de prendre en charge la partie administrative qui concerne la gestion interne des dossiers, les questions liées aux assurances et aux salaires et le suivi des congés ainsi que la gestion des apprentis. Des projets ont également été confiés à cette personne. A noter que ceci n'est pas un nouveau poste mais un pourcentage de poste laissé vacant depuis le 1^{er} janvier 2013.

C'est ainsi qu'a été réalisée la mise à jour des cahiers des charges qui sera finalisée courant 2015. Un important projet consistant à mettre

Formation des collaborateurs

La mise en place d'une gestion professionnelle des ressources humaines a permis pour tous les projets qui ont eu cours, de mettre en place des formations ciblées sur les compétences métiers touchées par les changements survenus en cours d'année. La volonté affichée a été, tout au long de l'année, de permettre aux collaborateurs de rester les acteurs de ces changements. Ces formations se sont

Restructuration du secrétariat municipal

Au niveau du secrétariat, un nouveau secrétaire a été engagé au 1^{er} janvier 2015 ; il sera assisté par la secrétaire qui tenait antérieurement ce poste et dont les compétences techniques ont été complétées par une formation appropriée, concrétisées par des examens avec un résultat positif.

Délégations de compétences

La mise en place de délégations de compétences a été initiée dans le but de permettre aux services, au Municipal ou à la Municipalité de gérer les dossiers relevant de leurs propres compétences.

Les actes administratifs ont été étudiés afin de permettre l'établissement des délégations de compétences avec le but avoué de responsabiliser la gestion opérationnelle en laissant naturellement à la Municipalité son rôle

en place un système d'entretien de collaboration, qui aurait dû être finalisé fin 2014, et qui, face aux chantiers déjà en cours, sera formalisé et testé en début d'année afin d'être pleinement opérationnel pour le deuxième semestre 2015. En outre, l'organigramme de notre organisation a été publié ; il est mis à jour au gré des mutations.

Il a été également entrepris de régulariser le flux des heures supplémentaires afin d'avoir un contrôle de la charge des tâches en cours.

La création d'une association du personnel a été souhaitée par la Municipalité afin de permettre aux collaborateurs d'être impliqués dans les réflexions liées à leurs conditions de travail. Cette association est en phase de constitution ; elle sera consultée dans la refonte des statuts du personnel.

concentrées sur les outils bureautiques, sur la communication et sur l'organisation.

La dynamique engagée en 2014 va se poursuivre en 2015 avec la mise en pratique d'outils de gestion communs, un renforcement des outils de communication et d'organisation ainsi que des formations métiers. A noter que la Municipalité est également concernée par les formations qui seront mises en place et en lien avec les outils de gestion.

Le souhait du collège municipal a été, dès le départ, d'entreprendre une mutation du secrétariat municipal lui permettant de fonctionner de manière efficiente face aux nouveaux défis auxquels l'administration doit faire face et ceci, tout en préservant les personnes actuellement en poste.

essentiel : la vision stratégique. Cette démarche a été réfléchi conjointement avec les chefs de services et les Municipaux. Elle a permis de clarifier pour les uns et les autres les responsabilités respectives en fonction des besoins auxquels une administration moderne est confrontée. Les délégations ont été validées par les deux parties et seront officiellement mises en œuvre lors du premier trimestre 2015.

Gestion intégrée des documents (GID)

La gestion documentaire, comme on le sait, revêt une importance capitale. Or un constat a été posé dans le cadre de notre administration : le classement – dans le système informatique – était devenu obsolète. Ne pas remédier à ce constat pouvait mener à terme à une contrainte importante, celle de ne pas retrouver aisément la masse documentaire enregistrée.

La mise en conformité du système informatique initié fin 2013 et dont le but était de repenser et de sécuriser l'ensemble des données traitées par les collaborateurs a été le déclencheur légitime pour repenser la gestion intégrée des documents.

En conséquence, un nouveau plan de classement fut conçu avec le soutien d'une société spécialisée et en étroite collaboration avec les Chefs de service.

Archives communales

Afin de donner des moyens supplémentaires de consultation des archives, les procès-verbaux de la Municipalité de 1948 à 2014, la correspondance municipale de 2000 à 2014 et les comptes rendus de séance de la Commission d'aménagement du territoire ont été numérisés. Les personnes autorisées peuvent accéder à ces pièces au moyen d'une recherche par un outil informatique libre.

A un niveau de consultation publique, toutes les éditions de notre journal Les 4 Coins du Mont ont été également numérisées. Elles sont accessibles par internet sur le site web communal.

Le site précité est le fruit d'une collaboration intercommunale des archivistes afin de permettre la diffusion des inventaires ou

Ressources humaines

La tâche de ce service est d'assurer la gestion du personnel communal et sa formation permanente. Il veille à garantir l'engagement de la Municipalité à rester un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs et les partenaires sociaux.

Les activités de ce service sont la gestion prévisionnelle et la planification des besoins en personnel ; les processus de recrutement ; la planification des entretiens annuels d'évaluation ; la formation du personnel (en interne ou par des entreprises spécialisées) ; la gestion administrative des dossiers du personnel ; la gestion des salaires ; la gestion du temps de travail et des vacances ; la gestion des assurances sociales, le traitement des accidents et maladie ; l'établissement des décomptes annuels.

Les ressources humaines seront aussi analysées dans une vision de besoin à long terme et adaptées aux nouvelles exigences en la matière (réf. : Le Mont, une ville).

Une formation spécifique à ce nouveau mode de travailler fut donnée à tous les collaborateurs, ceci à deux reprises dans l'année et un guide qui répond aux questions essentielles a été publié à l'interne. Un répondant suit à intervalles réguliers la cohérence du plan, le respect de la méthode de nommage et les accès aux parties du plan.

Un autre projet lié à la GID est en cours et concerne l'aspect visuel et structurel des documents. Il s'agit de repenser et mettre à jour l'ensemble des modèles de documents afin de produire une image extérieure plus coordonnée. La finalisation de ce projet est prévue pour la fin du premier semestre.

Dans cet ordre d'idée, après notre journal, le site Web sera repensé en 2015.

d'éléments en rapport avec la vie locale; A ce jour, 15 communes soit Arzier-le-Muids, Blonay, Ecublens, Genolier, Givrins, Gland, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Le Vaud, Lutry, Montreux, Prilly, Pully, St-Liéger sont membres de ce groupement. Notons que notre commune fait partie des communes fondatrices.

La mise à niveau de nos archives se poursuit et se renforcera en 2015 par le transfert de certaines parties dans les nouveaux locaux pour ce qui concerne les archives définitives. Dans le même temps, des collaborations pourraient être envisagées pour exploiter nos possibilités qui, nous le rappelons, ont été conçues pour le long terme tant il est encore vrai que les archives physiques survivront à ceux qui les ont produites.

CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2014

Préavis No 01	Transports scolaires dans la Commune du Mont-sur-Lausanne. Nouveau Règlement et projet de mise en œuvre
Préavis No 02	Règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire ;
Préavis No 03	Liaison entre Crétalaison et Mottier par fibre communale
Préavis No 04	Rapport de la Municipalité sur la gestion 2013
Préavis No 05	Comptes communaux de l'exercice 2013
Préavis No 06	Plan de quartier Montenailles
Préavis No 07	Arrêté d'imposition 2015
Préavis No 08	PDL Coppoz - Praz-Prévôt
Préavis No 09	Accueil préscolaire dans la Commune du Mont-sur-Lausanne Octroi d'une subvention aux parents plaçant leur(s) enfant(s) dans une structure d'accueil préscolaire privée
Préavis No 10	Accueil préscolaire dans la Commune du Mont-sur-Lausanne Aide au démarrage pour la structure d'accueil privée Ludo & Duc
Préavis No 11	Accueil préscolaire dans la Commune du Mont-sur-Lausanne Aide au démarrage pour la structure d'accueil privée Cap Canaille
Préavis No 12	Budget 2015
Préavis No 13	Champs-Meunier. Création d'un bassin de rétention et déplacement des canalisations existantes

PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 2014

ADMINISTRATION		FONCTION	TAUX D'ACTIVITE	ENTREE EN FONCTION
FREYMOND Josika	1961	Secrétaire municipale adjointe	100 %	1 avril 2000
ISAAZ Sophie	1975	Employée de commerce - Greffe	50 %	1 mai 2007
VIAL Laurent	1973	Boursier, Responsable RH & Informatique, chef de service	100 %	1 juillet 2002
AUDERSET OLIVEIRA Cindy	1978	Employée de commerce - Finances	50 %	1 juillet 2006
GINDROZ Martine	1972	Employée de commerce - Finances	40 %	1 mai 2007
SAILLEN Nathalie	1973	Assistante RH	50 %	1 septembre 2014
KAMBERI Anyla	1994	Apprentie employée de commerce	100 %	13 août 2012
SCIBOZ Noémie	1996	Apprentie employée de commerce	100 %	13 août 2012
		Equivalents temps plein	5.90	
			Durée moyenne d'engagement : 7.06 ans	
CONTRÔLE DES HABITANTS				
HIRT Gérard	1967	Chef de service	100 %	1 juillet 2011
BUGNON Carole	1981	Employée de commerce	40 %	1 avril 2004
BORDIU Isabelle	1967	Employée de commerce	100 %	7 mai 2012
DE COPPET Morgane	1992	Employée de commerce	100 %	1 octobre 2014
		Equivalents temps plein	3.40	
			Durée moyenne d'engagement : 4.29 ans	
Mutations				
RENAUD Yann	1988	Employé de commerce	Départ	31 juillet 2014
BÂTIMENTS				
TURIEL Antonio	1967	Aménagiste communal chef service	20 %	1 septembre 2013
VOUMARD Francis	1956	Dessinateur, adjoint au chef service	100 %	1 mars 2010
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	10 %	1 février 1989
SPINAZZA Valter	1962	1 ^{er} Chef agent d'exploitation	100 %	1 juillet 1989
WALTHER Philippe	1961	Chef agent d'exploitation	100 %	1 décembre 1990
GLIOTTONE Mario	1960	Agent d'exploitation	100 %	1 décembre 1989
VAQUERO Anne-Marie	1957	Agente d'exploitation	100 %	1 janvier 1991
SANDINI Fausto	1961	Chef agent d'exploitation	100 %	1 janvier 2001
SEABRA Antonio	1958	Agent d'exploitation	100 %	1 novembre 2005
GINDROZ Georgette	1946	Agente d'exploitation	25 %	1 avril 1971
JANIN Francine	1963	Agente d'exploitation	57 %	1 août 2004
BLANC Basilia	1948	Agente d'exploitation	18 %	1 septembre 2003
GUGERLI Robin	1963	Agent d'exploitation	100 %	1 juillet 2006

TAVARES CARVALHO Alice	1970	Agente d'exploitation	45 %	1 avril 2008
MEZENEN Didier	1963	Intendant	40 %	1 juillet 2012
COELHO SILVESTRE José	1948	Intendant	40 %	1 août 2012
MARTINEZ Mikael	1991	Agent d'exploitation	100 %	1 juillet 2014
BAUDAT Thomas	1998	Apprenti agent d'exploitation	100 %	26 août 2013
STOJANOVIC Miladin	1968	Agent d'exploitation	100 %	1 novembre 2014
RAMUZ Louis	1950	Agent d'exploitation	10 %	1 avril 2014
VICENTE DE OLIVEIRA Alda	1951	Agente d'exploitation	10 %	1 août 2001
		Equivalents temps plein	13.750	
				Durée moyenne d'engagement : 12.19 ans
Mutations				
RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef service	Retraite	30 avril 2014
FARQUET Pierre-Alain	1952	Agent d'exploitation	Retraite	30 juin 2014
MARTINEZ Mikael	1991	Apprenti agent d'exploitation	Fin d'apprentissage	30 juin 2014
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE				
TURIEL Antonio	1967	Aménagiste communal chef service	80 %	1 septembre 2013
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	55 %	1 février 1989
		Equivalents temps plein	1.35	
				Durée moyenne d'engagement : 13.63ans
Mutations				
RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef service	Retraite	30 avril 2014
DOMAINES & FORÊTS				
PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service D. & F.	20 %	1 juin 2002
NICOLAS Jean-Robert	1954	Ingénieur, adjoint au chef de service	20 %	1 décembre 2004
BOURQUIN Michel	1958	Chef d'équipe Domaines & Forêts	100 %	1 août 2003
CHAILLET Steve	1970	Remplaçant du chef d'équipe	100 %	1 février 1994
FORNEY Philippe	1969	Employé	100 %	1 juin 2001
PACCAUD Sylvain	1972	Employé	100 %	1 mars 2008
MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Employé	40 %	1 juin 2008
		Equivalents temps plein	4.80	
				Durée moyenne d'engagement : 11.72 ans
TRAVAUX				
PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service des travaux	80 %	1 juin 2002

NICOLAS Jean-Robert	1954	Ingénieur, adjoint au chef de service	80 %	1 décembre 2004
TSCHERRIG Daniel	1952	Technicien dessinateur	50 %	19 mai 2014
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	35 %	1 février 1989
PITTET André	1969	Chef d'équipe Voirie	100 %	1 octobre 1991
BORGES José	1964	Employé	100 %	1 avril 2001
CARDOSO Domingos	1972	Employé	100 %	1 juin 2005
RUCH Florian	1981	Employé	100 %	1 mai 2006
AUGSBURGER Yvan	1972	Employé	100 %	1 août 2008
LIARDET Raphaël	1984	Employé	100 %	1 octobre 2012
BADOUX Nikola	1993	Employé	100 %	18 novembre 2013
DOS SANTOS ALEIXO Alfredo	1969	Employé	100 %	1 novembre 2014
		Equivalents temps plein	10.50	
				Durée moyenne d'engagement : 9.54 ans
Mutations				
MOGAVERO Stéphane	1973	Employé	Départ	30 novembre 2014
DEFFERRARD Marcel	1952	Employé	Décès	26 décembre 2014
POLICE ADMINISTRATIVE				
LEDER Roland	1961	Chargé de sécurité chef de service	100 %	1 novembre 1997
KIVUJILA Jean-Claude	1973	Assistant de Sécurité publique	100 %	15 novembre 2000
PILLOT Joëlle	1983	Employée de commerce	100 %	1 janvier 2014
		Equivalents plein temps	3.00	
				Durée moyenne d'engagement : 7.35 ans
DÉCHÈTERIE				
MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Responsable déchèterie	60 %	1 juin 2008
CHABLOZ Florent	1988	Employé	80 %	1 novembre 2013
		Equivalents temps plein	1.40	
				Durée moyenne d'engagement : 3.88 ans
MÉDIATHÈQUE				
REYNOLDS Murielle	1979	Bibliothécaire	75%	1 juin 2009
VUADENS Fanny	1989	Assistante de bibliothèque	100%	17 août 2009
DURMAZ Emine	1965	Collaboratrice	20 %	1 octobre 2013
		Equivalents temps plein	1.95	
				Durée moyenne d'engagement : 4.07 ans

<u>PERSONNEL AUXILIAIRE</u>				
CHARLES Michel	1941	Patrouilleur scolaire	23 %	1 septembre 2006
BREGNARD Christelle	1975	Surveillante de bains	7 %	1 janvier 2013
GAUSSEN Laure	1985	Surveillante de bains	7 %	3 octobre 2014
BONFILS Loïc	1991	Surveillant de bains	7 %	1 février 2014
IMSENG Catherine	1962	Organiste	30 %	1 janvier 2001
NIKLAS Véronique	1967	Contrôleuse des champignons	7 %	1 octobre 2002
EGGERTSWYLER Barbara	1960	Réfectoire scolaire	17 %	24 août 2009
PARIETTI-HENNY Josiane	1958	Réfectoire scolaire	17 %	1 janvier 2011
ROSAT Marie-Noëlle	1953	Réfectoire scolaire	17 %	29 août 2014
STELLRECHT Edith	1948	Réfectoire scolaire	17 %	27 août 2012
PARRAT René	1951	Greffe/Archives communales	20 %	1 janvier 2011
MATTHEY Jean-Michel	1949	Gestion des panneaux "Bienvenue"	3 %	1 février 2011
COELHO SILVESTRE José	1948	Auxiliaire déchèterie de la Viane	12 %	1 mai 2013
JAYET Gaston	1948	Auxiliaire déchèterie de la Viane	12 %	1 novembre 2013
RAMUZ Louis	1950	Marguillier	15 %	1 avril 2014
<u>Mutations</u>				
RAMUZ Monique	1949	Marguillier	Retraite	31 mars 2014
MAUDONNET Françoise	1973	Surveillante de bains	Départ	31 mai 2014
BADOUX Corinne	1966	Réfectoire scolaire	Départ	31 juillet 2014
RODUIT Anouk	1969	Réfectoire scolaire	Départ	31 juillet 2014
<u>ETUDES SURVEILLEES</u>				
BESSION Marie-Claude	1961	Surveillante	10 %	24 août 2009
DELISLE Juliette	1995	Surveillante	4 %	23 septembre 2014
VOHY Benjamin	1989	Surveillant	7 %	13 novembre 2014
<u>ACCUEIL DE JOUR</u>				
CADUFF Maïa ¹	1970	Coordinatrice EFAJE	50 %	1 septembre 2008
		Equivalent temps plein	0.50	

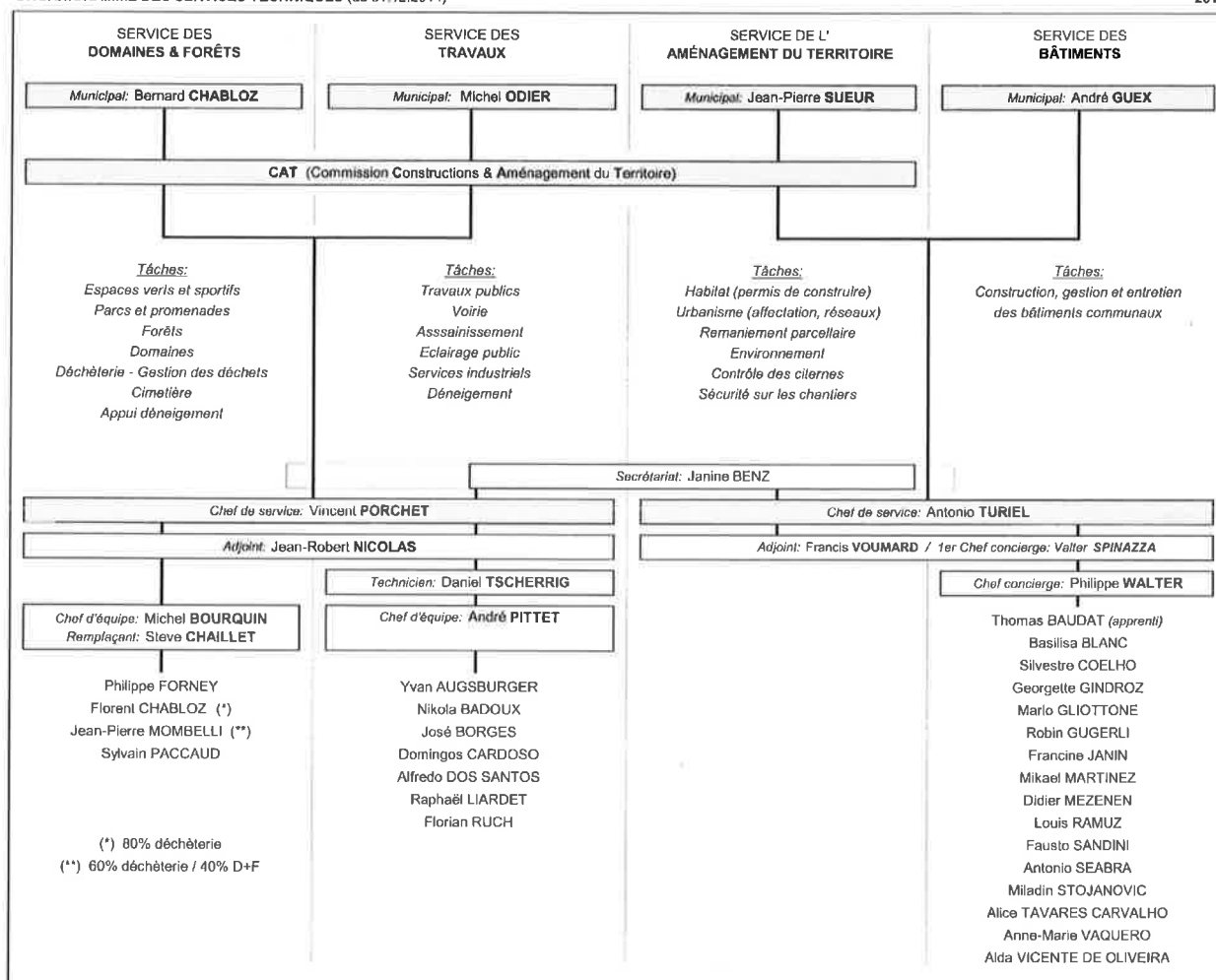
Nombre de collaborateurs avec contrat à durée indéterminée :	53 (soit 43.00 ETP)
Nombre d'apprentis (es):	3 (soit 3.00 ETP)
Nombre de collaborateurs auxiliaires :	19 (soit 2.82 ETP)
Nombre total de collaborateurs :	75 (soit 48.87 ETP)

¹ Afin de respecter les exigences de la LAJE (voir chapitre Sécurité sociale), Mme Maïa Caduff, coordinatrice chargée des communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, est engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par notre Commune qui refacture la totalité des charges salariales liées à cette personne au réseau EFAJE.

SERVICES TECHNIQUES

ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES (au 31.12.2014)

2014



ADMINISTRATION GENERALE

Départ à la retraite de M. Michel Recordon.

M. Michel Recordon, urbaniste FSU/SIA, a pris sa retraite le 30 avril 2014 après 25 ans de services au sein de l'administration communale. La transmission des dossiers a pu être assurée avec son successeur, M. Antonio Turiel, urbaniste, grâce à 8 mois de travail en commun au sein du Service de l'aménagement du territoire et bâtiments.

Le personnel des services techniques est formellement attribué aux quatre dicastères des Domaines & Forêts, des Travaux, de l'Aménagement du territoire et des Bâtiments. L'occupation des locaux situés sur le même étage, leur contiguïté et liaison interne intentionnelles expriment la volonté de collaboration, d'interdépendance évidente aux réflexions globales, facilités par un travail d'équipe.

La logique de présentation des thèmes et activités traités au cours de l'année 2014 reprend celle des échelles d'intervention territoriales en allant de celle régionale à celle de détail.

SDNL – Schéma directeur du Nord lausannois



La Commune du Mont-sur-Lausanne est partenaire depuis plus de dix ans du SDNL, outil de mise en œuvre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Politiquement, elle en assure la Présidence via le GROFIL (Groupe de pilotage). Celui-ci s'est rencontré à 4 reprises en 2014 (26 mars, 2 juin, 11 septembre et 13 novembre). Il réunit les responsables politiques des 12 Communes partenaires, à savoir : Bousens, Breigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Du point de vue technique, notre commune participe également activement à la CPT (Cellule de pilotage technique), en collaboration avec les mêmes communes précitées. Ce groupe s'est réuni à 8 reprises en 2014 (12 février, 12 mars, 16 avril, 14 mai, 18 juin, 10 septembre, 15 octobre et 12 novembre). Son rôle est de suivre les études et les projets du SDNL et d'échanger avec les autres communes sur des thématiques territoriales.

Pour répondre à ses objectifs, le bureau du SDNL a instauré des commissions du « Développement régional du Nord lausannois » au sein des Conseils communaux de toutes les communes du Nord lausannois. Ces commissions ont pour objectif d'être tenues ou de se tenir informées au sujet des dossiers d'aménagement du territoire gérés par le SDNL et l'agglomération Lausanne Morges.

Dans ce cadre, diverses études ont abouti en 2014, à savoir :

- **Guide environnemental**, mars 2014, Annexe au Projet d'agglomération Lausanne-Morges.
- **Planification agricole du Nord lausannois**, juillet 2014, Vers une agriculture diversifiée, un métier reconnu et un espace agricole partagé.
- **Formes urbaines et qualités de quartiers dans le périmètre du SDNL**, septembre 2014.

Des études ont été lancées à fin 2014 en coordination avec les réseaux PALM et cantonal, notamment sur l'évolution du marché du logement.

2014 a aussi été l'année des dix ans du SDNL. Pour fêter cet événement, une manifestation a été organisée. Elle a eu lieu le 6 septembre sur le site de l'aéroport de la Blécherette. Cela a été l'occasion de présenter une exposition en relation avec l'étude « Densité et qualité ». Une navette TL a permis la visite des communes du SDNL avec la présentation de leurs futurs projets de développement.

Pour aller plus loin : www.sdn.ch

PDTCom – Planification et développement territorial communal

Ce domaine regroupe toutes les activités ayant une incidence sur l'aménagement, le développement et la gestion du territoire communal. Il s'agit essentiellement d'études thématiques stratégiques, de concepts de

développement ou encore de programmation territoriale, qui peuvent s'inscrire ou non dans un cadre réglementaire.

PDL Coppoz/Praz-Prévôt

Le périmètre du PDL (Plan directeur localisé) se situe entre le hameau de Coppoz et le village du Petit-Mont. S'étendant de part et d'autre de la Route de Lausanne, il est délimité à l'est par la lisière de la forêt et la falaise de l'esplanade du Châtaignier et à l'ouest par la zone villas et le Collège du Mottier.

Le développement du centre de la commune a nécessité l'élaboration de ce PDL afin de préparer la résolution des différents problèmes légaux et fonciers dans le secteur. En effet, actuellement, aucun aménagement, ni bâtiment nouveau ne peut être réalisé dans l'ensemble dans ce périmètre. De nombreuses constructions ne sont pas conformes au PGA et ont de ce fait un

statut précaire. Ce périmètre se compose d'un patchwork de quartiers bâtis mixtes, de zones de verdure et d'utilité publique partiellement bâties et de zones à bâtir encore libres. Ce PDL permet ainsi de donner un sens global au développement du centre de la Commune et de coordonner les divers plans d'affectation qui seront élaborés au gré des besoins.

Cet outil a permis à la Municipalité d'imaginer le développement souhaité d'un périmètre déterminé du territoire communal en formalisant sa vision et conception du développement pour tout secteur où des besoins d'organisation spatiale ou des manques dans la réglementation existent. Il dessine une « idée d'aménagement » réaliste et réalisable. Il n'a pas pour vocation de régler toutes les problématiques en détail, mais de les identifier afin que celles-ci le soient par la suite, lors de la phase de réalisation, par plans de quartiers.

Ce plan directeur initié en 2008 a été adopté par le Conseil communal le 6 octobre 2014. Il a été ensuite envoyé au Département du territoire et de l'environnement pour mise en vigueur, prévue pour début 2015.



Stratégie communale en matière de SDA

En 1992, le Conseil fédéral a adopté le plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA). Celui-ci a pour but de protéger les meilleures terres agricoles afin d'éviter leur construction et d'assurer à long terme l'approvisionnement du pays. Une surface totale minimale d'assolement (75'800 hectares de réserve cantonale) a été définie afin d'assurer une base d'approvisionnement suffisante, comme l'exige le plan alimentaire national, dans l'hypothèse où le ravitaillement serait perturbé.



Dans le Canton de Vaud, la mesure F12 du Plan directeur cantonal (PDCn) pose comme principe que « le Canton et les Communes protègent durablement les meilleures terres cultivables afin de les maintenir libres de constructions ». Leur protection est assurée par la prise en compte des SDA dans les plans d'aménagement du territoire. La préservation des SDA est un intérêt public « majeur » et « toute emprise doit être en principe entièrement compensée ». La Commune du Mont-sur-Lausanne a élaboré, en 2014, sa stratégie en matière de SDA, conformément à la mesure F12 de juin 2012 du PDCn.

Bilan des zones à bâtir

La nouvelle LAT est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Dans ce cadre, le Canton a demandé aux communes de contribuer à la 4^{ème} révision du PDCn en établissant un bilan des réserves de zones à bâtir sur leur territoire. Pour ce faire, la Commune en a été officiellement informée par courrier le 4 juin avec un délai au 31 octobre pour établir ce bilan. A titre d'aide, le Canton a mis à disposition un guichet cartographique

Zones à trafic modéré

La commune du Mont-sur-Lausanne ne dispose actuellement que de quelques zones à trafic modéré (zone 30), alors même que la hiérarchie du réseau est bien affirmée et que plusieurs quartiers homogènes s'y prêteraient assez bien.

Compte tenu de la densification du tissu urbain, de la volonté de promouvoir la qualité de vie dans les quartiers et d'une mobilité plus orientée vers les modes doux (piétons, vélos), il est de plus en plus important de définir une stratégie de mise en œuvre de zones à trafic modéré sur l'intégralité de la Commune.

Pour ce faire, le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA a été mandaté pour l'élaboration d'une étude dont les objectifs étaient les suivants :

La Commune compte 396 ha de SDA pour une superficie totale de 980 ha. Sur l'ensemble du territoire communal, la part de SDA est d'environ 40 %.

La problématique des SDA est apparemment simple au Mont-sur-Lausanne. En effet, les surfaces concernées par une quelconque compensation sont relativement faibles, à savoir 7.1 ha, qui représentent 0.7 % du territoire communal.

Cette stratégie, approuvée par la Municipalité le 3 novembre 2014, doit encore être formellement validée par le Canton.

uniquement disponible en ligne. Le but de l'opération est de savoir si la Commune est surdimensionnée ou non en termes de réserves de zones à bâtir hors périmètre de centre.

Un premier résultat de l'analyse fait apparaître un certain surdimensionnement. Celui-ci a été transmis au SDT pour vérification et discussions des éventuelles divergences.

- mettre en évidence les périmètres du territoire communal qui se prêteraient à une modération du trafic automobile;
- définir les types de réglementation à mettre en œuvre (zones 30, zones de rencontre, etc.) et les aménagements nécessaires (portes d'entrée, éléments modérateurs, etc.);
- évaluer les coûts de réalisation et dégager les priorités de réalisation.

Le rapport final a été rendu en septembre 2014. Il définit une stratégie claire de mise en œuvre par « secteurs ».

Le rapport doit encore faire l'objet d'une approbation de la part de la Municipalité ; il servira de document de référence pour la mise en œuvre.

Etude exploratoire sur la planification communale

Cette étude a été initiée en 2008 en réponse à l'exigence de la révision du PGA émise par le Conseil d'Etat dans l'affaire du plan de quartier Champs-Meunier.

Au Mont-sur-Lausanne, le développement récent se base essentiellement sur de nombreux secteurs soumis à plan de quartier, en grande partie définis grâce à la mise en place d'un Syndicat AF depuis 1982. Ces plans de quartier représentent aujourd'hui pratiquement la totalité du potentiel d'extension de la zone à bâtir communale à moyen terme et long terme. La question du développement de nouvelles zones ne sera donc pas une priorité dans un avenir proche et l'effort devra alors être concentré sur le parc bâti existant et les autres questions d'aménagement du territoire.

La commune a déjà pris un certain nombre d'initiatives dans ce sens : un plan directeur du réseau piéton, un programme d'extension et renforcement des lignes de transport public desservant son territoire, de nombreux réaménagements d'espaces publics ainsi qu'un plan directeur localisé visant la densification et la redynamisation du centre Coppoz / Praz-Prévôt.

Le rapport final de cette étude a été rendu en septembre 2014. Il s'agit d'un document indicatif et informatif constituant un recueil des diverses planifications menées à ce jour sur le territoire communal et mettant en évidence quelques enjeux stratégiques pour le futur développement territorial de la Commune.

Concept d'évolution du Châtaignier - Rapport de la Commission Châtaignier

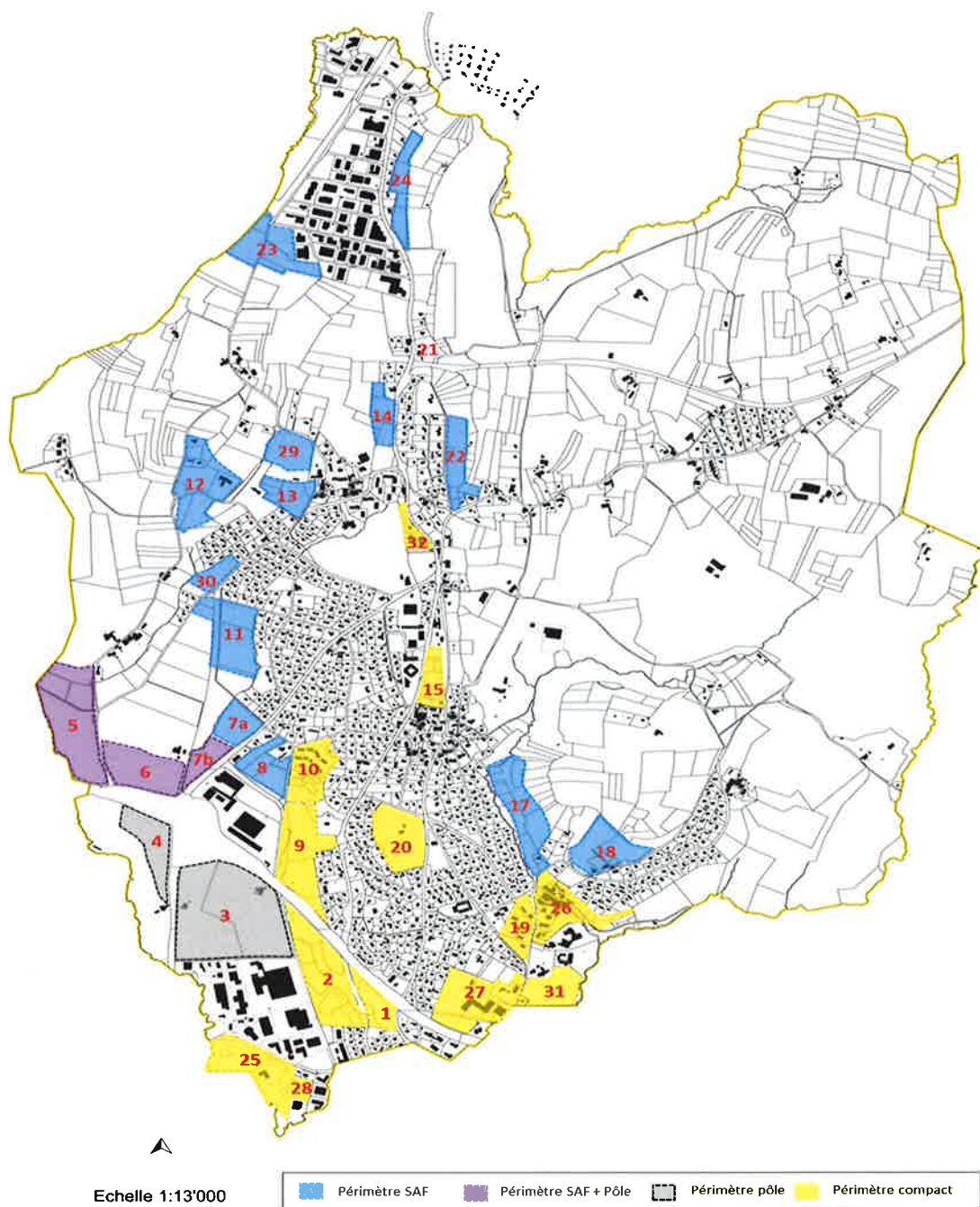
Le Service de l'aménagement du territoire a activement participé aux réflexions de la Commission Châtaignier et a rédigé le rapport final issu des réflexions et discussions qui ont eu lieu tout au long de l'année 2014 lors de six séances de concertation.

La réflexion a permis de :

- faire émerger les attentes, les souhaits et les préoccupations des acteurs/usagers, vis-à-vis de l'état actuel et de l'évolution souhaitée du site du Châtaignier ;
- définir les enjeux majeurs de l'évolution du site et les fonctions stratégiques (dominantes et positionnement) pour lesquelles il est important de dégager un consensus ;
- déterminer les objectifs de développement du site permettant de cibler la réalisation de mesures circonstanciées ;
- identifier les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de la stratégie définie ;
- permettre la poursuite de la concertation de manière permanente et non figée (système de gouvernance).



PQ – Plans de quartiers



Le plan général d'affectation (PGA) définit certains secteurs à développer par plans de quartier (PQ). Un PQ est un plan d'affectation qui détermine les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre fixé : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, arborisation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

Les PQ sont à la fois caractérisés par leur degré de mise en œuvre (planification/conception, construction et gestion) et le périmètre dans lequel ils sont localisés (Périmètre AF), périmètre compact de l'agglomération et site stratégique de l'agglomération (pôle).

En 2014, le degré de mise en œuvre des PQ, par périmètre, est synthétisé ci-après.

PQ sis dans le périmètre compact du PALM

La mise en œuvre des PQ dans ce périmètre s'est poursuivie selon la planification établie par les maîtres d'ouvrage des PQ concernés. Par PQ, les principaux faits suivants peuvent être relevés :

PQ	Faits / événements
Praz-Prévôt	<ul style="list-style-type: none">• Dans le prolongement du PDL, les propriétaires du secteur Praz-Prévôt ont décidé de lancer une étude de PQ.• Une séance de lancement a eu lieu le 10 décembre avec la présence de tous les propriétaires. Un délai au 30 janvier 2015 a été fixé pour leur permettre de donner officiellement leur accord.
La Clochette	<ul style="list-style-type: none">• Le PQ a été envoyé au SDT pour examen préalable le 17 juillet 2014.• Les remarques et observations des Services cantonaux sont attendues pour début 2015.
Pré Fleuri	<ul style="list-style-type: none">• Les maîtres d'ouvrage ont déposé les projets pour mise à l'enquête publique fin 2014.
Champs-Meunier	<ul style="list-style-type: none">• Les constructions se réalisent selon le calendrier prévu.• Le comité de gestion du quartier a été officiellement constitué le 9 octobre 2014. La Commune y est représentée.
Les Morettes	<ul style="list-style-type: none">• Les bâtiments de l'aire de construction A3 ont été mis à l'enquête publique du 21 juin au 20 juillet 2014. Aucune opposition n'a été enregistrée.• Les bâtiments de l'aire de construction A1 ont été mis à l'enquête publique du 8 novembre au 7 décembre 2014. A son terme une opposition a été enregistrée.
Rionzi – étape 2	<ul style="list-style-type: none">• Il s'agit de la construction du projet Parallèle 1 et 2 qui a débuté à mi 2014, suite à l'octroi du permis de construire fin 2013.

Le solde des PQ n'a fait l'objet d'aucun événement particulier.

PQ sis dans le périmètre AF

Par défaut de coordination des procédures améliorations foncières (AF) et aménagement du territoire (AT), le PQ Montenailles a dû faire l'objet à nouveau de toute la procédure légale. A cet effet, la nouvelle enquête publique s'est déroulée du 11 janvier au 11 février 2013. A son issue, 8 oppositions ont été enregistrées. Elles ont été levées, cette fois en coordination avec la CCL, lors de l'adoption du PQ par le Conseil communal le 30 juin 2014.

Selon la procédure en vigueur, il est approuvé préalablement par la Cheffe du Département le 13 novembre 2014, avec levée des oppositions. A la fin de la période de recours contre ces décisions, on enregistre encore trois recours. Ils seront traités par le Tribunal cantonal courant 2015.

PQ sis dans le site stratégique B de l'agglomération

Le périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges est un périmètre stratégique en raison de son fort potentiel d'urbanisation et de son excellente accessibilité aux transports publics. La Commune du Mont-sur-Lausanne est concernée par le site stratégique B, nommé « Blécherette - Le Rionzi ».

Les PQ du Châtelard et du Rionzi d'En Haut sont inclus dans le site, de même que trois autres également compris dans le périmètre AF, à savoir La Pliauliausaz, la Grange de Montricher et La Croix.

En 2014, aucun fait, ni évolution n'a été constaté.

Evolution démographique selon la planification en cours, estimation

PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES SELON PLANIFICATION TERRITORIALE							
PLANIFICATION							
Disponibilité	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels
2025-35	3	Rionzi d'En-Haut	Mixte	13	280	700	1500
	4	Le Châtelard	Activités	4	/	/	500
Total				17	280	700	2000
2025 - 30	5	La Pliauliausaz	Mixte	8	125	300	700
	6	La Grange de Montricher	Mixte	5	100	250	800
	7a	La Croix Nord	Habitat	2	35	100	/
	7b	La Croix	Activités	2	/	/	300
	8	Champs d'Aullie	Habitat	3	80	200	/
	11	Les Echelettes	Mixte	6	140	400	/
	13	Côte-à-la-Gruz	Habitat	2	40	100	/
	14	Etavez Devant	Mixte	2	25	80	75
	17	Valleyre	Habitat	5	85	300	/
	18	Montenailles	Habitat	4	90	300	/
	30	Pernessy	Habitat	1	25	80	/
	12	Ferrajoz	Villas	6	70	220	/
	22	Bois de l'Hôpital	Villas	3	30	100	/
	23	Budron	Activités	2	/	/	150
24	Budron	Villas	1	7	20	/	
Total				50	852	2450	2025
2020	16	Praz-Prévôt	Mixte	2	50	150	30
2020	26	La Clochette	Mixte	4	130	300	50
?	21	Etavez					
Total				6	180	450	80

CONSTRUCTION							
Disponibilité	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels
2016-18	31	Pré Fleuri	Habitat	3	80	230	/
2016-17	2	Rionzi 2	Mixte	3	97	250	100
2016-17	25	Bugnon	Mixte	4	320	800	100
2016-17	20	Les Morettes	Habitat	4	130	330	/
2016	1	Les Côtes de la Grangette	Mixte	1	88	220	30
2015	9	Champs-Meunier	Habitat	5	150	400	/
2015	27	Grangette	Habitat/école	4	25	70	50
Total				24	890	2300	280
TOTAL GENERAL (planification + construction)				96	2202	5900	4385

GESTION							
Disponibilité	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels
2008	19	Champ des Merles	Mixte	2	35	100	50
2010	28	Maillefer	Mixte	1	52	130	20
2010	32	Sous-la-Culaironne	Habitat	1	80	180	/
2010	2	Rionzi 1	Mixte	3	240	600	50
2010	V	Penau	Habitat	2	23	70	/
2011	10	Pré-Marin	Habitat	2	42	120	/
2011	29	Paix du Soir	Habitat	4	30	50	/
Total				13	502	1250	120

Syndicat d'améliorations foncières

Simultanément à la mise à l'enquête du PQ Montenailles, le Syndicat AF a mis à l'enquête publique son nouvel état. Cette procédure s'est déroulée du 13 janvier au 13 février 2013.

La Commune du Mont-sur-Lausanne était concernée par un certain nombre d'objets. La Commission de classification (CCL) a répondu

point par point aux diverses remarques émises. Parmi les multiples thèmes traités, trois posent encore problème et ont fait l'objet d'un recours ; à savoir les emprises nécessaires à la RC 451 (route de contournement) et celles pour la réalisation des cheminements piétonniers du Chemin de la Viane et du Jorat.

Développement durable

La Commune s'engage progressivement et de manière conséquente et concrète sur la voie du développement durable. Dans ce domaine, les principaux faits ci-dessous peuvent être signalés.

JUTAVAQ

Association "Jorat, une terre à vivre au quotidien"

Pour rappel, l'assemblée constitutive de cette association s'est tenue le 9 mai 2012.

La mise en œuvre de cette association vise à assurer la valorisation du patrimoine forestier joratois, la représentation et la défense des intérêts des communes territoriales comme des propriétaires privés et publics de forêts et terrains agricole situés sur le territoire joratois. Elle en fera la promotion et soutiendra les projets de développement durable.

La municipalité du Mont-sur-Lausanne est représentée au sein du comité.

Le massif forestier du Jorat représente la plus grande forêt d'un seul tenant sur le Plateau suisse. Il se trouve sur le territoire de 11 communes (Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Montpreveyres, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Ropraz et Savigny). 8 autres communes et l'Etat de Vaud sont également propriétaires de parcelles forestières.

L'un des buts de l'association est d'étudier la faisabilité d'un **parc naturel périurbain (PNP)** au cœur de cette forêt. A cet effet, la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud (DGE) a donné mandat pour une étude socio-économique afin d'évaluer dans quelle mesure l'implantation d'un parc naturel périurbain est compatible avec les différents usages de la forêt du Jorat.

Au mois de septembre 2014, le dossier d'étude a été présenté à chaque municipalité des communes concernées qui ont donné leur accord pour le dépôt du dossier de candidature pour la création d'un PNP auprès de la Confédération.

« Cité de l'énergie »



Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts

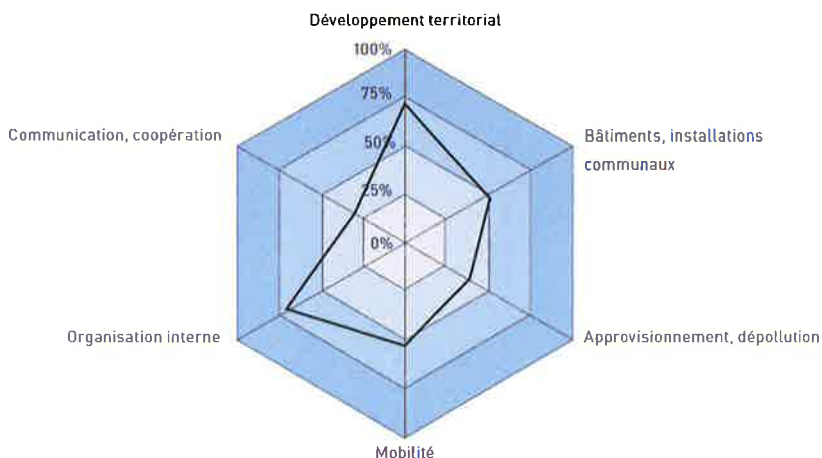
La Commune s'est engagée dans le processus « Cité de l'énergie » en adhérant à l'Association du même nom le 20 décembre 2011.

Par ce biais, la Commune peut ainsi activement participer au programme fédéral

Suisse Energie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations et aides à la mise en œuvre. Dans ce cadre, la Commune a notamment pu réaliser son Concept énergétique communal en 2012.

Le 23 septembre 2014, elle a reçu le label « Cité de l'énergie », diplôme national venant récompenser ses efforts en matière environnementale, climatique et énergétique.

La labellisation est effectuée à partir d'un catalogue standardisé de 79 mesures, réparties dans 6 domaines (cf. figure ci-dessous). Grâce à ce processus, notre Commune a pu identifier les forces et faiblesses de sa politique énergétique, se comparer à d'autres communes, se fixer des objectifs d'amélioration continue, mettre en œuvre les actions adéquates et suivre ses résultats (monitoring).



Ce label n'est donc pas un prix comme les autres. C'est une démarche volontaire axée sur la durée et une méthode pour piloter la politique énergétique et environnementale du territoire communal. On peut l'obtenir lorsqu'on a mis en œuvre plus de 50% de son potentiel de réalisation. Et nous sommes actuellement à 54% ! Le graphique « radar » ci-dessus illustre les résultats de cette évaluation pour 2014. Ce résultat est dû aux principales actions suivantes menées ces dernières années :

- Adoption du « standard bâtiments 2011 ».
- Etiquetage sur tous les bâtiments communaux (cf. Display®).
- Commission communale du développement durable «Société à 2000 watts».

- Achat de vélos électriques pour l'administration communale.
- Panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux (centrales solaires).
- Chauffage à distance (CAD) au bois au complexe scolaire du Mottier.

Et le plan d'actions en contient bien d'autres. Elles devront à terme faire progresser encore plus notre Commune sur la voie du développement durable.

Le processus du label a été présenté au Conseil au Conseil communal lors de sa séance du 27 octobre.

Commission « Société à 2000 watts »

La commission a été nommée par la Municipalité le 13 janvier 2014. Puis, elle s'est réunie à 6 reprises, à savoir : 6 mars, 25 mars, 2 mai et 20 juin, 29 août et 28 novembre.

La commission se compose de cinq membres issus de la Municipalité, du Conseil communal et de l'administration. En 2014, sa formation est la suivante : M. Michel Odier, Président, Municipal, M. Philippe Vaucher, Membre, Conseiller communal, M. Pierre Thuillard, Membre, Conseiller communal, M. Michel Recordon, Urbaniste et M. Antonio Turiel, Secrétaire, Urbaniste communal.



SuisseEnergie pour les Communes

C'est une commission consultative destinée, d'une part, à mettre en œuvre le Concept énergétique communal et, d'autre part, à préavisier sur tout aspect relatif au développement durable. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- poursuivre les objectifs de la « société à 2000 watts » sur l'ensemble du territoire communal ;
- mettre en œuvre le Concept énergétique communal et le Plan de communication y relatif ;
- obtenir et maintenir le label « Cité de l'Énergie » avec une augmentation annuelle des points ;
- promouvoir l'exemplarité dans toute action de compétence communale ;
- informer, sensibiliser et conseiller la Municipalité, l'administration communale, le personnel d'exploitation et la population sur les différents thèmes liés à la gestion de l'énergie et du développement durable.

Comme action jugée prioritaire, la commission a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un système d'indicateurs couvrant l'ensemble du territoire communal. Celui-ci doit lui permettre d'avoir une connaissance fine de la situation du territoire et de suivre son évolution afin de pouvoir contrôler l'atteinte ou non des objectifs fixés dans le Concept énergétique communal.

Comme preuve des activités et actions menées, elle établit, au 30 juin, son rapport annuel à l'attention de la Municipalité.

Police des constructions

Selon l'article 103 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé. Dans ce cadre, le domaine de la Police des constructions permet de vérifier la conformité des demandes et projets au Règlement communal des constructions et de l'aménagement du territoire (RCCAT) et du Plan général d'affectation (PGA) ainsi qu'aux diverses lois et directives cantonales et/ou fédérales.

Après analyse, chaque dossier fait l'objet d'une détermination du Service communal de l'aménagement du territoire, présentée et discutée à la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT) pour décision de la Municipalité. La **statistique** ci-après reflète l'activité administrative et non l'état des constructions. Certains décalages importants interviennent entre permis de construire et réalisation.

Demandes de permis de construire en 2014		
Bâtiments locatifs	3	
Villas à 1 logement	2	
Villas à 2 logements	3	
Bâtiments industriels	0	
Transformations	26	
Annexes et divers	48	
Travaux publics	0	
Démolitions	1	
TOTAL	83	
Permis de construire octroyés en 2014		
Bâtiments locatifs	2	= 16 logements
Villas à 1 logement	2	= 2 logements
Villas à 2 logements	0	= 0 logement
Bâtiments industriels	1	= 1 logement
Transformations	25	= 1 logement
Annexes et divers	40	= 0 logement
Citernes	0	
Démolitions	2	
TOTAL	72	= 20 logements
Permis délivrés en 2010	85	= 4 logements
Permis délivrés en 2011	97	= 205 logements
Permis délivrés en 2012	90	= 53 logements
Permis délivrés en 2013	101	= 174 logements
Permis délivrés en 2014	72	= 20 logements
Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2014		
Bâtiments locatifs	4	= 193 logements
Villas à 1 logement	1	= 1 logement
Villas à 2 logements	0	= 0 logement
Bâtiments industriels	0	= 0 logement

Transformations	5	= 3 logements
Annexes et divers	11	= 0 logement
Citernes	0	
TOTAL	21	= 197 logements
Permis délivrés en 2010	21	= 11 logements
Permis délivrés en 2011	24	= 64 logements
Permis délivrés en 2012	28	= 34 logements
Permis délivrés en 2013	31	= 312 logements
Permis délivrés en 2014	21	= 197 logements

Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT)

La Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT) est une délégation municipale composée des responsables politiques de l'aménagement du territoire, des domaines et forêts, des travaux, assistée des techniciens communaux (aménagiste et ingénieur). Dès le 1^{er} juillet 2006, elle se compose de MM. J.-P. Sueur, M. Odier et B. Chabloz, M. Recordon et V. Porchet et A. Turiel. M. M. Recordon n'en fait plus partie depuis le 1^{er} mai 2014, suite à son départ à la retraite.

Cette commission préavise les projets de construction, soit préalablement lors de la demande du permis de construire, soit lors de l'octroi du permis.

Le secrétariat et la présentation des dossiers sont assurés par le Service de l'aménagement du territoire, qui tient les PV des séances.

En 2014, la commission s'est réunie à 42 reprises.

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La Commission d'urbanisme nommée pour la durée de la législature par la Municipalité, se compose depuis le 1^{er} juillet 2011 de sept membres extérieurs, soit, MM. B. Chenevard ; L. Fragnière ; J.-P. Crausaz ; Ch. Knecht ; J.-M. Pétermann, J.-F. Bauer, J.-D. Joerg† et de la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT).

Cette commission préavise tous les objets relatifs au plan d'affectation et lors de constructions dans les cas où la conformité au Règlement n'est pas évidente. Elle est notamment sollicitée dans le cadre de procédures liées aux plans de quartier.

En 2014, la commission ne s'est pas réunie.

PROCEDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux architectes ainsi que la négociation ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages.

En 2014, sur près de 70 cas analysés, 5 procédures contentieuses ont été enregistrées. Quatre sur cinq ont été réglées ou levées. La cinquième est encore ouverte à fin 2014 et sera traitée début 2015.

BATIMENTS

Municipal responsable : M. André GUEX

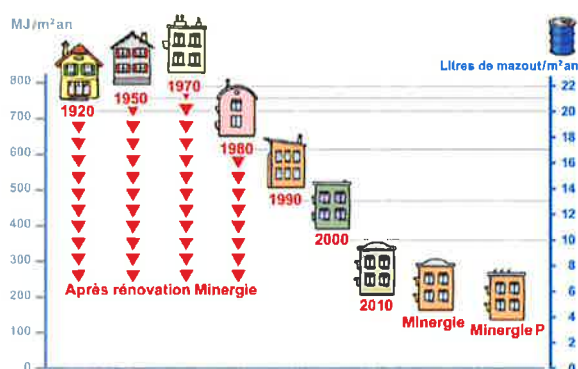
Afin de permettre une vue rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte, *italiques* pour l'historique, normal pour les faits nouveaux 2014.

Constructions

Généralités

Efficacité énergétique des bâtiments communaux

L'année 2014 a été une année charnière dans l'effort du service des bâtiments pour l'obtention du label « Cité de l'Énergie ». Les bâtiments communaux sont maintenant identifiés par une étiquette énergétique, matérialisée par un poster « Display », résumant au travers d'un graphique la performance énergétique du bâtiment. Les valeurs sont reportées chaque année pour suivre l'évolution énergétique.



L'efficacité énergétique des bâtiments ne dépend pas seulement de l'amélioration de l'isolation ou du renouvellement des installations techniques peu énergivores mais surtout du comportement des utilisateurs qu'il faut sans cesse sensibiliser par des campagnes.

Nos agents d'exploitations ont reçu une information sur les principes directeurs opérationnels d'efficacité, d'exemplarité, de sécurité et de durabilité.

Installation de cellules photovoltaïques sur la toiture du collège du Mottier A

Ce projet exécuté et mis en service au printemps 2014 bénéficie du pont RPC 2014, avec une rémunération de 23.8 cts/kWh. La production des capteurs photovoltaïques est performante avec plus de 22'706 kWh entre mars et septembre. Cela correspond à la consommation annuelle d'une quinzaine de ménages environ. L'amortissement financier de l'installation est prévu sur 8 ans et produira du courant électrique pour plus de 20 ans.



La convention entre la Commune et Romande Energie Renouvelable SA, signée le 28 mars 2013 est entrée dans sa phase exécutive. Des capteurs solaires ont été aménagés sur les toitures du Collège du Mottier C (32'000 kWh/an), Collège des Martines

(205'000 kWh/an) et le Complexe de Voirie de Manlout (147'130 kWh/an).

L'installation des capteurs solaires prévus sur les toitures du Complexe sportif et Collège du Mottier B est reportée. En effet l'analyse de l'étanchéité a révélé une dégradation des matériaux et ne garantit pas à long terme de l'étanchéité de ces toitures. Des travaux devront être envisagés, Romande Energie exigeant 20 ans de garantie.

Etudes

Extension du Collège du Mottier Etape 2

Le 12 décembre 2011 le Conseil communal octroie un crédit de construction de Fr. 16'325'000.-- pour la réalisation de l'étape 2. La deuxième étape comprend la construction du pavillon qui abrite le réfectoire, l'espace polyvalent, 12 salles de classe ainsi que la chaufferie à bois. L'édification prend place dans la partie centrale du site où les conteneurs scolaires sont démontés préalablement.

Les travaux débutent le 27 février par la démolition des porta cabines et les terrassements. A fin décembre, la dalle supérieure est partiellement bétonnée et le planning des travaux est respecté.

La livraison de l'étape 2 est prévue pour la rentrée scolaire estivale 2013.

Les coûts totaux mentionnés dans le devis consolidé No 18/ 2011, soit Fr. 17'528'050.-- (compris crédit d'études avant-projet, projet), sont respectés et ils atteindront un montant probable de Fr. 17'500'000.-- pour cette étape (facturation en cours de traitement).

Le planning des travaux du collège pour cette deuxième étape est respecté avec une mise en service pour la rentrée scolaire d'automne 2013. Les premières impressions recueillies auprès des utilisateurs révèlent une pleine satisfaction avec ces locaux modernes et fonctionnels mis à leur disposition. La cantine scolaire intégrée au bâtiment est gérée par contrat de restauration entre la Commune et un exploitant.

Les offres de menus de qualité et variées, respectent le programme pédagogique nutritionnel de mets chauds et froids. Les élèves qui le souhaitent peuvent prendre toutefois leur repas (pique-nique) dans le réfectoire.

En date du 11 juin 2013, la Municipalité a délivré le permis de construire No 1015.1 pour l'aménagement par Romande Energie Renouvelable SA de capteurs solaires photovoltaïques sur la toiture du bâtiment. Ces capteurs seront mis en service en même temps que le bâtiment.

Le 11 septembre 2013, le Service cantonal - SIPAL a procédé à une visite de reconnaissance de fin de chantier et approuvé la conformité de la construction aux directives émises par le département concerné. En date du 19 septembre 2013 le SIPAL valide la conformité des installations réalisées par les constructeurs.

La construction du bassin de rétention attendant au Mottier C, d'un volume de 1'000 m³ mis en chantier le 27 août 2013, est en cours d'exécution. Le coût engendré par cette construction enterrée fait partie intégrante du préavis de l'Etape 2.

La réception du bassin de rétention est effectuée le 18 mars 2014 permettant une mise en service de cet ouvrage. Les coûts totaux atteindront un montant de Fr. 17'506'000.- (factures prévisibles) soit inférieur au préavis de No 18/ 2011 engagé de Fr. 17'528'050.--.

La chaufferie à plaquettes de bois forestières a été aménagée dans ce collège, la distribution de la chaleur à distance s'étend à l'ensemble des bâtiments du site du Mottier et du groupe Temple-Maison de Paroisse-Chambrette. Entre saison une chaudière à gaz sert d'appoint, elle supplée également en cas de panne de la chaudière à bois. Dans la chaudière automatique installée, on peut brûler sans problème des plaquettes incomplètement séchées, voire encore vertes. À énergie égale, les plaquettes occupent environ 6 fois plus de place que le mazout. Les plaquettes proviennent du Triage forestier Intercommunal Mèbre-Talent.



Extension du Collège du Mottier Etape 3

Le 12 décembre 2011 le Conseil communal octroie un crédit d'études de Fr. 868'000.-- pour l'extension du centre scolaire, afin de développer les détails constructifs et d'élaborer les plans nécessaires aux appels d'offres pour préciser le coût de réalisation de l'ouvrage pour la demande du crédit de construction. Ce crédit d'étude amènera l'avant-projet au niveau supérieur, celui du projet.

Le crédit de construction pour la 3ème étape fera l'objet d'un crédit de construction en 2013 afin de respecter le calendrier des étapes. Le coût probable de cette 3ème étape respectera le plan financier prévu pour l'ensemble des 3 étapes.

Le 24 juin 2013 le Conseil communal octroie un crédit de construction de Fr. 13'435'000.- pour la réalisation de l'étape 3. Cette troisième étape comprend la construction du pavillon qui intègre la salle de gymnastique, la salle des maîtres ainsi que 12 salles de classes. Le bâtiment s'implante dans la partie Sud du site, là où se trouve l'ancien bâtiment Mottier A. Ce pavillon est composé, comme celui de l'étape 2, d'un sous-sol et des niveaux rez, 1^{er} et 2^{ème}. De forme carrée, il mesure env. 29 mètres de côté.

La construction débute le 12 novembre 2013 par la mise en place d'une enceinte de palplanches et l'exécution de pieux nécessaires pour répondre aux conditions géotechniques. Le bâtiment aura dans ses fondements un cuvelage béton étanche résistant à la pression de la nappe phréatique comme ce fut le cas pour la 1^{ère} étape.

Le gros œuvre est terminé avec la mise hors d'eau du bâtiment en décembre 2014. Le planning des travaux est respecté avec quelques semaines d'avances. Le bâtiment sera mis en service pour la rentrée scolaire d'été 2015

Cantine du Châtaignier

Ce bâtiment est vétuste et en fin de vie. Une mise en conformité de la structure actuelle est difficilement concevable, et elle sera, à priori, aussi onéreuse que la reconstruction d'une nouvelle cantine. Telle est la conclusion du rapport d'expertise de l'ingénieur bois et du constat suite aux sondages effectués par le charpentier. L'expertise s'est portée sur l'analyse de la structure porteuse en construction bois de l'état actuel de la charpente afin de déterminer si elle peut être remise en état ou, le cas échéant, quelles sont les mesures à prendre afin de garantir la sécurité structurale de l'édifice pour une durée maximale de dix ans.

Deux solutions sont possibles pour assurer la sécurité de l'ouvrage, afin que la cantine reste en activité.

Mise en conformité provisoire de la structure existante : ces travaux permettraient de garantir une durabilité maximale de dix ans de la cantine ; le temps souhaité par la Commune, avant de construire une nouvelle salle. Cette opération s'élève à Fr. 360'000.-- et ne garantit aucunement la pérennité de la cantine, la construction arrivant en fin de vie.

Un contrôle de l'évolution de la structure : un contrôle périodique doit être effectué après chaque grosse intempérie, mais en tout cas

avant et après la saison d'hiver, afin de contrôler l'évolution de la structure. Ce contrôle s'effectuera en présence d'un représentant de la Municipalité, du charpentier et de l'ingénieur. Il est à noter que ce procédé peut engendrer à tout moment une condamnation partielle ou complète de la cantine. Cette façon de faire permet de garder, dans la mesure du possible, en activité la cantine tout en étudiant une alternative à un futur bâtiment. Il est difficile de prédire la viabilité d'une telle situation, mais il semble peu probable qu'elle dépasse les cinq ans. En plus de ces contrôles, il faudra, en cas de fortes précipitations de neige (plus de 70 cm), déblayer la toiture.

Mesures urgentes entreprises : la couverture en amiante existante comporte plusieurs perforations, un bâchage partiel assure l'étanchéité de la toiture.

La Municipalité, entre temps procède à une évaluation des besoins pour un remplacement du bâtiment de même typologie « type cantine communale ».

Une étude est en cours, parallèlement, une réflexion menée par la « Commission du Châtaignier » qui a fait l'objet d'un rapport final, pour déterminer les options d'aménagement les plus adaptées notamment en fonction du tissu socio-économique communal.

Collège des Planches

Suite au décès du locataire en fin d'année 2013, l'appartement situé au 1^{er} étage et combles a fait l'objet d'une étude préalable de rénovation par un architecte. L'examen des structures porteuses de la charpente et de la poutraison des planchers est réalisé par sondages destructifs. Des éléments provisoires d'étais sont mis en place afin d'assurer la stabilité statique de la poutraison dans la garderie qui présente un risque d'effondrement. Un bureau d'ingénieur a procédé au contrôle statique ainsi qu'une étude énergétique pour déterminer les options d'assainissement à envisager.

Le bâtiment construit en 1880 est classé et protégé en note 3 au recensement architectural, il mérite d'être valorisé et conservé pour la pérennité du patrimoine immobilier protégé par le Canton. La mixité de l'affectation logement-école d'origine est maintenue et serait augmentée par la création d'un logement supplémentaire indépendant. Cela permet une meilleure rentabilité économique des montants investis. La mise à niveau du bâtiment en termes d'isolation thermique occasionne un gain de minimum de 60 à 80% d'économie d'énergie et plus avec la pose de panneaux solaires ou tuiles photovoltaïques. Le confort acoustique est également amélioré pour les occupants. Les installations doivent être remplacées (sans la chaudière remplacée récemment) et le bâtiment serait mis en conformité aux directives ECA, ASE.

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Administration Crétalaison

A la demande du Canton, la Municipalité, dans sa séance du 21 juin 2013, a accepté le projet de transformation et d'extension des locaux loués à la Gendarmerie. Certains bureaux de la gendarmerie sont rénovés la majorité des travaux étant pris en charge par le Canton. La Police administrative a déménagé dans les locaux affectés à l'informatique. Les installations informatiques sont déplacées dans un local technique existant au sous-sol de l'immeuble. Des travaux d'entretien sont exécutés suite au réaménagement des bureaux des services situé au 1^{er} étage, suite à l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Le rhabillage des piliers, soubassements scellement des plaques est exécutés. Les joints silicone des fenêtres sont remplacés. La cage d'escalier coté entrée salle conseil a été mise aux normes. Des plans d'évacuation selon directives AEAI sont affichés. Pose d'un écran d'information, remplacement de moteurs de ventilation et d'un servomoteur, adjonction d'un gabarit pour vanne magnétique gaz.

Collège Crétalaison

Le rhabillage des piliers, soubassements scellement des plaques est exécutés. Les joints silicone des fenêtres sont remplacés. Rafrâichissement de la peinture dans les halls et remplacement des vestiaires réalisés. Désinsectisation par aspersion des locaux pour punaises des lits dans abris PC, consolidation des joints de briques en verre.

Collège du Mottier B

La salle des travaux manuels est réaménagée avec le renouvellement des outils et machines pour l'enseignement et la mise aux normes des installations techniques aérauliques, remplacement lave-vaisselle usagé hors service, remise en état des installations électriques selon rapport OIT, remplacement du chauffe-eau non réparable et d'une pompe pour la ventilation.

Centre sportif du Mottier

Un entretien minime pour le maintien des installations est réalisé, avec l'assainissement d'une station pour le fond mobile. Les conclusions de l'étude énergétique par un ingénieur démontre le besoin d'une amélioration de l'enveloppe thermique mais aussi du renouvellement de

l'installation technique de ventilation et du traitement de l'eau sanitaire vétustes pour assurer la pérennité du complexe sportif.

Remplacement d'un radiateur hors d'usage, d'une vanne mélangeuse, modification de grilles inox, réparation du carrelage, pose d'un manomètre de vidange.

Collège Grand-Mont nouveau	<p>Les façades du bâtiment fortement dégradées sont assainies avec un rafraîchissement de la peinture extérieure et le traitement des fissures, le remplacement partiel du drainage et la pose de pavés filtrants en pied de façade afin de neutraliser les eaux de ruissellement abondante.</p> <p>Remplacement de store toiles et fenêtre suite à une effraction. Remplacement d'une électrovanne dans sous-station chaufferie.</p> <p>Une place est aménagée en extension du giratoire devant le bâtiment pour la dépose et la sécurité des enfants lors des manœuvre du bus scolaire.</p>
Collège Grand-Mont ancien	<p>Cet ancien collège date de 1850, un relevé du bâtiment avec plans est établi pour envisager des travaux d'entretien. Remplacement de l'isolation sur une conduite d'eau défectueuse.</p>
Collège des Planches	<p>Mise en passe électronique cylindres bâtiment et raccordement de la chaufferie au MCR de la commune.</p>
Collège du Petit-Mont	<p>Réinjection pour le traitement de la charpente (annexe garage). Modification des avant-toits du bâtiment suite aux dégâts en façades occasionnés par les déjections des oiseaux.</p>
Auberge communale	<p>Pose d'un carrelage dans la l'escalier du sous-sol. Réparation du meuble froid et réfrigérateur de l'exploitant, remplacement de la friteuse, réparation de la porte d'entrée principale</p>
Grande salle communale	<p>Rafraîchissement cage d'escalier rez inf-rez et murs scène. Mise en conformité du fond de scène, poulie décors selon SUVA. Remplacement des rideaux fenêtres de l'arrière scène. Remplacement lave-linge usagé hors service. Remplacement d'un WC cassé suite à un vandalisme, vidange de la fosse septique.</p>
Abattoirs	<p>Modernisation des WC selon la demande du service d'hygiène cantonal. Remplacement des fenêtres vétustes. Remplacement de la porte et d'une fenêtre suite à une effraction, curage des canalisations suite à une obturation.</p>
Laiterie des Martines	<p>Entretien courant</p>
Bâtiment Service du feu	<p>Pose d'une main courante dans l'appartement du concierge selon les directives du BPA. Mise en passe électronique cylindres du bâtiment, aménagement d'un écran, beamer, table de projection, réparation de fenêtres.</p>
Route du Jorat 5	<p>Remplacement de la chaudière et tubage cheminée, raccordement de l'installation au MCR communal, mise en passe électronique cylindres du bâtiment, remplacement du boiler électrique hors service.</p>

PPLS	Aménagement de mobiliers complémentaire selon demande de la direction du PPLS.
Maison de paroisse + WC	Assainissement du perron d'entrée, pose de dallage en granit, remplacement de l'escalier télescopique comble hors d'usage, rafraîchissement de la peinture des murs de la salle polyvalente du rez-inférieur.
Eglise - chambrette	Remplacement sur cadre fer, verre feuilleté, vitrine affichage suite à un vandalisme, pose d'une vanne sur conduites chauffage.
Cantine du Châtaignier	Remplacement de la braisière hors d'usage, réparation du plancher et toiture, réparation ferblanterie suite à des incivilités, remplacement d'un extincteur volé. Entretien courant.
Barbecue Châtaignier	Sablage de la cheminée et charpente sous couvert du barbecue, remplacement des caniveaux devant l'entrée local du stand de tir.
Stand de tir et ciblirie	Assainissement d'une façade, remplacement du lambrissage pourri. remplacement de tuiles et crémaillères de la couverture
Anciens vestiaires du Châtaignier	Réparation fuite en toiture de tuile, entretien courant.
Vestiaires du Châtaignier	Remplacement d'un extincteur en fin de vie.
Congélateur communal	Entretien courant.
STPA	Entretien courant.
Station de relevage	Nettoyage traitement de la couverture contre les mousses.
Collège des Martines	Réfection du revêtement de sécurité synthétique de la place de jeu intérieure, mise en passe électronique des cylindres du bâtiment, remplacement partiel des plaques cassées des façades en Eternit, remplacement du lave-vaisselle et de la cuisinière concierge, remplacement de 4 moteurs défectueux pour les impostes de la salle de gymnastique et de l'ampli mélangeur de son processeur hors service de la salle de gymnastique.
Complexe de Manlout	Remplacement des portes sectorielles suite à sinistre, réparation branchement suite à une fuite eau, remplacement des capteurs de gaz défectueux, réparation des panneaux solaires, remplacement de télécommandes des portes automatiques, changement de la sonde du foyer défectueuse, entretien courant.
Refuge de Chatifeuillet	Entretien courant.
Collège Mottier A	Entretien courant
Collège Mottier C	Désinsectisation de la cuisine et des locaux annexes contre les blattes germaniques, entretien courant.

Municipal responsable : M. Michel ODIER

Attribution du service

Le Service des travaux a des tâches de planification, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien.

Direction des travaux

Dans le cadre de la réorganisation de l'administration communale, la direction du service s'est quelque peu modifiée.

En étroite collaboration avec le municipal en charge de ce dicastère, le chef de service, a pour principales tâches la gestion globale du service en matière de planification, d'organisation et de supervision. Il gère aussi les relations avec la Municipalité.

Il participe à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Aménagement du territoire, Domaines & Forêts, Police, Bâtiments) ainsi qu'avec différents services de l'Etat, voire avec les communes voisines.

En plus de la gestion du personnel du service (Service technique, équipe Voirie, secrétariat), M. Vincent Porchet est également en charge de la gestion financière du service (élaboration et suivi des budgets, plan d'investissement, suivi des comptes, approbation des factures)

M. Jean-Robert Nicolas, adjoint au Chef de service, collabore à la bonne marche du service, et assure avec M. Porchet la coordination des différentes tâches attribuées à ce dicastère.

Il a comme principales tâches la gestion et le suivi des chantiers sur le territoire communal, et participe activement aux séances de coordination avec les services externes. Selon l'importance et le contexte des projets, il se charge directement de la direction des travaux ou fait appel à des mandataires externes.

En collaboration avec le chef de service et le secrétariat, il assure le service à la population, et répond aux nombreuses demandes de renseignements ou d'interventions venant de la part tant des habitants de la commune que de bureaux techniques externes.

Engagé à 50 % dès juin 2014, M. Daniel Tscherrig, dessinateur, est venu renforcer le service. Techniquement très au point et de grande expérience, il est en charge de l'élaboration de projets et du suivi de chantiers communaux.

Grâce à cet engagement, plusieurs dossiers en attente ont pu être mis à jour et soumis aux procédures préalable à la réalisation (validation par la Municipalité, examen préalable, enquête publique, ...). Il apporte un important appui technique, et collabore également avec les autres services communaux en matière informatique (dessin, élaboration de projets, cadastre, ...)

Depuis septembre, le taux d'activité de Mme Janine Benz est passé de 10 à 35 % pour le Service des Travaux. Cet appui administratif supplémentaire permet aux collaborateurs "techniques" du service de consacrer plus de temps au développement de projets.

Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les services industriels et les autres services propriétaires de réseaux font également partie des fonctions attribuées au service.

Equipe de voirie

Début janvier, comme à fin 2013, l'effectif de base de l'équipe de voirie est de 9 employés. M. André Pittet assure toujours le rôle de chef d'équipe. Des absences de longue durée de plusieurs employés pour des raisons de santé ont nécessité une réadaptation des tâches réalisées en priorité par l'équipe de la voirie, certains travaux ponctuels étant confiés à des entreprises privées.

Dès le début de l'année, et pour diverses raisons, un collaborateur n'a effectivement travaillé que de juin à septembre à 50 %. Nous avons mis fin à son contrat à fin novembre.

De mi-juin à mi-juillet, après quelques semaines passées à la déchèterie de Manlout, une nouvelle personne est venue renforcer l'équipe Voirie en tant qu'auxiliaire. Donnant entière satisfaction, il a été engagé à plein temps le 1^{er} novembre, suite au départ précité.

De mi-juillet à fin décembre, un collaborateur auxiliaire est également venu en renfort à Manlout.

De graves problèmes de santé en 2013 déjà avaient contraint un fidèle employé de voirie à limiter son temps de travail. Sa maladie ayant repris le dessus, à l'arrêt dès le mois d'octobre, il est décédé le 26 décembre.

A fin 2014, l'effectif de l'équipe voirie était donc de 8 postes.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées.

Cette ventilation est résumée par le tableau ci-après :

	2010	2011	2012	2013	2014
Entretien ruisseaux et collecteurs	6.6%	10.8%	12.4%	9.0%	10.4%
Entretien bâtiments	4.5%	4.6%	5.0%	3.3%	3.8%
Elimination déchets	3.5%	3.2%	2.5%	4.6%	4.9%
Nettoyage domaine public	13.5%	17.2%	14.9%	15.8%	15.4%
Entretien cimetièrre, inhumations	1.0%	0.9%	2.4%	0.6%	1.8%
Entretien parcs et promenades	1.1%	1.1%	3.0%	1.7%	1.9%
Signalisation routière	2.1%	5.0%	1.6%	0.9%	1.0%
Entretien véhicules	7.5%	9.6%	5.1%	5.6%	7.3%
Déneigement, yc trav. préparatoires	31.6%	17.9%	27.1%	29.0%	17.4%
Prestations pour manifestations	2.2%	4.0%	3.8%	5.4%	2.8%
Entretien domaines	4.2%	3.2%	2.6%	3.9%	4.6%
Entretien routes	22.2%	22.5%	19.6%	20.2%	28.7%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Heures effectives de travail	16'276.50	17'815.50	14'378.75	14'595.00	15'193.50
Heures théoriques emploi	18'997.25	19'968.75	19'894.50	18'582.00	19'384.25
Solde heures suppl. au 31 décembre	463.00	1'385.25	828.00	849.50	488.25

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre. L'écart important entre les heures effectives et théoriques s'explique par les absences en raison de maladie ou d'hospitalisation citées plus haut.

Le total des heures effectuées par les deux collaborateurs auxiliaires engagés de mi-juillet à fin décembre, s'élève à 1'164 heures de travail. Ces heures de travail, rétribuées par le compte 430.3012.00, ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

Certains petits travaux de fouilles ou de maçonnerie, confiés ces dernières années à des entreprises par manque de disponibilité, ont pu être exécutés par l'équipe de voirie en 2014. Il s'agit notamment d'importants travaux de réfection de bords de chaussée réalisés au Ch. de la Pichollette, au Ch. de Praz-Mandry, au Ch. de Jorattez et au Ch. de Longeraie.

En 2014, 2'635 heures ont été consacrées au service hivernal. En raison de l'arrivée très tardive de l'hiver à fin décembre seulement, ces

Locaux de voirie

Depuis 2008, les équipes Voirie et Domaines & Forêts sont regroupées à Manlout. Ce regroupement, fort apprécié de l'ensemble des employés de la Voirie et des Espaces verts,

Véhicules et machines

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit à la page suivante. Ce tableau se rapporte à l'ensemble des véhicules communaux. Il inclut également ceux du Service des bâtiments et du Service de police qui ne sont pas gérés par le Service des travaux.

Sur le compte No 430.3115 «Remplacement véhicules et machines», nous avons procédé au remplacements suivants :

heures ont essentiellement été effectuées en début d'année et pour les travaux préparatifs d'avant saison (pose des pare-neige, de jalons, préparation des véhicules, ...).

Grâce également à l'engagement de personnel auxiliaire, le solde d'heures supplémentaires en fin d'année ne se montait qu'à 488 heures, alors qu'il était de 808 heures en début d'année.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rend parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance, conduisant alors à un accroissement du nombre des interventions à effectuer dans l'urgence.

permet des synergies entre les deux dicastères, chacune des équipes étant en mesure de seconder l'autre selon les besoins saisonniers spécifiques (déneigement, tonte, etc.).

- Juillet 2014 : Remplacement du Bucher BO 200 par un véhicule Meili VM 7000 ;
- Septembre 2014 : Achat d'un deuxième pick-up Fiat Strada ;
- Novembre 2014 : Remplacement tracteur-tondeuse Iseki SXG 22 par un véhicule similaire, un Iseki SXG 326.

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE - INVENTAIRE DES VEHICULES

ETAT AU 31 DECEMBRE 2014

Véhicule	Type	DESCRIPTIF						ACCESSOIRES													UTILISATION				SERVICE	REMARQUES					
		Plaques	Puiss.	Vitesse	Poids total	Mise en service	Prix d'achat	Prix global accessoires	lame	saleuse	fraise	multibarres	grue	asp. feuilles	enfonce-pieux	pelle rétro	souffleuse	laveuse	remorque	citerne	tondeuse	collec. gazon	scarificateur	chargeur frontal			Fin 2012	Fin 2013	En 2013	Rempl. prévu	Attribution
		VD	[CV]	[km/h]	[kg]	[année]	[Fr]	[Fr]																			[h] / [km]	[h] / [km]	[h] / [km]	[année]	
REXTER	petit camion	7 425	125	45	7'500	2007	102'500	95'000																	3'725	4'218	493	2016	Voirie		
BUCHER BO 200	petit camion	8 797	125	45	7'500	2005	104'000	42'000																	3'778	3'889	444	2014	Voirie	remplacé juillet 2014 par Meili VM7000	
MEILI VM 7000	petit camion	8 797	125	45	7'500	2014	156'000	57'000																	600	882	282	2023	Voirie	acquis en juillet 2014	
LINDNER Unitrac	transporter TT	4 180	98	45	7'400	2009	196'000	79'500																	2'231	2'642	411	2018	Voirie		
NEW HOLLAND	tracteur 4x4	690 555	44	25	1'610	2011	57'000	57'000																	1'527	1'754	227	2021	Voirie		
TOYOTA 3	pick-up 4x4	332 340	102	120	2'760	2007	47'500	3'850																	91'500	107'217	15'717	2017	Voirie		
FIAT Strada 1	pick-up	531 228	85	120	1'915	2009	21'000	-																	77'424	88'530	11'106	2019	Voirie		
FIAT Strada 2	pick-up	549 508	85	120	1'915	2014	17'600	-																	0	5'062	5'062	2024	Voirie	acquis en sept 2014	
MEILI VM 600	porte-outils	690 554	90	40	4'200	2013	108'500	87'500																	150	355	205	2025	Voirie		
BUCHER CityCat 2	balayeuse	8 698	93	0 - 45	4'500	2012	161'500	-																	951	1'513	562	2020	Voirie		
JCB 2	chargeuse	9 495	78	30	4'500	2007	79'500	10'500																	2'453	2'847	394	2019	Voirie		
KUBOTA	mini pelle	-	-	-	-	2008	15'000	-																	1'411	1'557	146	2020	Voirie		
Saleuse 1	camion Baudin					2005	63'500																					2020	Voirie		
Saleuse 4	camion Risse					2013	60'500																					2025	Voirie		
Lame 5	camion Baudin					2013	28'000																					2025	Voirie		
Lame 6	camion Risse					2013	28'000																					2025	Voirie		
FIAT Ducato	camionnette	384 533	120	120	3'500	2010	63'500																		30'081	38'638	8'557	2020	Dom+Forêts		
NISSAN NV 200	fourgonnette	36 483	86	120	2'000	2010	24'000	4'000																	24'090	30'925	6'835	2020	Dom+Forêts		
ISEKI TG 5390	tracteur 4x4	690 557	40	30	1'770	2006	61'000	55'000																	2'975	3'287	312	2013	Dom+Forêts		
ISEKI SXG 22	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	770	2007	29'000	5'000																	980	980	0	2013	Dom+Forêts	remplacé nov-2014 par Iseki SXG 326	
ISEKI SXG 326	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	770	2014	23'800	12'500																	0	23	23	2019	Dom+Forêts	acquis en nov 2014	
ISEKI SF 240	tondeuse	690 556	24	0 - 15	1'300	2012	33'500	6'500																	265	391	126	2022	Dom+Forêts		
SUZUKI Gr. Vitara	jeep 4x4	15 928	129.1	120	2'070	2008	36'000	-																	77'610	92'332	14'722	2018	Police adm.		
NISSAN	fourgon	367 786	82	120	2'700	2005	42'500	-																	34'541	38'684	4'143	2015	Bâtiments		

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

Etudes réalisées en 2014

Bassin de rétention Champs-Meunier.

Etude menée en collaboration avec un bureau privé et les mandataires des propriétaires du plan de quartier.

Création d'un bassin de rétention à l'entrée du voûtage du Rionzi. Préavis 13/2014 adopté par le Conseil communal le 15 décembre 2014 : octroi du crédit de construction et autorisation d'engager les travaux. Les travaux sont prévus pour début 2015.

Assainissement du Rionzi, entre le chemin de Maillefer et la sortie du voûtage

Des problèmes récurrents de refoulement d'eaux usées sont observés à la sortie du voûtage du ruisseau du Rionzi. Ils sont liés au système de collecte des eaux usées qui, entre l'amont du chemin de Maillefer et la sortie voûtage, chemine dans une cunette aménagée en paroi du voûtage et formant déversoir.

Cette pollution a des répercussions sur tout le cours aval du Rionzi et de la Louve jusqu'à l'ouvrage de dérivation des eaux claires situé en amont des dépôts tl de La Borde.

Des sondages géotechniques ont été réalisés, et ont mis en évidence des terrains de mauvaise qualité, remettant de fait en cause les options choisies pour l'avant-projet. Un nouveau projet, à plus grande profondeur, a alors été étudié.

Fin 2014, des contacts avec l'Office Fédéral des Routes (OFROU), en lien avec les travaux de réaménagement de la jonction autoroutière de la Blécherette, mettent en évidence une synergie possible entre ces deux projets (évacuation des eaux de l'autoroute).

Chemin Doucy, aménagement d'un trottoir et mise en système séparatif des collecteurs EC + EU

Projet développé en interne.

Afin d'améliorer la sécurité du trafic piétonnier et de modérer la vitesse des véhicules, un trottoir revêtu de pavés en béton d'une largeur variant de 1.50 à 1.75 m est implanté sur le côté Nord de la chaussée.

Dans le cadre de ces travaux, le collecteur unitaire existant est remplacé par un tube PVC EU ϕ 250 mm et un tube PVC EC ϕ 300 mm. Suite au retour favorable après examen préalable des services de l'Etat entre octobre et décembre 2014, ce projet sera soumis à enquête publique en février 2015.

Chemin du Collège / Route de Lausanne, réaménagement du carrefour

Projet étudié en interne, en collaboration avec le Service de Police administrative.

Ce projet de réaménagement du carrefour Ch. du Collège / Rte de Lausanne vise principalement à sécuriser le trafic piétonnier, ainsi qu'à améliorer le confort pour la sortie des véhicules du Chemin du Collège et de la sortie du parking de la Poste.

Projet soumis à l'examen préalable des services de l'Etat en décembre 2014.

Route de Penau, modération et aide à la traversée

Projet étudié en interne, en collaboration avec le Service de Police administrative.

Lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2012, deux conseillers déposaient un postulat demandant la création de traversées sécurisées pour les piétons sur la Route de Penau.

Plusieurs contacts avec les services cantonaux ont mis en évidence que des "aides à traverser" concrétisées par des chicanes seraient mieux adaptées que la création de passages à piétons.

Dès lors, un projet prévoyant 3 chicanes aux débouchés du Ch. de l'Esplanade (aval et amont) et au débouché Ch. des Epinoux a été élaboré au sein du service.

Ce projet sera transmis début janvier 2015 pour examen préalable des services de l'Etat.

Collège du Grand-Mont, aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé

Projet étudié en interne, en collaboration avec le Service de Police administrative.

Afin de sécuriser l'accès des élèves au collège du Grand-Mont, l'étude d'un cheminement en site propre a été réalisée au sein du service.

Travaux réalisés fin 2014, à l'exception de la pose de l'éclairage qui se fera début 2015.

Etavez, mise en système séparatif des collecteurs EC + EU

Etude confiée à un bureau spécialisé privé.

Projet prévoyant la mise en conformité du collecteur communal, actuellement unitaire, entre le carrefour d'Etavez et le collecteur de transit venant de Budron, dans la zone agricole à l'Ouest de la Rte de Cugy.

Millière, réfection et redimensionnement des collecteurs EC + EU

Etude confiée à un bureau spécialisé privé.

Suite aux violents orages de juillet 2014, de nombreuses inondations ont eu lieu dans le quartier Ch. de la Millière / Ch. de la Marchaude.

Suite à quelques investigations, il est apparu que le collecteur d'eaux claires reprenant notamment les eaux du ruisseau de la Millière entre la Feuillère et le ruisseau de la Viane en aval, était en mauvais état et largement sous-dimensionné. Ce projet prévoit la remise en conformité de ce collecteur communal.

Grand-Mont / Mottier, cheminement piétonnier et passage piétons

Etude confiée à un bureau spécialisé privé.

Création d'une liaison piétonne entre le collège du Grand-Mont et le site du Mottier, et aménagement d'un passage piétons en traversée de la Route de la Blécherette, au droit de l'accès principal au collège du Mottier.

Finalisation du projet en 2014. Les contacts avec les différents services de l'Etat (Forêts notamment) et avec les riverains impactés par le projet auront lieu début 2015.

Diverses petites études, en appui d'autres dicastères, en suivi de projets privés, ou sur demande de la Municipalité

Nombreuses petites études sur les collecteurs

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le Service des travaux est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels.

Des petits mandats sont confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

Contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés

En continuité de ce qui a été entrepris en 2013, un accent particulier a été mis sur le contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés.

Ces contrôles sont effectués conjointement par un bureau spécialisé et par la Voirie, en collaboration avec la direction du Service.

Liaison entre Crétalaison et Mottier par fibre communale

Sous la direction du Service Informatique, et en collaboration avec le Service des Bâtiments, les travaux de fouille et de pose de la fibre optique entre Crétalaison et le complexe du Mottier ont été étudiés en interne par le Service des travaux.

Travaux exécutés en 2014

Ruisseau de la Viane, reconstruction du collecteur d'eaux usées

Préavis 03/2012 adopté par le Conseil communal le 30 avril 2012.

Chantier ouvert le fin 2012.

Travaux interrompus à plusieurs reprises à cause de mauvaises conditions météorologiques.

Réouverture du chantier au printemps 2013, pour la suite des travaux en amont de la traversée du ruisseau. Le gros des travaux était terminé en décembre 2013

En juin 2014, fin des travaux sur les raccords privés et diverses finitions.

Aire de dépose au Rionzi (accueil parascolaire).

Préavis 01/2013 adopté par le Conseil communal le 22 avril 2013.

Chantier ouvert fin 2013, après obtention du permis de construire.

Aménagement d'une plateforme permettant la dépose des enfants aux abords des structures d'accueil de l'enfance, ainsi que construction de cheminements permettant ensuite aux utilisateurs de rejoindre les différents bâtiments du secteur.

Chantier terminé le 14.03.2014.

Route de Cugy 5-7 / Route du Jorat 5, mise en séparatif du collecteur.

Préavis 09/2013 adopté par le Conseil communal le 16 décembre 2013.

Ouverture du chantier le 05.05.2014

Reprise du collecteur des eaux de chaussée ainsi que des eaux claires et des eaux usées provenant des parcelles sises en amont dans 2 traversées de chaussée à créer (forage dirigé) puis une réhabilitation et mise en conformité des collecteurs jusqu'au collecteur communal principal cheminant en bordure de la zone agricole.

Travaux terminés le 11.10.2014

Mise en séparatif du collecteur communal au chemin de Longeraie.

Chantier ouvert 5 novembre 2013.

En opportunité avec un projet de construction privé, le collecteur communal situé sous le chemin de Longeraie, entre la Paix du Soir et le ruisseau de la Viane, a été mis en conformité. A fin 2013, le trafic était provisoirement rétabli.

Le dernier tronçon d'une vingtaine de mètres a été réalisé en avril 2014.

Collège du Grand-Mont, élargissement de la boucle de rebroussement

Lors d'essais effectués au printemps, il s'est avéré que le rebroussement avec des bus scolaires de 40 places au droit du collège du Grand-Mont posait quelques problèmes de manœuvre.

Les travaux d'élargissement de ce rond-point ont été effectués par l'équipe de la voirie durant l'été.

**Collège du Grand-Mont,
aménagement d'un
cheminement piétonnier
sécurisé**

A l'exception de la pose de l'éclairage public qui se fera début 2015, la réalisation du cheminement piétonnier en site propre a été faite fin 2014.

**Route des Martines,
élargissement du trottoir**

Chantier réalisé en deux phases, la première en mai et la seconde en novembre, en parallèle avec les travaux d'aménagements du plan de quartier Morettes.

La suite de ce trottoir sera réalisée dans le cadre des travaux collectifs du plan de quartier.

Réfections de chaussées.

Suite aux travaux réalisés dans le cadre du préavis "03/2011 Giratoire Lanterne/Rionzi", le tapis final a été posé dans le giratoire de la Lanterne, ainsi que sur le tronçon situé en amont, au droit du plan de quartier Pré-Marin. En aval, un nouveau revêtement a également été posé sur le Ch. du Rionzi jusqu'au pont de l'autoroute.

D'importants travaux de réfection ont également été réalisés sur la Rte de Lausanne entre Coppoz et Crétaison, sur le Ch. du Rionzi, dans sa partie aval, et au Ch. de Longeraie, où le revêtement a été partiellement refait.

Profitant des travaux de reconstruction de la Rte du Chalet-à-Gobet réalisés par le Canton, le tronçon aval, côté Etavez en traversée de localité, a reçu un nouveau revêtement.

Des travaux lourds de réfection de bord de chaussée ont été faits au Ch. de la Viane, ainsi qu'au Ch. de Longeraie. La voirie est également intervenue pour des travaux similaires à la Rte de Manlout, au Ch. de Jorattez et au Ch. de Longeraie, dans la zone agricole. Au Ch. de la Pichollette, la voirie a remis en état le bord de chaussée en créant une cunette, permettant une meilleure évacuation des eaux pluviales.

**Chemin du Chêne, pose de
l'éclairage public**

Afin de répondre à la demande des utilisateurs et de sécuriser le cheminement des piétons, 7 nouveaux luminaires LED ont été posés courant novembre sur le tronçon situé côté Rte de Lausanne.

Eclairage public, entretien du réseau.

**Remplacement systématique
des anciens candélabres à
vapeur de mercure**

A fin 2014, à quelques exceptions près, l'ensemble des candélabres communaux étaient équipés soit de lampe à vapeur de sodium, soit de lampe à halogénures métallique, ou encore de LED. Le remplacement des lampes à vapeur de mercure a donc totalement été réalisé à fin 2014.

Entretien divers

Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

**Travaux divers
d'aménagement de
collecteurs**

Afin de compléter notre PGEE, des contrôles systématiques de conformité sont effectués chaque année.

Dans le cadre de ces contrôles, il apparaît occasionnellement que des réparations ou des mises en conformité ponctuelles doivent être

rapidement effectuées.

Selon l'importance de ces travaux, ces derniers sont faits par l'équipe voirie (selon disponibilité) ou confiés à des entreprises de la Commune.

Commentaires relatifs aux écarts par rapport aux montants budgétisés

**Salaire du personnel auxiliaire
Compte No 430.3012** Comme déjà mentionné, les nombreuses absences pour cause de maladie de longue durée ont nécessité l'engagement d'un collaborateur auxiliaire entre mi-juillet et la fin de l'année, pour un nombre total de 1'164 heures.

**Remplacement véhicules et machines
Compte No 430.3115** Le remplacement du tracteur-tondeuse Iseki SXG22, ainsi que le remplacement du Bucher BO 200 par un transporter Meili VM 7000 étaient prévu au budget.
L'achat d'un second pick-up Fiat Strada, non prévu au budget, est intervenu en septembre.

**Courses de déneigement
Compte N° 430.3188** Les coûts annuels de fourniture du sel ne sont pas tout à fait représentatifs des conditions hivernales de l'année. En effet, l'effet "tampon" dû au stockage du sel dans les silos sis à Manlout (capacité 200 to), permet de stocker le sel d'une année à l'autre.
L'écart est cette année essentiellement dû aux économies de sel, bien que le budget "courses de déneigement" soit également bénéficiaire. Il convient de préciser que la fourniture du sel (y c. transport) représente les montants suivants :

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité	328.0	334.0	114.8	236.1	413.4	82.0
Coût [Fr]	88'258.-	88'405.-	30'125.-	63'177.-	108'953.-	21'067.-

**Evacuation déchets poubelles publiques
Compte No 430.3137** Les quantités de déchets récoltés dans les poubelles publiques (32.86 to en 2014, contre 20.96 to en 2013) ont été largement surestimées lors de l'élaboration du budget 2014.

**Aménagement diverses routes
Compte No 430.3142.01** Au vu de la longueur des procédures, et par manque de temps, divers projets de réaménagements routiers ont été différés. De plus, le report de différents chantiers privés a également conduit au report de projets prévus en accompagnement.
Le montant prévu à cet effet au budget 2014 n'a pas été utilisé.

**Réfection des routes
Compte No 430.3142.02** Les principales détériorations des chaussées apparaissent durant la saison hivernale, et c'est au printemps que le programme de réfection des chaussées est établi.
L'ampleur de la participation communale aux travaux de réfection de la Rte du Chalet-à-Gobet a été sous-estimée, et amène à un léger dépassement du budget 2014 (3.4 %).

**Abris tl, construction et entretien
Compte No 430.3142.03** Outre les habituels actes de vandalisme, un important accident est intervenu à l'arrêt "Coppoz". Les frais de réparation (près de CHF 14'000.-) ont été payés par ce budget, mais n'ont pas encore été remboursés.

Achat fournitures diverses Compte No 430.3142.04	La voirie dispose d'un dépôt sous le pont de l'autoroute, à la Route de Lausanne. A l'automne 2014, une remise en ordre de cette place, et notamment l'évacuation des différents matériaux qui y étaient stockés a été faite. Non prévue en décharge contrôlée, cette élimination, pour près de CHF 6'000.- n'était pas prévue au budget.
Entretien véhicules et machines Compte No 430.3154	Pas de mauvaises surprises avec l'entretien de nos véhicules. Le montant prévu dans ce compte n'a donc été que partiellement dépensé.
Frais d'études «aménagement routiers» Compte No 430.3189	Plusieurs projets ont pu être étudiés au sein du service, et n'ont donc pas nécessité de mandat externe. De même, le montant prévu pour divers travaux géométriques et pour l'étude de projets ponctuels urgents n'a pas été dépensé.
Electricité consommation commune (Eclairage public) Compte No 431.3123	Les efforts consentis ces dernières années commencent à se ressentir. En effet, la modernisation de nos luminaires par des lampes à plus faible consommation amène à une économie conséquente dans ce poste (CHF 13'600.-)
Exploitation station de pompage Compte No 460.3141.00	Des problèmes récurrents sur l'une des pompes de la station de pompage d'eaux usées de Budron ont engendré d'importants coûts, non prévus au budget.
Aménagement collecteurs - Compte No 460.3144.01	Le montant prévu pour le remplacement systématique des chambres doubles n'a pas été dépensé.
Frais d'études "épuration" - Compte No 460.3189	Un effort important a été maintenu sur le contrôle de conformité des biens-fonds privés.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le PGEE est géré par le Service communal des travaux, avec l'appui de bureaux externes.

L'inventaire du réseau achevé, les données nécessaires à l'étude des phases 2 (étude de variantes, choix du concept futur, plans et rapports) et 3 (calcul des coûts, mise en place d'un échancier, adaptation des taxes) du PGEE ont été confiées à un bureau d'ingénieurs hydrauliciens spécialisé qui travaille en collaboration avec les Services techniques communaux.

Le PGEE étant arrivé à son terme, le rapport final a été transmis à l'examen préalable des Services de l'Etat à fin 2010.

Après apport de quelques compléments, le PGEE a été adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement le 14 décembre 2012. Il servira de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que l'analyse de notre réseau a mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans de quartier par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

Participation à la planification régionale et aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales

Le développement de la Commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations difficilement planifiables.

A cela s'ajoute le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

Le service fait souvent appel à des mandataires externes pour l'établissement des projets et le suivi de l'exécution. Cette externalisation n'est cependant possible qu'au moment où les grandes lignes et les délimitations du projet sont suffisamment clairement définies. Les

études préliminaires doivent pour l'essentiel être conduites en interne.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Les collaborateurs "techniques" en charge du service des travaux sont considérablement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au détriment de la préparation et du suivi de dossiers importants. Il en résulte une dispersion de leur activité et l'obligation d'accumuler des heures supplémentaires pour assurer le suivi des dossiers courants.

Dans le cadre du processus « Le Mont, une ville » mis en œuvre par la Municipalité, cette problématique est abordée et devrait permettre dans un proche avenir des mesures d'appui permettant d'améliorer l'efficacité de ce service dans le traitement des nombreux impondérables.

DOMAINES ET FORETS - DECHETS

Municipal responsable: M. Bernard CHABLOZ

DOMAINES

La location des terrains agricoles est répartie entre 14 exploitants. A cela s'ajoute un jardin potager cultivé par un particulier.

Activités saisonnières

Sous la responsabilité de leur Chef d'équipe, M. Michel Bourquin, les collaborateurs du Service Domaines & Forêts, MM. Steve Chaillet, Philippe Forney, Sylvain Paccaud et Jean-Pierre Mombelli s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

- Gazon : 77'549 m² (7.7 ha)
- Haies (taille 3 côtés) : 3'800 m²
- Haies naturelles et bosquets : 2'409 m²
- Plantes rampantes : 4'253 m²

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

Les nouvelles plantations d'arbres d'ornement font l'objet d'un contrat d'entretien avec les entreprises paysagistes mandatées pour l'arborisation d'un site. Par cette démarche, le remplacement d'arbres défaillants est garanti. Cela nous permet également de parer au manque de main-d'œuvre récurrent dans le service à certaines périodes de l'année.

Contrairement à ces dernières années, aucun jeune auxiliaire ne s'est inscrit pour effectuer de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales.

Tableau récapitulatif des heures du dicastère

	Heures 2013	% 2013	Heures 2014	% 2014	+/- Heures
Châtaignier Sport	1'161.75	11.91	952.75	10.85	-209.00
Châtaignier Esplanade	209.25	2.14	239.25	2.72	+ 30.00
Cimetière	173.00	1.77	261.25	2.98	+ 88.25
Parcs + Promenades	2'974.75	30.49	3'473.25	39.56	+ 498.50
Bâtiments	414.75	4.25	257.00	2.93	-157.75
Véhicules	677.75	6.95	482.50	5.50	-195.25
Divers	108.25	1.11	112.50	1.28	+ 4.25
Forêts	366.25	3.75	395.50	4.50	+ 29.25
Ordures	1'792.50	18.37	1'971.75	22.46	+ 179.25
Neige	1'218.00	12.48	412.25	4.70	-805.75
Administration	440.00	4.51	109.25	1.24	-330.75
Equipe voirie	219.50	2.25	113.00	1.29	-106.50
TOTAL :	9'755.75	100.00	8'780.25	100.00	-975.50

Absences

	Heures 2012	Heures 2013	Heures 2014
Reprise d'heures supplémentaires	735.25	1'142.25	1'101.00
Militaire et PCi	8.25	16.50	0.00
Maladie et accidents	351.25	286.75	453.25
Vacances	900.75	997.25	1'299.00
Autres congés	54.00	216.50	196.00
Congés officiels	522.50	482.00	615.00
Total :	2'572.00	3'141.25	3'664.25

Feu bactérien

Les contrôles effectués par MM. Jean-Pierre Mombelli et Sylvain Paccaud chez les privés, essentiellement dans le secteur allant du Grand-Mont au Ch. du Tessin ont révélé de nouveaux foyers d'infection au Grand-Mont.

Cette grave maladie détruisant les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux nécessite une attention particulière de la part des employés chargés d'éliminer les plantes contaminées.

Décorations

L'équipe des Domaines & Forêts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons.

Une partie des plantes sont cultivées dans la serre ainsi que dans les couches installées par nos jardiniers au sud de la déchèterie.

Skate Park

Le remplacement des différentes structures était terminé en 2013, faisant le bonheur des utilisateurs.

En 2014, mis à part les frais de nettoyage courants, aucuns travaux n'ont été entrepris.

Propreté des zones piétonnes

Toujours à l'écoute des remarques des riverains, le personnel des espaces verts entretient et vidange régulièrement près d'une centaine de poubelles équipées de distributeurs de sachets pour crottes de chiens.

Outillage, machines et équipement

Hormis le remplacement courant de petites machines et outillage divers, l'équipe des Espaces verts s'est dotée en 2014 de différentes machines à batterie, nettement moins bruyantes et polluantes (souffleur, taille-haie, débroussailleuse).

Stand de tirs

Outre l'entretien courant, pas de travaux importants entrepris cette année.

Centre de tirs sportif de Vernand

Renouvellement de la Convention régissant le tir sportif et militaire avec son entrée en vigueur le 1er avril 2013 et son échéance au 31 mars 2023. Les aspects financiers de cette convention se concentrent uniquement sur les charges annuelles d'exploitation du stand.

La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du centre de tir de Vernand s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la Commune du Mont et le nombre total des tireurs de toutes les communes signataires.

Esplanade du Châtaignier

Une attention particulière est vouée à la préservation de "fenêtres" dans le cordon boisé permettant d'apprécier un magnifique panorama.

Bois de feu

Vente de 127 stères de bois, dont 93 ont été coupés en bûches et livrés au domicile de particuliers.

DECHETS

Gestion des déchets

Depuis l'introduction au 1er janvier 2013 du nouveau règlement sur la gestion des déchets instaurant notamment la taxe au sac, les habitants du Mont, dans une très grande majorité, ont appliqué des règles de tri et de valorisation des déchets plus méthodiques.

La baisse d'environ 40-50% du tonnage des ordures ménagères constatée la première année s'est confirmée en 2014. Cela a eu une répercussion directe sur l'augmentation de la fréquentation de la déchèterie de Manloud et de la compostière de la Viane.

Police des déchets

Afin de garantir un taux de fraude inférieur à 5 %, prévu dans la Convention entre notre Commune et Gedrel, le dépôt sauvage de déchets aux abords des containers terriers ainsi que l'utilisation frauduleuse de sacs non taxés sont contrôlés par un employé assermenté. Les contrevenants identifiés sont alors dénoncés à la Police administrative.

Déchèterie de Manloud

Sous la surveillance de 2 collaborateurs, la déchèterie est fréquentée par un nombre

toujours plus important de Montaines et Montains sensibilisés par le tri des déchets.

Une somme de CHF 1'526.- a été encaissée pour le dépôt d'objets payants et la vente de copeaux.

Compostière de la Coulette

En 2014, la Compostière de la Coulette a broyé 564'000 kg de déchets verts ligneux représentant un coût de CHF 57'401.-.

Compostables du ménage

En 2014, la société Annen BioEcoEnergie a récolté 438 conteneurs de 140 lt et valorisé (par méthanisation) 18'400 kg de déchets compostables issus des ménages (restes de repas), représentant un coût de CHF 10'128.-.

Compostière de la Viane

MM. Silvestre Coelho et Gaston Jayet se partagent la surveillance de la compostière.

En 2014, la Compostière de la Viane a traité 380'800 kg de déchets verts (gazon, feuilles mortes) représentant un coût de CHF 32'901.-.

Quantité de déchets pris en charge à la déchèterie de Manloud

	2013 [kg]	2014 [kg]	Augm./ dimin.
Batterie	900	0	-900
Bois	112'570	127'170	+ 14'600
Boîtes fer blanc/Alu ménage	9'820	9'480	-340
Déchets spéciaux	2'280	2'700	+ 420
Capsules Nespresso	22'500	24'750	+ 2'250
Inertes	256'000	160'000	-96'000
Objets encombrants métalliques	69'310	60'630	-8'680
Objets encombrants non métalliques	105'760	110'270	+ 4'510
OREA	14'064	14'138	+ 74
Papier / Carton	272'380	271'280	-1'100
PET	9'382	8'566	-816
Piles	1'050	1'225	+ 175
Verre plat	7'470	10'420	+ 2'950
Total tonnage en kg	883'486	800'629	-82'857

	2013 [pces]	2014 [pces]	Augm./ dimin.
Cuisinières, lave-linge	80	74	-6
Frigos avec vignette	88	83	-5
Pneus avec jante	28	54	+ 26
Pneus sans jante	128	175	+ 47
Néons	750	500	-250

Le tonnage des déchets pris en charge à la déchèterie est en diminution de 82'857 kg.

Cet écart est dû à la diminution de tonnage des déchets inertes (- 96'000 kg).

Ordures ménagères

Année	kg	Augm./ dimin.
2011	1'418'390	+ 122'100
2012	1'480'260	+ 61'870
2013	801'805	-678'455
2014	846'720	+ 44'915

Les ordures ménagères, deux fois par semaine, le papier et les déchets encombrants tous les deux mois, ainsi que le verre sont toujours collectés par l'Entreprise Faucherre SA.

Papier

Année	Collectés par Faucherre SA		Acheminés à la déchèterie		Total Kg
	kg	%	kg	%	
2012	56'920	15.68	306'180	84.32	363'100
2013	138'090	33.64	272'380	66.36	410'470
2014	177'310	39.53	271'280	60.47	448'590

Verre en kg et par couleur

Année	kg	Augm./dimin.
2012	216'940	+ 39'220
2013	245'410	+ 28'470
2014	246'330	+ 920

vert	blanc	brun
116'245	63'008	37'687
128'494	72'176	44'740
130'103	72'111	44'116

Le verre est acheminé chez Vetro-recycling SA.

Huiles usagées

Année	Litres	Augm./dim.
2012	1'470	- 550
2013	2'210	+ 640
2014	2'030	- 180

Le Service d'assainissement de la Ville de Lausanne s'est déplacé 4 fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

Vêtements usagés

Il a été récolté par les sociétés Contex et Texaid, 30'812 kg d'habits usagés, à la déchèterie et dans les différents conteneurs répartis sur la Commune. Une somme de Fr. 0.10 par kg doit nous être restituée, montant qui sera intégralement reversé à différentes Institutions de notre Commune.

FORETS COMMUNALES 2014

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2014. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la commune car les travaux de coupe sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

Exploitation des bois

- Janvier-mars : abattage de vieux arbres dépérissant proche des Cibleries (119 m³ par le Centre de formation).
- Février-mars : éclaircie et mise en lumière au Bois Murat sur le territoire d'Epalinges (175 m³ par l'entreprise Aeschlimann).
- Mars : élimination de chablis éparses aux Planches (83 m³ par l'entreprise Clerc).
- Avril : coupe de sécurité sous le Châtaignier en anticipation de la construction prévue en aval (30 m³ par l'équipe du Centre de formation).
- Septembre : élimination de bois bostrychés sur le territoire d'Epalinges sous les Ormeaux (61 m³ par l'entreprise Métraux).
- Décembre : difficile coupe de sécurité en Budron H16 (70 m³ par l'entreprise Aeschlimann)

Assortiments

Bois de service résineux	294 m ³
Bois de service feuillu	13 m ³
<u>Bois de feu feuillu et copeaux résineux</u>	<u>231 m³</u>
Total exploitation	538 m³

Remarques

Pour l'année 2014, les recettes ne couvrent juste pas les coûts d'exploitation. Cela est dû à des coupes très compliquées mais rendues nécessaires pour des raisons de sécurité (par ex. sous le Châtaignier et en Budron H16). Parfois, la forêt protège mais de temps à autre c'est elle qui crée des dangers pour les tiers et les infrastructures. Dans les zones construites, ces travaux coûtent hélas relativement cher en raison du manque d'accès et des mesures de sécurité supplémentaires par rapport aux coupes traditionnelles.

La commune devait bénéficier de CHF 14'000.- de subventions supplémentaires pour des zones de forêt de protection. Un règlement mal interprété et une mauvaise communication concernant ces zones spécifiques par la Centrale des forêts n'ont pas permis d'obtenir les dites subventions. Le garde forestier travaille sur le sujet et ne désespère pas que la Commune puisse toucher cet argent d'ici fin 2015, voire sur la nouvelle période de prestation RPT 2016-2019. A suivre.

Plantations

Deux plantations ont été effectuées en 2014. Une au printemps de 3'000 m² au chemin des Cibleries (100 mélèzes, 50 chênes et 50 hêtres) et une en automne de 2'500 m² entre Chatifeuillet et le Bois des Fougères (125 épicéas, 25 mélèzes et 25 cerisiers). Ces travaux ont été réalisés par le Centre de formation.

Soins aux jeunes peuplements

Au total, 6.4 ha de jeunes forêts ont été entretenues. L'ensemble de ces surfaces a bénéficié de subventions que ce soit pour les zones de protection ou de production.

Ces travaux ont été réalisés par les entreprises Clerc et Métraux.

Biodiversité

La commune a effectué un relevé des arbres habitats sur ses forêts. Quinze arbres susceptibles de remplir les conditions pour un "bon arbre habitat" ont été trouvés (présence de champignons, pourriture, fourche, dépérissement, insectes et cavités).

Le nombre peut paraître faible mais il est nécessaire que ces arbres ne représentent pas de danger pour les tiers dans les 50 prochaines années. En raison du contrat qui lie justement le propriétaire durant 50 ans, la commune a refusé la modeste subvention de CHF 100.- par arbre afin de rester libre de décision sur l'avenir de ces éléments. Ils seront toutefois conservés le plus longtemps possible afin de participer à l'enrichissement de la biodiversité.

Réfection de chemin

Le chemin des Planches qui conduit des à la Fontaine des Meules en passant par la forêt s'est fortement dégradé suite aux passages répétés des chevaux. Il est même parfois impraticable à pied.

En 2014, le chemin situé en lisière a été rehaussé afin de garantir une meilleure évacuation des eaux tout en augmentant l'épaisseur du coffre. Une réussite à moindre coûts (< CHF 3'000.-). La suite des travaux de réfection du chemin dans la forêt se terminera en 2015 avec l'aménagement d'un passage pour les chevaux en copeaux sur l'accotement du chemin. Nous espérons que les cavaliers utiliseront ce passage pour préserver le chemin.

Remarque / divers / perspectives

Mis à part le désormais traditionnel manque de gel pour les exploitations, les travaux se sont parfaitement déroulés selon les attentes du forestier.

En raison de la nouvelle maladie du frêne appelée chararose (ou flétrissement du frêne), les propriétaires publics devront redoubler d'attention pour assurer la sécurité des infrastructures publiques (routes, trottoirs, école, parcs, etc). Le forestier effectuera des contrôles sanitaires et tiendra informés les propriétaires publics de la marche à suivre en cas de danger provenant de forêts privées.

Accueil en forêt

Hormis l'entretien courant, aucun aménagement spécifique à l'accueil n'a été réalisé en 2014.

Municipal responsable : M. Michel Amaudruz

FINANCES

Le Service assure les tâches habituelles (budget, traitement des factures, comptes, ...) dévolues aux bourses communales, ainsi que les relations extérieures auprès des différentes institutions telles que l'Administration cantonale des impôts, la fiduciaire en charge du contrôle des comptes annuels, les instituts financiers pour la gestion des emprunts, le Préfet pour la remise et le contrôle des comptes annuels, l'Administration fédérale des contributions pour les décomptes TVA et impôt anticipé.

Le Service établit également la comptabilité d'autres institutions : SDIS La Mèbre, Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), Fonds

André Serment et gère diverses activités parallèles, notamment celles liées à l'Etablissement scolaire, aux devoirs surveillés, au réfectoire, aux activités parascolaires et au passeport vacances.

Pour rappel, suite à son congé maternité, une collègue a réduit son taux d'activité à 50 % dès le 1^{er} janvier 2013. Ce demi-poste n'a pas été remplacé mais en compensation, une personne a été engagée au 1^{er} septembre 2014 en qualité d'assistante RH.

Calendrier du service des finances

Le calendrier ci-dessous, semblable, d'une année à l'autre, donne une bonne vision des délais à respecter et explique les contraintes imposées au Service des finances, à la Municipalité et au Conseil communal et ses Commissions.

I – Comptes de l'année écoulée (adoption avant le 30 juin)

Janvier-mi-mars :	Opérations de bouclage comptable
Mi-mars :	Adoption des comptes par la Municipalité
Fin mars :	Vérification des comptes par la société fiduciaire
Mi-avril :	Remise des comptes à la Commission des finances
Fin avril –début mai :	Séance Commune de la Commission des finances et de la Municipalité
Fin mai :	Remise des comptes aux membres du Conseil communal
Fin juin :	Séance du Conseil communal

II- Arrêté d'imposition pour l'année à venir

Juin-juillet-août :	Etude et mise à jour de la planification financière
Août :	Elaboration de l'arrêté d'imposition
Fin août :	Adoption de l'arrêté d'imposition par la Municipalité
Début septembre :	Remise du préavis et de l'arrêté d'imposition à la Commission des finances
Mi-septembre :	Remise du préavis et de l'arrêté d'imposition aux membres du Conseil communal
Début octobre :	Séance du Conseil communal
Fin octobre :	Remise de l'arrêté d'imposition au Canton
Fin nov/début décembre :	Publication dans la FAO des arrêtés d'imposition des Communes

III – Budget de l'année suivante

Juillet-août :	Préparatifs dans les services
Début septembre :	Remise des données à la bourse
Mi-septembre :	Décisions salariales
Fin sept./déb. Octobre :	Discussion et adoption du budget par la Municipalité
Mi-octobre :	Remise du budget à la Commission des finances
Fin oct./déb. Novembre :	Séance Commune de la Commission des finances et de la Municipalité
Mi-novembre :	Remise du budget aux membres du Conseil communal
Mi-décembre :	Séance du Conseil communal

IV – Fourniture de données au Canton pour les décomptes et péréquations intercommunales

Mi-avril :	Remise à l'ASFICO (VD-Autorité de surveillances des finances communales) des informations concernant l'année écoulée nécessaire au calcul du décompte final de la péréquation intercommunale.
Fin mai :	Remise à l'AFICO des données de l'année écoulée concernant les dépenses thématiques – Le formulaire ad hoc doit être validé par la société fiduciaire qui contrôle nos comptes.

Tout au long de ces processus des données nouvelles ou plus précises proviennent continuellement des différents services du canton, comme des diverses associations intercommunales ou régionales ainsi que des divers bureaux mandatés pour nos études et travaux communaux. Il est par conséquent fréquent qu'une information se précise ou qu'une nouvelle information arrive entre l'adoption des documents par la Municipalité et

le moment où le dossier est discuté au sein du Conseil communal.

A noter aussi, vu le calendrier très serré, que les décisions du Conseil communal concernant l'arrêté d'imposition arrivent au moment où la Municipalité vient d'adopter le prochain budget. Des imprévus peuvent évidemment impliquer d'importantes modifications affectant les résultats et nécessiter une reprise du dossier par la Municipalité, avec les retards y relatifs pour la suite du travail.

Commission d'estimation fiscale

La Commission d'estimation fiscale est composée d'un président nommé par le Conseil d'Etat (actuellement M. Maurice Calame, architecte), d'un représentant du Registre foncier qui, avec son secrétariat, organise le suivi et assure tous les travaux administratifs (actuellement M. Yves Bourgeois, Conservateur adjoint au RF) et d'un représentant de la Municipalité (M. Michel Amaudruz, Municipal responsable des finances).

La Commission d'estimation fiscale a pour mission d'établir, de réviser et de statuer sur les estimations fiscales des immeubles, lors de chaque mutation ou lors de révisions générales décidées par le Conseil d'Etat.

En 2014, elle s'est réunie à trois reprises pour traiter environ 120 dossiers.

Portefeuille assurances

Vu la complexité de ce dossier, la gestion du portefeuille d'assurances communales s'effectue en collaboration avec un courtier en assurances. La tâche principale du Service est la

gestion du portefeuille communal d'assurances de personnes, du patrimoine, des dommages, des constructions et de la flotte de véhicules.

Planification financière, investissements, évolution de notre dette et plafond d'endettement

Glissante sur 5 ans du passé et 5 ans du futur, la planification financière de notre Commune a, à nouveau, été mise à jour avec l'appui de la Société BDO.

Comme à l'accoutumée la démarche implique, d'une part que les opérations de bouclage et de vérification de la comptabilité de l'année précédente, soit 2013, soient terminées afin que les prévisions budgétaires de l'année écoulée puissent être remplacées par les données comptables. Et d'autre part, que toutes les informations concernant les dépenses et les investissements en cours et à venir soient réévaluées à la lumière des nouvelles informations disponibles, ceci en termes de priorités, de délais, de montants à investir, comme de montants à prendre en compte à titre de nouvelles dépenses de fonctionnement. Les recettes, également sont revues et adaptées en fonction des nouvelles données disponibles.

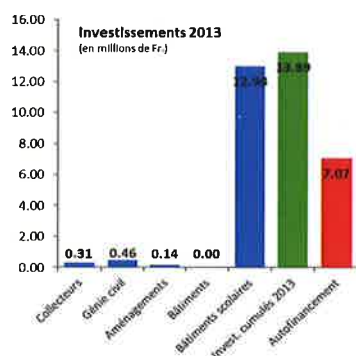
La planification financière est le principal outil permettant à la Municipalité de définir les besoins en matière de revenu et, par conséquent, de taux d'imposition. L'essentiel des informations concernant la dernière mise à jour de la planification financière a donc été porté à la connaissance du Conseil communal par le biais du préavis No 07/2014 « Arrêté d'imposition pour l'année 2015 ». Nous vous renvoyons donc à ce document et à ses conclusions.

Sans revenir sur les éléments présentés, nous relèverons la prudence à avoir dans nos futurs choix d'investissements. Sans dramatiser la situation, le Conseil communal a pu se rendre compte qu'avec les dernières décisions prises concernant nos bâtiments scolaires, notre plafond d'endettement, situé pour la législature en cours à Fr. 68.5 mios, sera probablement atteint une fois les factures de ces bâtiments payées. Il ne sera donc plus possible à l'avenir d'envisager la réalisation de tous les investissements « potentiels » que la Municipalité, par soucis de transparence, remet à jour et présente chaque année avec le budget.

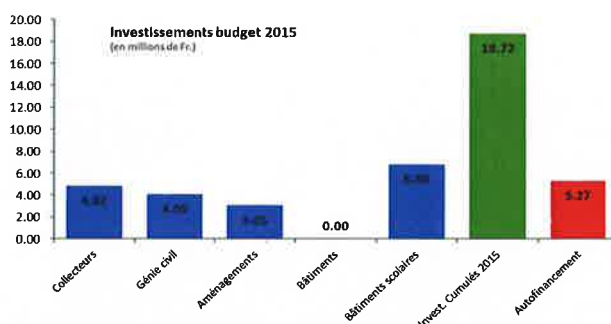
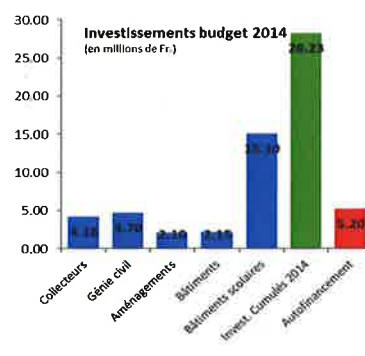
Compte tenu de notre contexte communal en plein développement, l'objectif de la Municipalité est d'arriver à assumer, ces prochaines années, par de l'autofinancement, les autres investissements d'équipements prioritaires (entretien de notre réseau d'égouts, aménagements routiers imposés par la construction de certains quartiers ou la coordination au niveau régional, ...).

La Municipalité doit également penser au remboursement d'une partie de la dette afin que les générations futures gardent des possibilités d'investissement à des conditions raisonnables.

Investissements effectués en 2013 et 2014, prévisions budgétées pour 2015

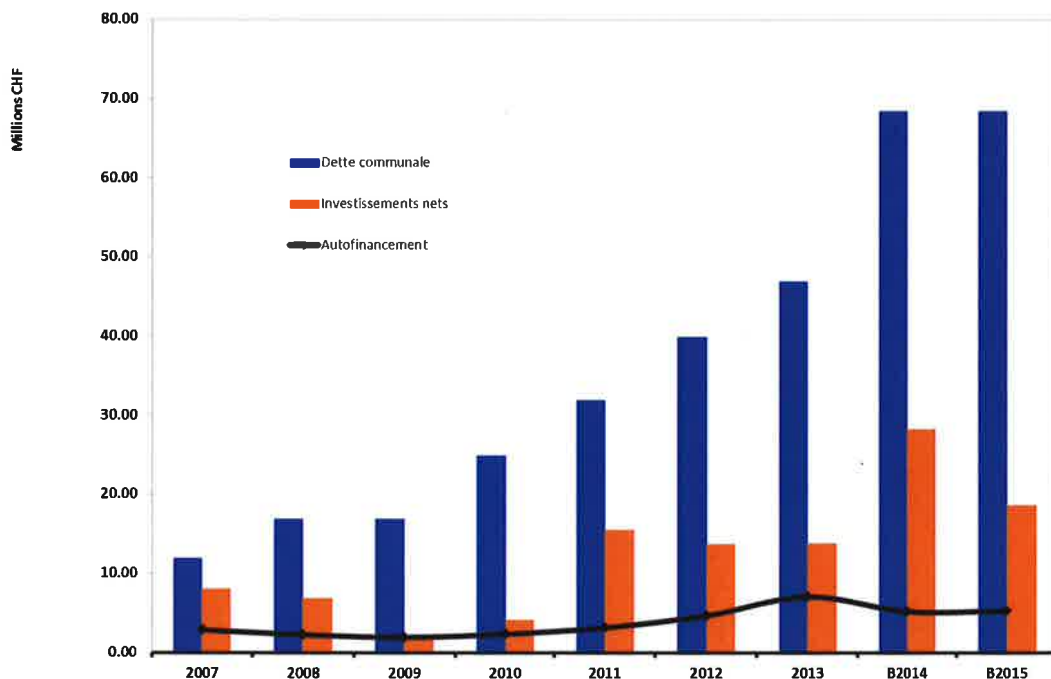


Ces graphiques illustrent nos investissements selon les comptes 2013 et les budgets 2014 et 2015, ainsi que leur évolution et leurs financements ces dernières années.



Concernant la planification financière, il convient de rappeler qu'elle prend évidemment en compte les prévisions d'augmentation de notre population et bien entendu les effets de ces augmentations sur nos recettes fiscales comme sur nos dépenses communales. De même, les coûts annuels liés aux nouvelles prestations communales proposées à notre population (par exemple, les subventions aux transports publics, à l'accueil pré et parascolaire, à l'entretien des nouveaux bâtiments ...) sont également prises en compte. Les données de la planification financière sont épurées afin de corriger les effets notamment des mouvements internes, des arriérés de recettes fiscales ...

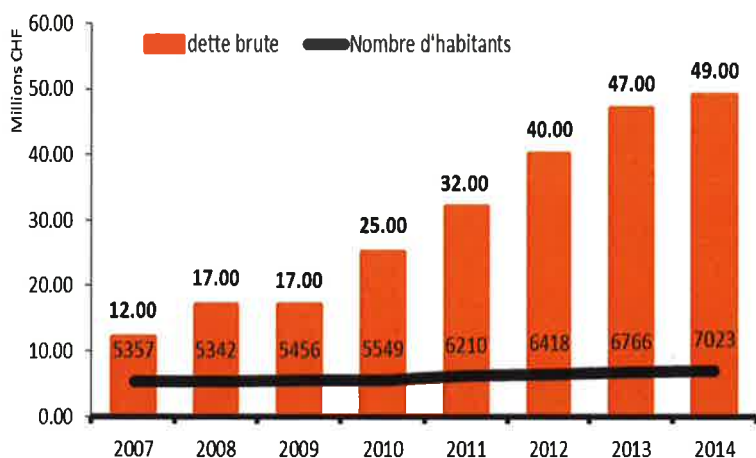
Evolution et financement de nos investissements



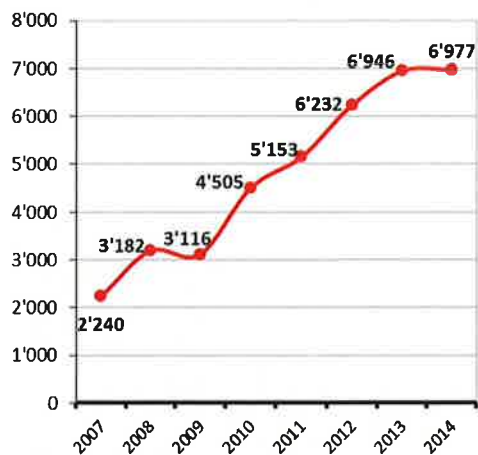
Emprunt 2014 et crédit cadre

Durant l'année 2014, la Commune du Mont a remboursé un emprunt (30.06.06 - 30.06.14) d'un montant de Fr. 2'000'000.-- auprès de Postfinance au taux de 2.99 % et créé un nouvel emprunt de Fr. 4'000'000.-- auprès de l'UBS pour 2 ans (04.07.14 - 28.09.16) au taux de 0.76%. Comme le montrent les graphiques ci-après, ces flux de financement portent notre dette brute au 31.12.2014 à Fr. 49 mios, ce qui correspond à une dette de Fr. 6'977.-- par habitant (voir graphiques ci-après).

Au niveau du choix des durées d'emprunt, nous tenons compte évidemment des taux d'intérêt mais nous veillons aussi à répartir les échéances des remboursements de telle manière que nous n'ayons pas à rembourser des montants de plus de 10 mios par année. Cela nous facilitera, en temps utile, les remboursements de notre dette ou nous permettra de retarder ne serait-ce que ponctuellement le renouvellement d'un emprunt.



Evolution de la dette brute par habitant de 2007 à 2014 (en francs/habitant)



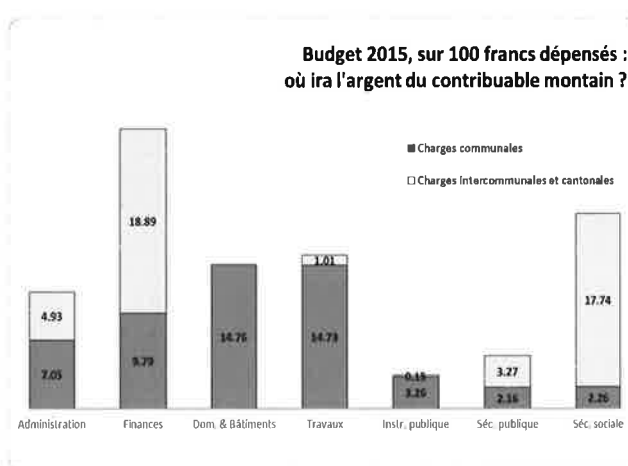
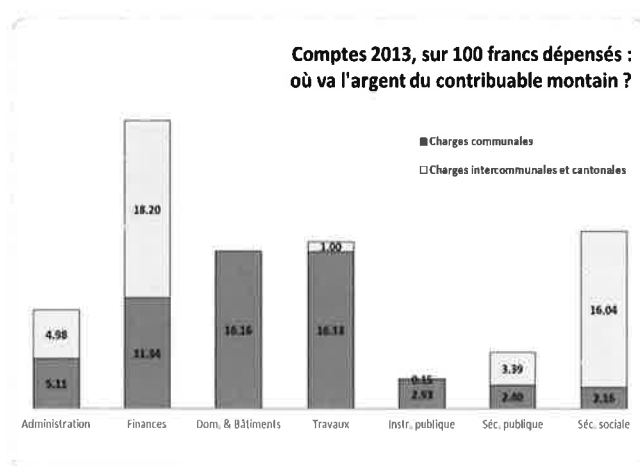
Evolution de nos emprunts et dette brute par habitant

Analyse de nos dépenses

Comme l'a fait remarquer à plusieurs reprises la Commission des finances, dans le contexte actuel, la Municipalité veille autant que possible à maîtriser les dépenses communales. En analysant nos comptes et budgets, il convient de se rappeler que la Commune ne maîtrise malheureusement qu'une partie de ses charges communales. Comme le montrent les graphiques ci-dessous illustrant l'utilisation de nos finances, la part des charges

intercommunales et cantonales passe de 43.77 % selon les comptes 2013 à 45.99 % pour les prévisions budgétaires 2015. Face à cette situation qui s'aggrave d'année en année, l'UCV a été saisie du problème et des négociations ont eu lieu avec le Canton. La situation ne s'est par contre pas améliorée concernant la répartition du financement de la facture sociale, dépendant essentiellement des décisions cantonales et toujours en augmentation.

Où est allé l'argent en 2013 (chiffres comptes 2013) et où ira l'argent en 2015 (chiffres budget 2015)



Cartes journalières Commune CFF reconduites en 2013 et 2014

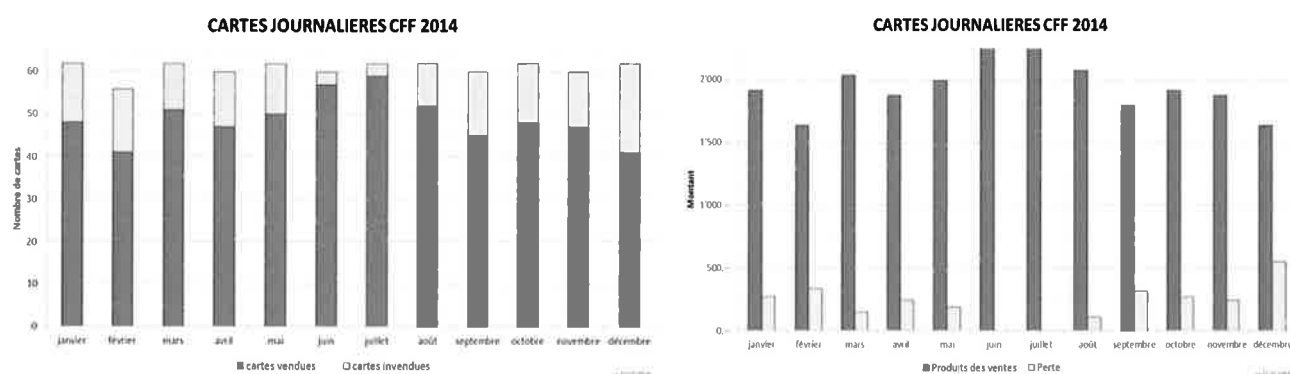
Depuis le 1^{er} avril 2012, la Commune du Mont-sur-Lausanne s'est dotée de deux abonnements CFF « Carte journalière Commune ». Ces abonnements réservés aux communes sont valables pour une période d'une année (dans notre cas du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013).

Avec deux abonnements, ce sont deux cartes qui sont proposées chaque jour et contrairement aux cartes journalières vendues par les guichets CFF à Fr. 71.--, l'utilisateur d'une « Carte journalière commune » n'a pas besoin d'être porteur d'un abonnement ½ tarif valable.

La Municipalité a décidé de reconduire cette action, avec 2 abonnements au prix total de Fr. 25'800.-- pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Elle a également décidé de maintenir pour cette période le prix de Fr. 35.-- pour la vente aux habitantes et habitants du Mont. Il s'agissait d'un prix préférentiel qui, avec l'augmentation intervenue en 2013 par les CFF du prix de l'abonnement commune (Fr. 12'300.-- précédemment), ne couvre plus totalement les frais, même en cas de vente de toutes les cartes. En phase de lancement, la Municipalité a considéré cela comme une action de promotion des transports publics et en particulier l'usage du train. A partir du 1^{er} avril 2014, la Commune s'est alignée sur le prix moyen pratiqué par les communes qui nous entourent, soit Fr. 40.--. Il s'agit toujours d'une offre particulièrement intéressante pour nos habitants et la Municipalité a décidé de prévoir l'acquisition de 4 cartes commune au budget 2015. A noter que les coûts évoqués ci-dessus ne prennent pas en compte le travail de gestion et de vente des cartes à nos guichets ; il s'agit d'un nouveau service offert par la Commune à notre population.

Bilan intermédiaire

Pour l'année civile 2014, on a compté 586 cartes vendues et 144 invendues, soit 80 % de vendues. En 2013, pour la même période, 86 % des cartes étaient vendues. Les graphiques ci-dessous montrent en détail la situation des ventes, du produit des ventes et des pertes pour l'année 2014.



Au niveau des comptes, la prestation "Carte journalière commune" est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour l'achat des abonnements aux CFF et 182.46.53.00 pour les recettes des ventes).

INFORMATIQUE

La tâche principale est de fournir aux collaborateurs des outils informatiques performants, leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Un certain nombre de tâches se répètent d'une année à l'autre :

- Assurer la maintenance et l'évolution de l'infrastructure informatique ;
- Installation des nouveaux matériaux et logiciels ;
- Elaboration et suivi des appels d'offre ;
- Contacts, coordination et suivi des demandes adressées à la Société s'occupant de notre parc informatique et de nos principaux logiciels communaux ;
- Assistance et support de premier niveau auprès des tous les utilisateurs ;
- Formation des utilisateurs (en interne ou par des entreprises spécialisées) ;
- Gestion de projets informatiques divers (Organisation et préparation des installations pour les élections, mise en place d'un système Intranet, système pour le contrôle du temps de travail du personnel des services externes, Equipement Wifi, ...).

Le Service gère actuellement :

- 39 PC fixes et 11 portables ;
- 3 serveurs, 4 Switch DHCP et 3 firewalls;
- 1 routeur dont 3 points d'accès Wifi ;
- 6 imprimantes multifonctions ;
- 5 imprimantes individuelles ou réseau ;
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0) ;
- 2 scanners de documents ;
- 1 fax ;
- 10 téléphones portables.

Logiciel	Fournisseur	Fonction du logiciel	Service utilisateur
Larix	Epsilon SA	Gestion des PV, comptabilité générale, débiteurs, créanciers, taxes diverses, habitants, objets et cadastre	Tous les services
F-Secure	Epsilon SA	Antivirus	Tous les services
Epsiged	Epsilon SA	Système de scannage	Finances & CH
SAI-net	SAI SA	Gestion des salaires	Finances
JBM-Tenax	Mobatime SA	Gestion du temps	Finances
Molok	MolokRecyclingCompany SA	Gestion des déchets	Finances & Travaux
Manager VS04	Hasler + Co SA	Gestion des clés électroniques	Bâtiments
Epiqr+	EPIQR Rénovation Sàrl	Gestion du parc immobilier	Bâtiments
Autocad	Sys-Net GmbH	Programme de dessin	Bâtiments & Travaux
Batilog	bec Partners SA	Gestion des soumissions	Bâtiments & Travaux
GeoConcept	GeoConcept Software SA	Information géomatique	Bâtiments & Travaux
Viasis-plus	Taxomex AG	Système d'affichage de vitesse	Police administrative
MindManager	software ONE	Gestion de projet	Chefs de service
Windows XP	Microsoft	Système d'exploitation PC	Tous les services
Windows 7	Microsoft	Système d'exploitation PC	Tous les services
Office 2003	Microsoft	Outils bureautiques	Tous les services
Office 2010	Microsoft	Outils bureautiques	Tous les services

Mise à niveau de notre système informatique communal

Comme annoncé dans le rapport de gestion de l'an dernier, un audit sur notre informatique communale a eu lieu au début 2013. Il a conduit à la présentation au Conseil communal et à l'acceptation lors de la séance du 11 novembre 2013 du préavis No 7/2013 "Mise à niveau du système informatique communal". La concrétisation de la mise à niveau de notre informatique a été réalisée durant le premier trimestre 2014. La nouvelle infrastructure informatique est en place et fonctionne à satisfaction. Le système est à même de pallier à toutes pannes techniques.

Lors de la présentation du préavis 7/2013, des réserves ont été émises par des membres du Conseil Communal sur les coûts de la location d'une fibre Swisscom et la Municipalité s'est engagée à revenir devant le Conseil Communal avec un préavis, dévolu à une fibre communale

avec le souhait de profiter de ces travaux pour relier le collège de Crétalaison et le complexe sportif. Le 28 avril 2014, La Municipalité a donc présenté au Conseil communal le préavis 3/2014 "Liaison entre Crétalaison et Mottier par fibre communale". Outre l'avantage d'assurer un système de sauvegarde informatique dans un site distant, ces aménagements permettront d'interconnecter l'ensemble des alarmes techniques des bâtiments du Mottier et de Crétalaison et de permettre d'étendre le projet Mobicommunication du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), sur l'ensemble du site du Mottier. Les travaux de raccordement ont été réalisés et le système redondant et maintenant fonctionnel dans un bâtiment distant des locaux de l'administration.

On rappellera aussi les points forts du projet qui sont d'assurer à notre Commune un niveau d'expertise constant en disposant à l'avenir, un jour par semaine sur site, des compétences pointues d'un ingénieur responsable de notre infrastructure informatique et d'un ingénieur remplaçant en cas de nécessité, ceci en plus d'un Service Desk à distance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Equipement du système de paiement par cartes de débit

Outre ses activités de gestion des finances et de Ressources humaines, le Service informatique a consacré du temps durant le quatrième trimestre 2014 à la mise en place du système de paiement par cartes de débit. Les services de l'administration qui enregistrent le plus de

mouvements financiers soit, Finances, Contrôle des habitants et Police administrative sont désormais équipés (système opérationnel depuis le 08.01.2015) d'un appareil acceptant les paiements par cartes de débit, Postcard, maestro nationale et maestro internationale.

Suite du renouvellement de PC, migration et formation sur Window 7 et Office 2010

Les PC d'occasion, acquis pour les dernières élections et installés désormais dans une salle dévolue à la formation (anciennement salle des Commissions II), ont pu servir à la formation interne des collaborateurs sur Windows 7 et

Office 2010. Ces PC seront remplacés en 2015 afin que le Conseil communal dispose de machines performantes lors des prochaines élections.

OUTILS DE COMMUNICATION

Dans une commune en forte croissance comme la nôtre, les priorités de la Municipalité visent à favoriser l'intégration des nouveaux habitants ainsi que les échanges entre nouveaux et plus anciens habitants. En matière de communication communale, il s'agit de mieux faire connaître la diversité des infrastructures et des prestations communales disponibles d'une

part et d'autre part de permettre à nos sociétés locales de se faire connaître et de faire connaître leurs activités.

Les deux principaux outils actuellement à disposition de notre Commune sont notre journal « Aux 4 Coins du Mont » et le site internet communal.

Journal communal Aux 4 Coins du Mont

Petit rappel historique

1974 - Avril : Première parution

1987 - Janvier : Parution du No 1 – Nouvelle présentation – 6 numéros par an

- Contact : Greffe municipal
- Rédaction : Greffe municipal
- Mise en page et impression : Hauswirth Imprimeurs, Le Mont.

2013 – Juin : Parution du numéro 159 – Nouvelle présentation - 5 numéros par an

- Contact : Greffe municipal
- Rédaction : Equipe rédactionnelle
- Accompagnement éditorial et coordination générale : Delacrétaç et Associés, Lausanne
- Maquette et dessin : Atelier UBU, Lausanne
- Impression : Hauswirth Imprimeurs, Le Mont



En 2014, le tirage est passé de 3'100 exemplaires en début d'année à 3'400 exemplaires en fin d'année. Le numéro de janvier ne comportant que 12 pages a permis une édition de 20 pages en novembre.

Archives du journal

Dès le numéro 158, les nouveaux numéros du journal figurent, dès leur distribution par la poste sur notre site internet communal.

De plus tous les anciens numéros ont été numérisés et sont accessibles à tous les intéressés sur le site des archives communales vaudoises. Un lien figure également sur notre site communal.

Equipe rédactionnelle

Durant l'année 2014, l'équipe rédactionnelle était composée des personnes suivantes :

Mmes Anna Chappuis, Josika Freymond, Agathe Gumy, Nadège Longchamp, Laurence Muller Ahtari et MM. Stéphane Allaz, Michel Amaudruz, Alexandre Cevey, Guy Delacrétaz, Bertrand Martinelli (jusqu'en juin), Jean-Marie Piemontesi (dès juin), Jean-Pierre Sueur. La composition de l'équipe rédactionnelle n'est pas fermée et toute personne intéressée à la vie de la Commune et aimant rédiger est la bienvenue.

Le rôle de l'équipe rédactionnelle est essentiel pour assurer le lien avec la population montaine et les sociétés locales. Tous les lecteurs et lectrices ont pu constater l'engagement admirable de toute l'équipe en 2014.

Pour chaque numéro, l'équipe rédactionnelle se réunit à deux reprises. La première pour définir le contenu du numéro à venir et la deuxième pour discuter du projet et apporter les corrections et propositions d'améliorations. Entre temps, les unes et les uns selon leurs affinités s'attaquent à un article ou interview. Le Greffe municipal reste le point de contact pour tout ce qui a trait au journal et en particulier pour la réception des articles et photos.

Objectifs du journal

Durant l'année 2014, l'équipe rédactionnelle s'est tenue aux objectifs généraux fixés par la Municipalité, à savoir, le journal « Aux 4 Coins du Mont » doit :

- rester un journal du Mont édité par nos soins, avec le conseil de spécialistes de la rédaction et de la mise en page ;
- être fédérateur et prioritairement destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des Services communaux, ainsi qu'aux informations concernant la vie de la Commune, aux informations des Sociétés locales et aux informations sur la Commune et les prestations diverses qu'on y trouve ;
- rester un journal sans publicité ;
- avoir une nouvelle présentation plus attractive, plus vivante, plus aérée, ... ;
- proposer de la couleur sur toutes les pages afin d'offrir plus d'attractivité et mettre en valeur articles et photos.

Parmi les points importants, l'équipe rédactionnelle et la Municipalité souhaitent garder un contact étroit avec l'ensemble des sociétés locales. Tout en respectant la ligne rédactionnelle et la présentation du journal, l'équipe souhaite trouver des formules originales pour présenter et mettre en valeur leurs activités au sein du journal. M. Guy Delacrétaz se tient à disposition des sociétés locales qui le souhaitent pour les soutenir dans ce but. Le « Castagnet » est une aide précieuse pour animer, accompagner et souligner les informations et réflexions des rédacteurs.

De même, il n'est pas prévu de publicité directe dans le journal mais l'équipe rédactionnelle et la Municipalité souhaitent, sans tomber dans ce travers, faire connaître les services et les entreprises présentes sur notre Commune, en éclairant autant que possible les personnes qui s'y engagent.

La Municipalité tient aussi particulièrement à la mission fédératrice du Journal « Aux 4 Coins du Mont » et n'intégrera pas de rubrique de type « Monsieur Le Rédacteur » ou d'opinions. Le rythme de parution du journal n'est pas assez soutenu pour permettre ce genre de rubrique et les répliques nécessaires. D'autres publications sont mieux adaptées pour cela.

De manière générale, la nouvelle présentation du journal se précise et s'affine au fil des numéros et les échos reçus par la Municipalité sont particulièrement bons. La nouvelle présentation semble bien plaire à la population.

Site internet


Le Greffe municipal a continué en 2014 à tenir à jour et à compléter les informations contenues sur notre site internet communal, conçu et mis en place en 2011.

Les préavis de la Municipalité, les convocations du Conseil communal, les extraits des décisions et, une fois adoptés, les PV des séances du Conseil communal sont notamment mis à disposition du public sous la rubrique « Autorités ». Tous les plans et règlements officiels concernant l'aménagement du territoire sont également disponibles.

Les rubriques « Pilier public », « Dernières actualités », « Calendrier des manifestations » et « Aux 4 Coins du Mont » sont également tenues à jour.

Les membres du Conseil communal disposent d'un accès réservé à une zone « intranet » du site communal, qui leur permet de télécharger des informations supplémentaires liées aux activités du Conseil.

La quantité d'informations disponibles sur notre site communal en fait un outil précieux pour notre population. Bien entendu perfectible. Les utilisateurs oublient parfois que plus les données augmentent, plus le travail de suivi et de vérification de la validité des données en place doit être rigoureux et demande du temps. Passer à un niveau supérieur avec des actualités régulières et plus de mouvements exige non seulement une nouvelle refonte de notre site, mais surtout des ressources supplémentaires en termes de temps de travail et de compétences nouvelles pour rassembler, digérer, reformuler, mettre en page et faire vivre l'actualité locale sur le site. La refonte du site est prévue au budget 2015.



Accueil
La commune
Autorités
Services
Vivre au Mont
Infrastructures
Pilier public
Téléchargements
Liens
Dernières actualités
Elections et Votations

Plans d'affectation

Les plans fixant la limite des constructions peuvent être consultés au [service technique](#)

No	Plan d'affectation	Légalisation	Plan 1	Plan 2	Règlement
1	Les Côtes de la Grangette	22.05.2008			
2	Le Rienzi	13.02.2008			
9	Champs-Meunier	05.04.2011			
10	Pré Marin	12.02.1993			
12	Au Ferrajoz	17.03.1998			
19	Champ des Merles	15.12.1989			
22	Au Grand-Mont	08.09.1972			
23	La Clochette	25.05.1973			
24	Le Petit-Mont	15.03.1979			
25	En Barze	15.01.1988			
26	En Crétalaison	25.05.1988			
27	Les Piecettes	25.05.1988			
28	Les Martinès	04.05.1994			
29	Zone Hameaux I La Naz	09.08.1995			
30	Zone Hameaux II Budron	09.08.1995			

POLICE - HYGIENE - CONTROLE DES HABITANTS - INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES

Municipale responsable : Mme Geneviève HOCHSTRASSER

Police Cantonale

Au 1^{er} janvier 2012, la loi sur l'organisation de la police vaudoise (LOPV) est entrée en vigueur. La Municipalité a fait le choix de continuer à déléguer sa sécurité à la Gendarmerie vaudoise.

En 2014, le nouveau chef de poste, l'adj. Breitenstein et son adjoint le sgtm Grandjean assument la responsabilité du poste, situé dans nos locaux.

Une séance mensuelle permet à la municipale de discuter les points d'actualité policière survenus sur la commune.

La nouvelle réforme policière implique la reprise de certaines prestations que la Police cantonale assumait jusqu'ici telles que la présence à l'entrée et à la sortie des classes et les naturalisations par exemple.

Les gendarmes sont chargés des missions suivantes :

Proximité : patrouilles pédestres, motorisées, contacts avec les Autorités, la population, les commerçants, etc.

Prévention : contrôles de fermeture des établissements publics, patrouilles diurnes et nocturnes.

Police judiciaire : enregistrements des plaintes, réquisitions et enquêtes locales, constats, identifications, interpellations.

Interventions : accidents, cambriolages, incendies, pollutions.

Organisation : planification, administration, rapports, contacts divers.

Prévention

Le concept SM-Hab a pris le nouveau nom de Police-Population. Mensuellement, nous recevons le bulletin «Info délits», nous informant de certains délits sur notre Commune et donnant des conseils de prévention. Ceux-ci sont affichés aux piliers publics.

Contrôle radar

La Police cantonale met en place annuellement un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales de notre commune (routes de Lausanne et Blécherette). En 2014, ceux-ci démontrent un dépassement de 8,45 % de conducteurs dénoncés pour environ 25'000 véhicules contrôlés.

Plusieurs contrôles sur différentes routes communales sont effectués à l'aide de notre radar communal.

POLICE ADMINISTRATIVE

Ce service est composé de trois personnes :

M. Roland Leder, responsable du service ;

M. Lakasi Jean-Claude Kivuila, assistant sécurité publique (ASP) ;

Mme Joëlle Pillot, engagée en qualité de secrétaire, au 1^{er} janvier 2014.

Deux demi-journées de formation continue, organisées par l'Association Vaudoise des Services de la Sécurité Publique, ont été suivies par M. Leder. Les thèmes abordés ont été : les aspects sécuritaires d'une manifestation en milieu urbain, le portail cantonal des manifestations (Pocama) et les Zones 30.

Comme à l'accoutumée, M. Leder a participé à un cours de perfectionnement et à un congrès pour les délégués bpa (Bureau de prévention des accidents) à la sécurité. L'objectif du cours était d'informer le délégué sur la fréquence et les causes des accidents liés à des chutes et les bases de la prévention des chutes par des mesures constructives. Quant au congrès, trois sujets ont été abordés sous forme d'ateliers ;

- 1) efficacité des mesures de sécurité
- 2) quand un revêtement de sol est-il sûr ?
- 3) problématique des biotopes sur une aire de jeux

La Commission de police est composée de quatre membres :

Mme Geneviève Hochstrasser	présidente
M. André Guex	membre
M. Jacques Marchand	membre
M. Roland Leder	secrétaire

Elle a dû établir 471 ordonnances pénales réparties de la manière suivante : 15 pour des dépôts de sacs poubelle non conformes ; 93 pour des dépôts de papier ou de carton à côté des moloks ; 325 pour des dénonciations sur fonds privé ; 26 pour des amendes d'ordres impayées et 12 pour des troubles à l'ordre et à la tranquillité publics.

Les tâches de la Police administrative sont :

- Gestion administrative
- Police du commerce
- Cimetière
- Signalisation
- Manifestations
- Santé et sécurité au travail
- Sécurité sur les chantiers (en collaboration avec l'Aménagement du territoire)
- Prévention
- Numérotations des bâtiments (en collaboration avec le Contrôle des habitants et le Service technique)
- Rapports naturalisation

Gestion administrative

Enregistrement, délivrance, notification, expulsion de :

- 370 canidés (- 5)
- 390 amendes d'ordre (+ 78)
- 525 commandements de payer (- 474)
- 5 ordonnances d'expulsion (- 1)

En ce qui concerne l'inscription des chiens, le chiffre reste stable d'année en année.

On relève une forte diminution des notifications des commandements de payer, quasi la moitié en comparaison avec ces dernières années. En effet, dès septembre 2013, l'Ordre judiciaire vaudois a revu le processus de remise des commandements de payer, déléguant la première étape du processus de notification à la Poste. Après quatre passages infructueux chez le destinataire par cette entreprise, seules les poursuites ne pouvant être notifiées nous sont transmises.

Sur les 5 avis d'expulsion, deux ont été annulés et trois mis à exécution. Pour ces derniers, la commune a dû mettre à disposition des locaux qui font office de garde-meubles. Pour un cas, il a fallu prendre contact avec les services sociaux pour trouver une solution au relogement d'une famille.

Objets trouvés

Sur 20 objets déposés, 2 ont été restitués au propriétaire.

Pour les objets non restitués :

- certains sont donnés aux dépositaires après 12 mois ;
- d'autres sont évacués ;
- les lunettes et montres sont données à Terre des Hommes.

Police du commerce

Procédés de réclame, patentes, licences, taxes diverses encaissées comme à l'accoutumée.

Plusieurs marchés se tiennent tout au long de l'année dans différents endroits de notre Commune. Ils ont fait l'objet de contrôles, notamment l'affichage des prix. Il s'agit notamment des marchés suivants :

Le traditionnel marché du jeudi après-midi qui se tient aux abords de l'Eglise.

La Fête de Mai au Petit-Mont et la Saint-Nicolas au Châtaignier.

Cimetière

La Commune a enregistré 90 décès, dont 60 habitants de la Commune. Il y a eu 12 inhumations de corps.

Signalisation routière

Ce service a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et mandaté une entreprise spécialisée afin de rénover le marquage routier à divers endroits de la commune.

A 8 reprises, le personnel est intervenu pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents.

L'appareil inforadar, affichant instantanément la vitesse des véhicules, a été installé 13 fois, essentiellement sur les trajets empruntés par les écoliers. Il a aussi pour but de compter les véhicules.

Manifestations

Préparation, mise en place de signalisation et service de parcage pour différentes manifestations, dont les plus importantes sont : matchs de foot (graines de foot), Fête de Mai, St-Nicolas, soirées de gymnastique et Le Mont Musical.

Santé et sécurité au travail

Le concept Santé et sécurité au travail se poursuit. Suite à l'achat de harnais et de deux ponts roulants, des formations pour l'utilisation de ces équipements ont été dispensées aux agents d'exploitations, par des spécialistes de la sécurité des personnes travaillant en hauteur. Au terme de la formation, les agents ont obtenu une attestation.

Sécurité sur les chantiers

Il a été procédé à 88 contrôles de fouilles. Ils ont pour but principal de vérifier la pose de la signalisation de chantier et la mise en place de protection pour les usagers (barrières, passerelles, lampes clignotantes etc..).

Le personnel de la police administrative est l'organe de contrôle au sein de la commune pour la prévention des accidents sur chantiers. Il effectue ce travail la plupart du temps avec un collaborateur de la Suva et inspecte les chantiers de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, pour s'assurer des mesures prises pour la sécurité publique. Le contrôle est axé sur l'équipement personnel individuel (casque, protections d'ouïe, chaussures de sécurité, lunettes, etc..) puis sur les installations de décroisseurs, grues, nacelles, échafaudages, etc. Sur 8 contrôles, 3 avertissements ont été délivrés à l'égard d'entrepreneurs pour non-conformité de l'échafaudage, de l'équipement d'une grue et d'une grille de protection faisant défaut à une pompe malaxeur de mortier qui aurait pu avoir comme conséquence qu'un ouvrier se fasse arracher le bras. L'organe de contrôle a quitté le chantier seulement une fois la mise aux normes effectuées.

Prévention

Surveillance devant les établissements scolaires

Une surveillance accrue a été effectuée aux abords des collèges lors des entrées et sorties des classes.

Patrouilleurs scolaires

Un seul patrouilleur est encore en faction au collège des Martines.

Plan canicule

Pour la 5^{ème} année consécutive, le plan canicule a été mis sur pied. Toutefois, celui-ci n'a jamais été déclenché. Mais si tel devait être le cas, il s'agit de pouvoir le mettre en œuvre.

Numérotation des bâtiments et des logements

Pour toutes nouvelles constructions, un numéro de bâtiment est attribué. Ceci se fait en étroite collaboration avec le Contrôle des habitants et le Service technique.

Commission permanente des naturalisations

La loi sur la naturalisation vaudoise est régie par la LDCV (loi sur le droit de cité vaudois) :

Art. 25 : procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse ;

Art. 22 : procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération ;

Art. 27 : procédure fédérale facilitée pour une personne mariée à un conjoint suisse.

Art. 8 : demande de naturalisation suisse dans le Canton de Vaud (demande ordinaire).

La Commission de naturalisation est désignée par la Municipalité et composée uniquement de Conseillers communaux. Elle procède, pour une demande ordinaire, à l'audition des candidats lors d'une séance présidée par un membre de la Municipalité (Mme Hochstrasser). Le préavis municipal est ensuite envoyé au Département Cantonal - Service de la Population puis à l'Office fédéral des Migrations à Berne. La durée du processus peut prendre deux ans et demi environ. La commission s'est réunie à 6 reprises pour auditionner une quinzaine de personnes.

Les naturalisations facilitées (art. 22 et 25) sont exemptes d'audition et de rapport de police. La Municipalité décide l'octroi de la bourgeoisie communale pour des candidats bénéficiant de la procédure facilitée.

A partir du 1^{er} janvier, les rapports, que le service de la police administrative établissait pour les demandes de naturalisation facilitée art. 27, ont été repris par le canton.

M. Leder a établi 13 rapports pour les naturalisations ordinaires.

Un refus a été prononcé par la Municipalité suite à un préavis négatif de la Commission.

Sous réserve de l'octroi du droit de cité cantonal et de l'autorisation fédérale de naturalisation, la bourgeoisie prend effet au moment de la prestation de serment devant le Conseil d'Etat vaudois.

En 2014, vingt-trois adultes et 12 enfants ont obtenu la naturalisation suisse sur notre Commune. A cela s'y ajoutent une vingtaine de naturalisations facilitées fédérales.

SECURITE PUBLIQUE HYGIENE

La Commission de salubrité

Mme G. Hochstrasser,	Présidente
M. A. Guex,	municipal
M. R. Leder,	Chef de service, Police Administrative
Dr O. Favre,	médecin

Elle a dû traiter 2 cas. Pour un d'entre eux, les membres de la commission se sont déplacés afin de procéder à une inspection locale. Au terme de celle-ci, un rapport a été établi et transmis au locataire, pour suite utile devant le Tribunal des baux.

Contrôle des denrées alimentaires

Le contrôle des denrées alimentaires et des viandes est assuré par le Canton. Suite à une décision interne du service de la consommation et des affaires vétérinaires, plus aucune information n'est transmise aux communes depuis le 1^{er} janvier 2014.

Contrôle des champignons

Mme Véronique Niklas-Lyon, habitante montaine et présidente de la Société la Myco du Jorat est la contrôlease officielle pour notre commune. De plus, depuis 2014, elle a le titre d'experte champignons en milieu hospitalier. Mme Véronique Niklas-Lyon a organisé et participé notamment à :

- Février: stand pour la soirée en faveur des nouveaux habitants
- Fête de mai: stand de présentation
- Juillet : Passeport vacances avec une quinzaine de participants

Contrôle mycologiques tous les dimanches en saison de 18h à 19h ou sur rendez-vous le reste de la semaine. Cette année, les contrôles ont été suivis jusqu'au 6 décembre, en rapport avec la météo clémente.

- 99 contrôles dont 33 récoltes contenant des champignons impropres à la consommation mais non toxiques.
- 19 récoltes contenant des toxiques dont 3 récoltes de champignons mortels.

BUREAU DU CONTROLE DE L'HABITANT ET POLICE DES ETRANGERS

Le contrôle des habitants est régi par la législation cantonale, à savoir la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants et son règlement d'application du 28 décembre 1983. Cette législation est complétée par les règlements communaux qui traitent essentiellement des émoluments.

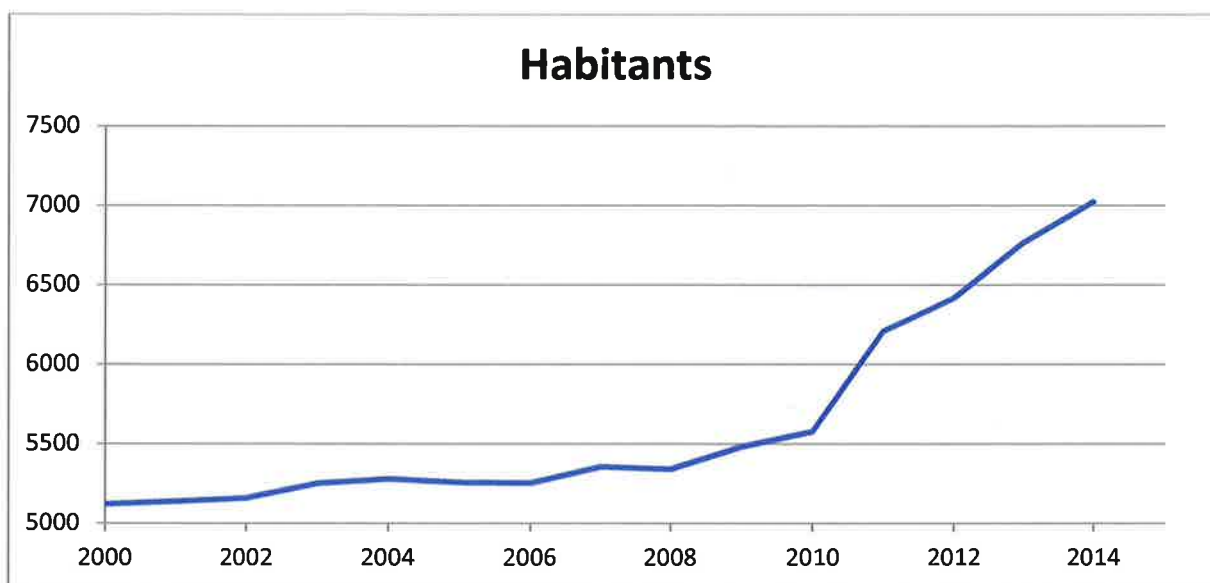
Le 31 décembre 2014, notre Commune comptait 7'023 habitants réparti dans 2'923 ménages. 5 personnes âgées de plus de 100 ans vivent sur notre commune **dont une à son domicile privé.**

La Commune du Mont-sur-Lausanne a passé un nouveau cap en accueillant, le 29 octobre dernier, la 7'000^{ème} habitante âgée de 2 ans et se prénommant Shanna.

Courant 2014, le mouvement de la population s'est déroulé de la façon suivante :

	Suisses		Etrangers		Total
Situation au 31.12.2013	5'087	75.18%	1'679	24.82%	6'766
Population au 31.12.2014	5'200	74.04%	1'823	25.95%	7'023
Différence	+ 113		+ 144		+ 257
Répartition de la population 31.12.2014					
Hommes	2'466	70.39%	1'037	29.61%	3'503
Femmes	2'734	77.67%	786	22.33%	3'520
Total	5'200		1'823		7'023

Evolution démographique du Mont-sur-Lausanne



Année	Population
2000	5'122
2005	5'259
2010	5'579
2011	6'210

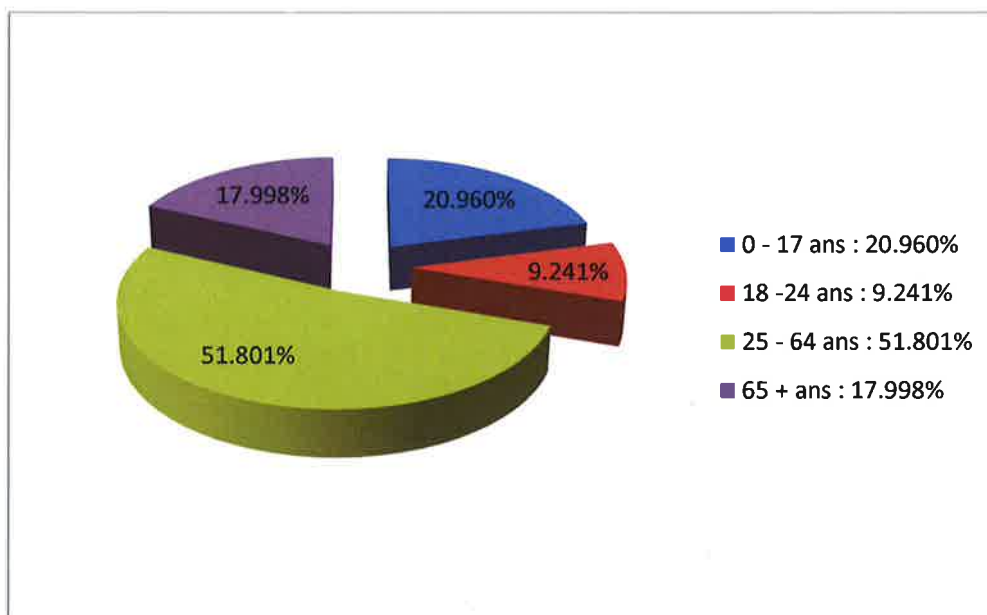
Année	Population
2012	6'418
2013	6'766
2014	7'023

ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE

AU 31 DECEMBRE 2014

ÂGES	HOMMES				FEMMES				TOTAL			
	CH	ETR.	TL	%	CH	ETR.	TL	%	CH	ETR.	TL	%
00-17	551	226	777	22.18	507	188	695	19.74	1'058	414	1'472	20.96
18-24	225	91	316	9.02	277	56	333	9.46	502	147	649	9.24
25-64	1'193	657	1'850	52.81	1'293	495	1'788	50.80	2'486	1'152	3'638	51.80
65-+	497	63	560	15.99	657	47	704	20.00	1'154	110	1'264	18.00
TOTAL	2'466	1'037	3'503		2'734	786	3'520		5'200	1'823	7'023	

Répartition de la population par classes d'âge



Sont compris dans cette répartition :

Requérants d'asile 64

Les requérants d'asile doivent être enregistrés même si leur séjour est parfois très court.

Aux 7'023 habitants s'ajoutent :

Les Frontaliers 235

Les personnes en résidence secondaire 100

Le SPAH de la Pensée a été fermé définitivement le 17 mars 2014.

Confessions

La loi sur le contrôle des habitants (LCH), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1984, précise que les indications relatives à l'appartenance religieuse sont facultatives et que, du point de vue légal, seules les trois communautés reconnues peuvent être renseignées.

L'impôt ecclésiastique a été supprimé dans le Canton.

Protestants	2'254	Musulman	44	Hindouiste	1
Catholiques	2'514	Orthodoxe	12	Autres confessions	640
Israélites	5	Bouddhiste	1	Sans religion	1'552

Mouvement de la population

Arrivées	966
Départs	718
Naturalisations	54
Naissances	78
Décès	58

Le contrôle des habitants a établi des passeports jusqu'à fin février 2010.

Dès cette date, ces documents se font directement au Centre de Biométrie et des Documents d'identité à Lausanne. Ainsi, le Contrôle des habitants établit uniquement les cartes d'identité. Dès le 1^{er} octobre 2014, la transmission des cartes d'identité se fait électroniquement par le système fédéral NAVIG.

Registre civique

Electeurs / Electrices	4'752
Suisses	4'112
Etrangers	640
Jeunes citoyens suisses de 18 ans	74
Votations fédérales et cantonales	4

Attestations

Attestations pour l'ORP – CSR - AAS	66
Attestations diverses	864

Logements

Suite à l'introduction pour les habitations des données fédérales (n° EGID et n° EWID), des contrôles sont encore nécessaires. Pour effectuer cette tâche, une collaboration avec la Police administrative est nécessaire. La mise à jour des No EGID et No EWID est intégrée dans les activités administratives courantes de la commune. (Voir Police administrative).

Gestion des déchets

Avec l'introduction des sacs à poubelle taxés dès le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a décidé de remettre gratuitement, par an, cinq rouleaux de dix sacs de 35 litres aux familles qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans révolus et ainsi qu'aux personnes, pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du CMS.

Pour 2014, il a été remis à notre guichet 1'575 rouleaux de sacs poubelle répartis de la manière suivante :

- 1400 rouleaux pour les enfants en bas âge
- 175 rouleaux pour raisons médicales

ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE AU									
ÂGES	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	CH	ETR.	TL	CH	ETR.	TL	CH	ETR.	TL
00-05	152	53	205	147	51	198	299	104	403
06-10	167	60	227	125	50	175	292	110	402
11-15	156	85	241	129	59	188	285	144	429
16-20	139	59	198	184	41	225	323	100	423
21-25	162	60	222	199	43	242	361	103	464
26-30	151	92	243	136	59	195	287	151	438
31-35	127	113	240	149	90	239	276	203	479
36-40	135	122	257	151	89	240	286	211	497
41-45	145	90	235	166	91	257	311	181	492
46-50	185	94	279	203	80	283	388	174	562
51-55	177	70	247	205	48	253	382	118	500
56-60	158	55	213	155	23	178	313	78	391
61-65	146	24	170	166	18	184	312	42	354
66-70	134	25	159	161	16	177	295	41	336
71-75	134	11	145	130	10	140	264	21	285
76-80	71	14	85	112	4	116	183	18	201
81-85	63	5	68	91	9	100	154	14	168
86-90	44	2	46	65	4	69	109	6	115
91-95	15	3	18	41	1	42	56	4	60
96-100	5	0	5	14	0	14	19	0	19
100 +	0	0	0	5	0	5	5	0	5
TOTAL	2466	1037	3503	2734	786	3520	5200	1823	7023

ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'AGE DE

0 A 20 ANS ET PAR SEXE

ÂGES	GARCONS			FILLES			TOTAL		
	CH	ETR.	TL	CH	ETR.	TL	CH	ETR.	TL
00	30	11	41	29	9	38	59	20	79
01	33	6	39	34	12	46	67	18	85
02	42	11	53	25	9	34	67	20	87
03	23	11	34	24	11	35	47	22	69
04	24	14	38	35	10	45	59	24	83
05	39	13	52	24	13	37	63	26	89
06	31	9	40	25	7	32	56	16	72
07	34	13	47	25	12	37	59	25	84
08	32	15	47	23	9	32	55	24	79
09	31	10	41	28	9	37	59	19	78
10	31	14	45	23	9	32	54	23	77
11	32	18	50	27	16	43	59	34	93
12	35	19	54	23	5	28	58	24	82
13	29	19	48	25	17	42	54	36	90
14	29	15	44	31	12	43	60	27	87
15	28	11	39	32	9	41	60	20	80
16	16	7	23	32	5	37	48	12	60
17	32	10	42	42	14	56	74	24	98
18	33	14	47	41	6	47	74	20	94
19	30	17	47	37	7	44	67	24	91
20	31	14	45	44	7	51	75	21	96
TOTAL	645	271	916	629	208	837	1274	479	1753

INSTRUCTION PUBLIQUE

A la rentrée 2014, 807 (+ 76 élèves) enfants sont scolarisés dans l'Établissement scolaire du Mont. Quelques dérogations sont attribuées après concertation entre la Direction des Ecoles et la Municipalité.

La Direction est assumée par M. Thierry Wolters depuis 2008.

Projet des 3 danseuses. Après l'ouverture du Mottier A en 2012, le deuxième bâtiment du projet, Mottier C, a ouvert ses portes à la rentrée 2013. Ce bâtiment est composé de 12 classes, un réfectoire avec cuisine professionnelle, une salle polyvalente et une infirmerie. La dernière étape, le Mottier D est en construction pour une ouverture en août 2015.

L'entrée en vigueur de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) est effective depuis la rentrée 2013.

La nouvelle numérotation des années scolaires se présente ainsi :

Pour le primaire : 1P à 8P avec école obligatoire dès 4 ans révolus. L'année 8P est une année d'orientation dans un système à 2 voies en secondaire : voie générale à niveaux (ancienne VSO + VSG) et la voie pré-gymnasiale (VP).

Pour le secondaire : les années 9 à 11^{ème}, VG ou VP.

Autorités scolaires

La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), par le directeur, exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement.

Les aspects financiers, incombant à la Commune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux et sont élaborés conjointement par la municipale des écoles, le boursier communal et le directeur.

Les aspects touchant aux bâtiments scolaires sont traités par le municipal et le Service des bâtiments avec l'appui de M. R. Vega, bras droit du directeur pour ce dossier.

Les aspects touchant à la prévention et à la sécurité, transports sont du ressort de la municipale et le service de la Police administrative.

Conseil d'établissement

En 2014, le Conseil d'établissement s'est réuni à 2 reprises.

Présidence : Mme G. Hochstrasser, municipale,

Vice-présidence : M. K. Mazouni, représentant des parents, Conseiller communal,

Secrétaire : Mme S. Jatou, secrétaire à la Direction des écoles.

Il est composé de 3 personnes par représentation

Représentants des autorités : Mme Hochstrasser, municipale des Ecoles, Police et Cultes ; MM. A. Guex, municipal des Bâtiments ; J. Marchand, municipal des Affaires sociales et petite enfance.

Représentants des parents : Mme M. Malherbe ; Mme N. Crausaz ; M. K. Mazouni.

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie scolaire : M. F. Barrat, Président FSG ; M. Ph. Gresslin, Directeur Institution La Feuillère ; M. Ph. Jeanfavre, Chef d'entreprise.

Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : M. T. Wolters, directeur ; Mme V. Luethi, enseignante primaire ; M. P. Neyroud, enseignant secondaire.

Effectif des enseignant-e-s de l'EPS : 87 personnes réparties de la manière suivante :

	Temps plein	Temps partiel	Total
Primaire	17	30	47
Secondaire	19	21	40

Effectif et enclassement des élèves

ETABLISSEMENT PRIMAIRE				ETABLISSEMENT SECONDAIRE			
Situation au 1 ^{er} octobre 2013				Situation au 1 ^{er} octobre 2013			
Année	Elèves	Classes	Collèges	Année	Elèves	Classes	Collèges
1-2P	159	8	2C 3G 3M	9VP	30	2	C
3-4P	140	7	C C G G G M M	10VP	28	2	C
5-6P	132	6	M B B B B B	11VSB	49	2	C
7-8P	130	6	B	9VG	45	2	C
COES	9	1	M	10VG	35	2	C
EI 4-6P	12	1	B	11VSG	24	1	C
				11VSO	14	1	C
01.10.14	582	29		01.10.14	225	12	
01.10.13	536	28		01.10.13	212	11	
01.10.12	350	18		01.10.12	328	17	
01.10.11	320	17		01.10.11	332	18	

C = Crétalaison, G = Grand-Mont, M = Martines, A, B et C = Mottier A ou B ou C

Etat des classes disponibles par collège

Primaire

Grand- Mont	6 classes	+ salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+ petite salle utilisée pour les études surveillées
Martines	8 classes	+ salle de gymnastique

Primaire et secondaire

Mottier A	1 classe	+ 10 classes spéciales : 2 arts visuels, 2 musique, 2 économie familiale, 3 sciences, 1 ACT
Mottier B	10 classes	+ Aula, 1 salle de travaux manuels, 1 salle de dessin, 2 salles de sciences, 1 salle informatique, Médiathèque, Secrétariat, salle des maîtres
Mottier C	12 classes	+ infirmerie + réfectoire + salle polyvalente
Mottier Complexe sportif	0 classe	+ 2 salles de gymnastique et 1 piscine

Pour l'année scolaire 2014-2015, 5 des 6 classes primaires (5-6P) se trouvent sur le site du Mottier.

Orientation en fin de 8 P

Année 2014	VP	VG	Autres	Total
63 élèves	25	31	7	
%	39.70	49.20	11.10	100 %
2013	40.60	57.80	1.50	100 %

Orientation postscolaire

Une conseillère en orientation est présente sur le site du Mottier pour des entretiens avec les élèves et les parents et pour fournir toutes les informations disponibles.

Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2014 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	Formation professionnelle	Ecole de maturité	Ecole de culture générale	RACC I/II	Transition 1	Autre	Total
VSO	8	0	0	3	1	2	14
VSG	2	0	3	0	5	8	18
VSF	1	26	0	0	0	0	27

Service PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire)

Le Service PPLS de l'Etablissement scolaire du Mont est situé au chemin du Hameau 4. Le service couvre les communes de Cugy-Froideville-Epalinges et Le Mont.

En 2014, l'équipe est composée de 7 personnes (2 psychologues, 2 psychomotriciennes et 3 logopédistes) représentant 4.3 ETP dont 0.65 pour la classe COES.

Elèves en difficulté

En cas de besoin, une équipe de professionnels (membres de la direction de l'EPS du Mont, membres de l'équipe PPLS, infirmière scolaire, médiateurs, animateur santé, médecin scolaire, etc.), fonctionnant sur la base de la pluridisciplinarité est prête à intervenir dans le cadre de l'école pour assister des élèves en difficulté.

Echange linguistique

Voilà 12 ans que notre école a créé un échange linguistique avec la ville de Cham (ZG).

La rencontre « bilan » a eu lieu en novembre à Cham avec une délégation de Cugy et du Mont.

En 2014, des échanges individuels d'élèves de 9S à 11 S (élèves de Cham au Mont et du Mont à Cham pour 2 à 5 jours), des échanges épistolaires entre classe et des projets d'activités communes entre deux classes pour les degrés 7-8P ont eu lieu. La charte qui régit ce projet est disponible sur le site internet de l'école.

Camp à l'île d'Yeu

Le camp de l'île d'Yeu en début de 8P a un impact extrêmement important et positif sur nos enfants. La sensibilisation en milieu marin dure 8 jours, et toute l'année sur le plan pédagogique.

En 2014, le camp à l'île d'Yeu a concerné 169 élèves, impliquant 14 demi-journées d'activités.

Cette activité reste organisée en commun pour les deux établissements de Cugy et du Mont. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2015, prévue du 3 au 11 septembre, sont déjà effectuées.

Tâches communales partiellement confiées à l'école

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches dépendent des communes (organisation des transports scolaires, des sports facultatifs et des devoirs surveillés, etc.), et sont confiées au directeur ou

au secrétariat de l'établissement scolaire contre rémunération. L'inventaire des tâches a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour l'année 2010 et suivantes et fait l'objet d'une Convention-type avec le Canton.

Service dentaire scolaire Intercommunal du Gros-de-Vaud

En application de l'article de loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes doivent faire contrôler annuellement la dentition des enfants. En 2014, les élèves de notre Commune n'ont pas été contrôlés. Suite à l'arrivée d'un nouveau médecin-dentiste au sein de la caravane dentaire, une réorganisation du planning a été mise en place et les contrôles initialement prévus à l'automne seront

désormais effectués au printemps (2014 déplacés sur 2015). Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents ou personnes responsables. Les factures de traitements ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au Boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

Etudes surveillées au Mont

Les surveillants font partie du personnel communal. L'organisation, le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées, comme l'élaboration des informations destinées aux parents et/ou au

corps enseignant sont confiés au directeur de l'établissement scolaire.

A ce jour, 12 élèves de 4P à 6P et 6 élèves de 7 à 8 P fréquentent cette offre.

Parascolaire à but éducatif

L'établissement du Mont, avec le soutien de la Commune, a organisé plusieurs cours facultatifs pour les élèves de 7-8P et de 9-11S sur le site du Mottier. Les élèves sont au nombre de 12 par cours pour 5 à 10 séances. Cette offre reste actuellement assez faible. En effet, en 2014 il

n'y a eu que des cours de cuisine-pâtisserie proposés aux élèves. Il s'agira dans le futur d'étudier les conditions à mettre en place pour étoffer cette offre. 132 élèves ont bénéficié de cette offre durant l'année scolaire 2013-2014.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif (SSF) organisé dans les écoles primaires et secondaires a un caractère facultatif pour les élèves. Les élèves s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine, selon l'horaire annoncé par l'enseignant. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires soit entre 12h et 14h ou dès 15h40.

l'établissement. La durée du cours peut être parfois plus courte ou plus longue, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le sport enseigné. L'objectif du SSF est de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite à 6 mois.

Un cours dure 60 minutes, il est donné par des moniteurs J+S ou les maîtres EPH de

L'offre du SSF au Mont est encore restreinte, vu la grande occupation des salles de gym et le manque de moniteurs. En 2014, les élèves ont pu choisir entre plusieurs offres: sports aquatiques, sauvetage, perfectionnement de la natation, et judo.

Transports scolaires

En mars 2014, le Conseil communal accepte le règlement communal sur les transports scolaires conformément au règlement cantonal. Le règlement communal règle des questions de comportement dans les transports et doit intégrer en annexe le plan des arrêts et des zones concernées par un éloignement de plus de 2,5 km des sites scolaires.

Suite à l'ouverture de l'UAPE le 3 mars 2014, cinq bus d'une capacité totale de 170 places assises sont utilisés afin de transporter tous les enfants inscrits (env. 200).

Réfectoire scolaire

Le réfectoire scolaire de la rte du Jorat a fermé ses portes fin juin 2013 pour se déplacer au Mottier C à la rentrée scolaire 2013 - 2014. L'entreprise Novae prépare les repas sur place. Deux menus sont proposés avec entrée/plat/dessert au prix de Fr. 12.--. Les critères de confection des repas répondent aux critères "Fourchette Verte".

L'inscription au réfectoire est obligatoire. Des bons nominatifs et numérotés sont vendus à la Police Administrative communale.

Depuis l'ouverture de l'UAPE le 3 mars 2014, l'accès au réfectoire est réservé aux élèves de la 5P à la 11s. Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, toutes les classes de ces niveaux sont scolarisés sur le site du Mottier sauf une, encore aux Martines. Celle-ci rejoindra le site dès la rentrée d'août 2015.

La surveillance durant toute la période (12h00 - 13h55) s'effectue par 4 personnes. Elles sont

UAPE

Le 3 mars 2014, s'ouvrait, au Rionzi 55-57, une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Cette structure de 93 places extensibles à 108 places, exploitée par le réseau EFAJE, jouxte immédiatement une parcelle communale affectée en zone de construction et

A l'avenir, les enseignants d'éducation physique espèrent, dès que la nouvelle salle de sport sera disponible en août 2015, offrir un plus large éventail d'activités aux élèves tels que l'escalade ou badminton, etc.

La problématique concernant les horaires s'est trouvée modifiée par différents paramètres tels que, par exemple, le trajet à l'UAPE et son évolution en nombre d'enfants inscrits. Une vingtaine d'enfants se rendent et reviennent de la structure à pied au départ du collège des Martines.

Suite à ces changements de paramètres, un travail conséquent d'amélioration des horaires et de durée des trajets est en cours, en collaboration avec la direction des écoles - l'UAPE et l'entreprise CarPostal.

chargées du bon déroulement du repas, du contrôle des micro-ondes, de la surveillance durant la pause. Deux espaces intérieurs sont proposés aux enfants en plus de la cour extérieure.

Le premier, situé dans salle polyvalente est disponible pour les élèves désirant travailler. Le deuxième est la Médiathèque scolaire qui ouvre ses portes dès 12h30 aux enfants inscrits au réfectoire.

La fréquentation du réfectoire est en hausse constante durant l'année 2014.

La moyenne quotidienne est très changeante passant d'une soixantaine à plus de 120.

Les taux hebdomadaires sont aussi très fluctuants, dépendant des diverses activités scolaires telles que camps et courses.

d'aménagement d'utilité publique qui, à terme, servira à l'édification d'un collège primaire.

Les élèves du primaire y sont accueillis dès 7h00 du matin jusqu'à 18h30. Ils sont transportés vers et depuis les différents sites scolaires par les bus de Carpostal. Seuls les enfants du collège des Martines se rendent à l'UAPE à pied.

A l'ouverture, 86 enfants y sont accueillis. Jusqu'en juillet, un remplissage très irrégulier dans la semaine avec une très forte présence au temps de midi est constatée. La raison est la réalité de l'ouverture en cours d'année scolaire et le parallèle avec la fermeture du réfectoire pour les élèves de 1 à 6 P.

Dès la rentrée scolaire 2014-2015, le taux de fréquentation durant la pause de midi et l'après-midi s'équilibre avec une soixante

d'enfants inscrits par jour, le mercredi étant toujours le jour le moins fréquenté.

Les repas sont préparés et livrés par Novae à partir du réfectoire scolaire.

Fin décembre, le taux de remplissage est d'environ 60 %, moins d'une année après son ouverture.

L'inauguration a eu lieu le 7 novembre.

Médiathèque scolaire et communale

Responsable : Mme M. Reynolds 75 %

Assistante en information documentaire (AID) : Mme F. Vuadens : 100 %

Un total de 1 ETP est pris en charge financièrement par le Canton.

Collaboratrice : Mme E. Durmaz environ 20 %. Engagée pour assurer l'accueil aux élèves inscrits au réfectoire scolaire à midi, elle est aussi en charge des préparations. Ses heures de travail sont réparties sur 4 jours ouvrables du réfectoire.

Horaires d'ouverture

	Scolaire	Accès enfants du réfectoire	Public
Lundi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h	15h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h	15h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h		13h30 - 15h30
Jedi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h	15h30 - 17h30
Vendredi	fermé	12h30 - 14h	fermé

Acquisition des documents

Le fonds documentaire est composé d'environ 16'000 documents :

- 2'200 albums jeunesse (dont env. 150 livres tactiles et/ou cartonnés pour les 0-3 ans) ;
- 5'000 romans pour lecteurs débutants et confirmés ;
- 4'800 documentaires touchant de nombreux domaines (psychologie, pédagogie, arts, religions, sciences naturelles, économie, astronomie, ethnologie, histoire, technologie, géo, sports, etc.) ;
- 2'500 Bandes dessinées et mangas ;
- 1000 DVDs (fiction et documentaire) ;
- 300 documents en langues étrangères, principalement anglais, allemand, italien et espagnol (romans, méthodes de langue, dictionnaires, livres audio...) ;
- 35 abonnements à des périodiques ;
- Ainsi que des livres-jeu, livres-audio, kamishibaï (théâtre japonais), recueils de contes, poésies, théâtre, CDs audio, ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies).

Statistiques de prêt

Entre 2013 et 2014, on observe avec satisfaction une augmentation du nombre de lecteurs et logiquement, du nombre de documents prêtés avec un pic de 3240 prêts effectués en juin 2014 (de la lecture pour les vacances d'été) !

Evénements 2014

Public

16 mai : Spectacle de Franco Rau et Anne-Sylvie Casagrande : *40 ans, le saut inattendu* . Un spectacle pour adultes mélangeant conte, théâtre et musique.

24 sept, 1^{er} oct. et 8 oct. : trois ateliers d'animation stopmotion, sous la direction de M. Raffaele Elia. Tous les participants sont repartis avec un CD contenant leur film. L'animation sera peut-être repourvue en 2015 vu son succès.

8 novembre : dans le cadre de la Nuit du Conte en Suisse : une matinée de contes et de jeux de société. 4 conteuses et une équipe de bénévoles pour animer des ateliers de jeux de société ainsi qu'un espace café-tresse-chocolat (le thème 2014 était « *Je joue, tu joues, jouons !* »).

1 et 3 décembre : Les marionnettes d'Elise Joder sont revenues pour deux spectacles « *Rire de peur, peur de rire, même pas peur* ». Histoires théâtralisées pour les plus jeunes dès 18 mois. Six séances supplémentaires sont prévues en 2015.

1-19 décembre : calendrier de l'Avent pour les enfants de 8 à 12 ans environ (5-6-7P) : une question par jour sur le thème des fêtes issues des diverses cultures et religions. Tirage au sort et remise des prix la veille des vacances de Noël.

Scolaire

Visites de classes : la médiathèque a dénombré environ 140 visites de classe durant l'année scolaire 2013/2014. Durant ces visites, les bibliothécaires proposent des animations diverses autour du livre, des initiations à la recherche documentaire et de nombreuses lectures et présentations d'ouvrages.

**La médiathèque a fait l'acquisition cette année d'une petite collection de jeux de société pour les 8-15 ans, sur les thèmes du conte et de l'imaginaire, jeux de logique et jeux coopératifs.*

Formation continue

En vue de l'acquisition de ressources numériques, Mme Fanny Vuadens a suivi une formation de deux jours à la CLP intitulée: « *Les applications numériques jeunesse* » et « *Comprendre les enjeux du livre numérique en bibliothèque* ».

Mme Murielle Reynolds Henchoz a terminé avec succès son CAS (Certificate of Advanced Studies) « *Bibliothécaire en milieu scolaire* ». Ce

CAS, dispensé par la HEPL, représente 10 crédits ECTS et correspond à environ 300 heures de travail (dont env. 120 heures de cours à la HEP). Elle a également suivi une journée de formation CLP « *Lecture à voix haute* » avec la comédienne Rita Gay. Elle a également participé au congrès international de l'IFLA qui s'est exceptionnellement déroulé à Lyon les 18 et 19 août.

Stagiaires et mandat de recherche

Suite à l'acquisition de cinq iPads pour la médiathèque, les bibliothécaires ont mandaté à plusieurs reprises la HEG-ID (Haute Ecole de Gestion de Genève, filière information documentaire) afin de réfléchir aux diverses possibilités d'utilisation de ceux-ci. Un travail de bachelor intitulé « *Services numériques en médiathèque jeunesse* » a ainsi été réalisé par un étudiant. Une seconde réflexion est en cours, dans le but d'affiner cette thématique et d'étudier un maximum de pistes.

La médiathèque a accueilli du 19 août au 11 octobre Mme Amanda Morina pour un stage dans le cadre de ses études en information documentaire à la HEG de Genève. Mme Morina a oeuvré notamment à l'amélioration du site web de la médiathèque ainsi qu'à la signalétique des documentaires dans le secteur enfants.

Eve Maréchal, élève de 10^e VSO à l'EPS du Mont, a effectué une semaine de stage du 18 au 22 novembre dans le but de découvrir les métiers de bibliothécaire et assistante en information documentaire.

Divers

- Un bureau de graphisme a été mandaté pour réaliser une série de pictogrammes afin d'améliorer la signalétique des documentaires pour le jeune public (0-8 ans). L'idée est de faciliter la recherche et l'autonomie des enfants non-lecteurs.
- Une cinquantaine de sacs en tissus arborant le logo de la médiathèque ont été fabriqués. Ils sont en vente à la médiathèque au prix de CHF 5.--.
- La médiathèque publie désormais ses nouvelles dans une newsletter électronique, à raison de deux ou trois fois par année. Une autre façon d'informer ses usagers des nouvelles acquisitions et de son programme d'animations. Il est possible de s'y inscrire via le site web www.mediathequedumont.ch, ou en laissant ses coordonnées lors d'un passage à la médiathèque.
- Pour la première fois depuis sa création, les bibliothécaires ont procédé à un inventaire durant l'été. L'inventaire et l'analyse des résultats a mobilisé 2 personnes durant 3 jours de travail à plein temps. Quelques erreurs de cataloguage et de dépôt ont été rectifiées dans la manœuvre. L'inventaire a surtout permis de constater que sur plus 16'000 documents, seule une petite trentaine avaient disparus depuis cinq années de service.

Ecole de musique

Au 1^{er} août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Le but de cette loi est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues.

En juillet 2014, L'Association des écoles de musique en réseau (EMVR) a été créée et regroupe les écoles de musique du Gros-de-Vaud, Savigny-Forel, Renens et Le Mont / Lausanne. Cette association permet d'offrir une structure reconnue pour sa formation musicale

et capable d'accueillir des écoles de petite taille en comparaison des Conservatoires.

L'année scolaire 2014-2015 est une année transitoire permettant sa mise en place. L'EMVR aura donc droit au subventionnement mais devra demander sa reconnaissance définitive pour 2015.

Environ 120 enfants montains suivent des cours de musique répartis en une dizaine d'instruments.

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA REGION LAUSANNOISE

Le fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise contribue à l'offre et à la qualité de la vie culturelle lausannoise, reconnue bien au-delà des frontières cantonales. Il rassemble un vingtaine de commune de l'agglomération.

L'attribution de la contribution forfaitaire annuelle est répartie entre 4 Institutions:

- Opéra de Lausanne
- Théâtre de Vidy
- Béjart Ballet Lausanne (BBL)
- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)

Passeport culturel

En 2014, le comité s'est réuni à plusieurs reprises afin d'étudier un projet consistant à proposer aux jeunes de 18 à 25 ans un Passeport culturel.

Il s'agit d'ouvrir l'offre culturelle lausannoise et de favoriser son accès auprès de l'ensemble des jeunes de l'agglomération lausannoise. Sous forme d'abonnement, au format de carte d'identité, au prix de CHF. 25.-, il donne accès à tous les spectacles des 4 Institutions ainsi que l'accès gratuit aux musées communaux lausannois et pulliérans.

Les communes du Fonds Culturel participeraient à hauteur maximale de 50% du tarif le plus bas (apprenti, étudiant, jeunes...etc.). Les jeunes de 18 à 25 ans sont au nombre de 745 au Mont. Une estimation faite par le comité du Fonds Culturel montre que le quart de ces jeunes seraient potentiellement intéressés.

Ce principe a été accepté en Assemblée Générale par la quasi-totalité des communes du Fonds. Sa mise en œuvre se fera en 2015.

Le comité de gestion du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise est composé de :

Présidente : Mme C. Wyssa, Syndique, Bussigny
Vice-Présidente : Mme G. Hochstrasser, Conseillère municipale, Le Mont/Lausanne
Trésorier : M. B. Henzelin, Conseiller municipal, Prilly
Membres : Mmes A.-C. Studer, Conseillère municipale, Ecublens, C. Canu, Conseillère municipale, Romanel, M. M. Zolliker, Conseiller municipal, Pully
Invité : M. Fabien Ruf, Chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne
Secrétaire : Mme C. Keberlé Joyet, Prilly

Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise – APVRL

La Commune du Mont, ainsi qu'une quarantaine de communes est membre de l'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise. Celle-ci a fêté ses 30 ans d'existence en 2009.

Elle édite chaque année une brochure proposant de multiples activités sur inscription, réparties sur 2 semaines en juillet et 2 semaines en août.

Les activités proposées sur la Commune sont :

- Pétanque et grillade
- Découverte champignons
- Les sapeurs-pompiers
- Planche à voile à Préverenges

La Bourse communale se charge de la vente des passeports-vacances pour les habitants de la Commune.

69 passeports Traditionnel (10-15 ans) vendus Fr. 45.-- (Fr. 40.-- pour le 2^{ème} enfant et suivants).

24 passeports Farniente (13-15 ans) vendus Fr. 25. --.

La Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports-vacances.

En plus des activités et des visites proposées, chaque détenteur peut bénéficier durant la période choisie d'entrées gratuites aux piscines de Lausanne, Prilly, Pully et Renens, ainsi que dans les musées de la région lausannoise. Il peut utiliser les transports publics sans frais dans la zone et profiter de 3 entrées de cinéma gratuites du lundi au vendredi pour les séances avant 19h.

CULTES

Paroisse réformée

En 2012, notre paroisse a intégré la région du Nord-Ouest lausannois dans une entité nommée "Les Chamberonnes". Celle-ci rassemble 9 paroisses et est présidée par un Conseil Régional.

Le pasteur Alain Wirth est secondé par un pasteur à temps partiel. En mars 2014, un nouveau Conseil de 10 membres a été nommé pour la législature 2014-2019.

Le groupe d'enfants fréquentant la paroisse est en constante augmentation, nécessitant de nombreuses personnes pour leur encadrement.

Le groupe des jeunes, animé par un animateur jeunesse rassemble une soixantaine de jeunes.

Plusieurs camps pour tous les âges sont organisés chaque année.

Paroisse catholique

La paroisse catholique de Saint-Amédée se gère de manière autonome sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier s'étend du Haut-Talent à Bellevaux (Froideville, Breteigny, Morrens, Cugy, Montheron, Le Mont, Lausanne-Bellevaux), sans correspondance immédiate avec les frontières communales. St-Amédée totalise quelques 7'500 paroissiens dont environ 30 % proviennent de la Commune du Mont. Le subventionnement cantonal et communal est régi par convention, proportionnellement au nombre effectif de catholiques déclarés.

La paroisse Saint-Amédée fait partie de l'unité pastorale "Notre Dame de Lausanne" qui regroupe également les autres paroisses de Notre-Dame (Lausanne-Valentin), de St-André (Lausanne-Blécherette), et du St-Esprit (Lausanne-Boisy).

Paroisse réformée de langue allemande de Villamont à Lausanne

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse réformée de langue allemande de Villamont à Lausanne sont répartis entre les 34 communes, selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

SOCIETES LOCALES

Une quinzaine de Sociétés locales sont regroupées au sein de l'Union des Présidents des Sociétés locales (UPSL). Elle se réunit 2 fois par an pour coordonner le calendrier des différentes manifestations et activités respectives.

La société de Développement a organisé traditionnellement la Fête de Mai, la réception des nouveaux habitants, la St-Nicolas ainsi que la Torrée qui drainent à chaque fois une partie importante de la population.

En janvier, une pièce de théâtre à la grande salle et en septembre, une soirée moules-frites est proposée en collaboration avec notre Auberge communale.

Les traditionnelles soirées annuelles de la gym, chant et fanfare ravissent différents publics. En

2014, l'Union instrumentale a organisé le giron des musiques instrumentales.

De l'automne à mars, le festival "Mont musical" et les concerts à l'église viennent ajouter un côté musical à l'offre culturelle montaine.

La Commune continue de soutenir les activités des Sociétés locales en leur fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout la formation des jeunes.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

Municipal responsable : M. Jacques MARCHAND

AFFAIRES SOCIALES

ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly – Echallens

1. Rappel du contexte

Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune du Mont fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly–Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 42 communes au 1^{er} janvier 2013.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, c.-à-d. les buts auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

L'ARASPE est conduite par un Conseil intercommunal (Législatif) composé de 42 Conseillers municipaux représentant les 42 communes membres, désignés par leur Municipalité.

2. Comité de direction

Les Comités de directions (CoDir) des Associations régionales d'action sociale (RAS) ont pour mandat d'exercer un contrôle politique sur l'activité des Centres sociaux régionaux et les Agences d'assurances sociales. Il faut bien reconnaître que leurs moyens sont limités. Le contrôle effectif se fait en première ligne par le biais du Conseil des régions d'action sociale et le Conseil de politique sociale. A ce niveau des audits sont menés de manière professionnelle avec des outils efficaces. Une enquête sur l'aide sociale accordée à des personnes imposées à la source par exemple a démontré qu'il y a environ 7% d'aide versée de manière indue. Les usagers ne déclarent pas toujours leurs revenus. Il s'agit de tirer les conséquences politiques et améliorer les moyens de communications entre l'administration des contributions et les RAS. D'autres audits sont en cours concernant le travail au gris.

Le Comité de direction de l'ARASPE (Exécutif) se compose de 9 Conseillers municipaux. Werner Blum (Echallens / Président), Anne Bourquin Büchi (Prilly / Vice-présidente), Michèle Gay-Valloton (Cheseaux-sur-Lausanne), Jean-Pierre

Sterchi (Cugy), Jacques Marchand (Le Mont-sur-Lausanne), Sandrine Favre (St-Barthélémy), Roger Weissbrodt (Vufflens-la-Ville), Françoise Arlaud (Jorat-Menthue), Yves Jauner (Penthalaz).

Le directeur du CSR, M. Pascal Roduit prépare et participe aux réunions (1 à 2 par mois) du Comité de direction.

Durant l'année 2013, le Municipal du Mont, M. Jacques Marchand, a participé à 9 séances de travail dans le cadre du Comité de direction de l'ARASPE, et à deux assemblées du Conseil intercommunal.

En collaboration avec le directeur M. Michel Hoffmann, le Comité de direction a traité les affaires courantes et préparé tous les éléments, comptes, budget et autres, soumis au Conseil intercommunal lors des 2 assemblées générales ordinaires. Vu les nouvelles tâches (PC familles et autres) qui sont confiées aux agences AVS et à l'ARASPE, les coûts vont inévitablement augmenter ces prochaines années.

3. Direction opérationnelle

M. Michel Hoffman, directeur, ayant atteint l'âge de la retraite, a fait valoir son droit y relatif. Il a assumé son mandat directorial à la tête de l'ARASPE durant neuf ans à la grande satisfaction du Codir, du personnel et des usagers de nos services. Durant son « règne », l'ARASPE a vécu de profonds changements. Son périmètre s'est agrandi de manière considérable. Dix communes des bords de la Venoge et quinze autres du Plateau du Jorat s'y sont intégrées. Toute cette réorganisation territoriale a été pilotée par le directeur sortant avec succès. Ceci tout en assumant la responsabilité du fonctionnement de l'ARASPE.

A part son travail habituel, le Codir a consacré une part importante de son énergie au recrutement du nouveau directeur. L'activité de l'ARASPE et, par conséquent, celle du directeur a passablement évoluée. Il fallait redéfinir sa mission et créer un nouveau cahier des charges. Suite à la mise au concours du poste, de

4. CSR

Les 4 agences intercommunales d'assurances sociales (Le Mont, Prilly, Romanel, Echallens) assurent le relais entre les habitants des 42 communes de l'ARASPE et le CSR (Centre Social Régional). Ce Centre situé à Prilly offre depuis 1997 tout un soutien logistique, administratif et social afin d'avoir un suivi des dossiers de demande d'aide sociale.

Un contrôle de routine a été effectué en août par l'UCC (Unité de contrôle et de conseils). Il s'est concentré sur les enquêtes demandées par le CSR d'une part et sur le traitement des demandes exceptionnelles (soins médicaux ou

5. Revenu d'insertion (RI)

Pour renforcer la lutte contre les éventuels abus au niveau RI et à la demande du Comité de direction, le CSR transmet régulièrement aux Syndics la liste des bénéficiaires du RI de leur commune. Cette information est évidemment traitée confidentiellement. Cependant, c'est au CSR d'améliorer ses moyens de surveillance en matière d'abus RI, les Syndics n'ont légalement aucun moyen de contrôle.

Environ un tiers des bénéficiaires (30 %) ont moins de 20 ans et la moitié entre 20 et 49 ans. Les proportions observées sont très similaires à celles enregistrées en 2013.

nombreuses personnes ont fait acte de candidature. Une délégation du Codir en a retenu les quatre correspondants au mieux au profil du poste. Une évaluation sous forme d'assessment a été confiée à la cellule spécialisée en la matière du service du personnel du canton. L'audition ultime a eu lieu en présence du Codir en séance plénière et c'est la candidature de M. Pascal Roduit qui fut définitivement retenue.

La transmission du témoin s'est effectuée en douceur. Durant un mois M. Roduit a pu bénéficier de l'accompagnement de son prédécesseur. Ceci lui a permis de se familiariser avec la mécanique de l'ARASPE et faire connaissance avec les différents interlocuteurs en amont et en aval. Depuis septembre, il assume pleinement les responsabilités des services.

dentaires ou déménagements par exemple) d'autre part. Sur quinze situations d'enquêtes auscultées, deux remarques ont été formulées. Concernant les demandes d'aides exceptionnelles, le suivi du remboursement doit être renforcé. Le résultat de cet examen peut être taxé de satisfaisant. Aucune faute professionnelle n'a été relevée. De manière générale, le canton souhaite donner de nouveaux outils de contrôle pour éviter la fraude. L'accès des assistants sociaux aux données fiscales sera facilité.

La moitié des dossiers (~65 %) concernent des personnes seules. Les familles monoparentales arrivent en deuxième position (~20 %), avant les familles avec enfant(s) (~10 %) et les couples sans enfant (~5 %). Cette répartition est pratiquement la même que celle que l'on peut observer sur l'ensemble des communes de l'ARASPE.

En 2014, l'Agence intercommunale d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne a traité 73 dossiers, soit un de plus que l'année précédente.

6. Chômage

Parmi les éléments qui contribuent également à augmenter la facture sociale, le taux de chômage se situe en bonne place. Il est dans notre canton supérieur à la moyenne suisse, malgré une croissance économique plus favorable. Lorsqu'un travailleur perd son emploi et dans la durée, il subit une perte de son savoir-faire. Malgré son expérience professionnelle passée, son profil ne lui permet pas de trouver facilement un nouvel emploi. Le seul moyen d'y remédier est de parfaire sa formation devenue lacunaire. Le département

de la santé et de l'action sociale (DSAS) a mis en place le programme FORMAD (formation pour adultes). Il fonctionnera de manière identique que FORJAD (formation pour jeunes adultes). Le jeune sans emploi passe ensuite par une évaluation de compétences et sort du RI pour suivre une formation. Le taux de réussite est excellent. Entre 60 et 70 % des concernés terminent avec un CFC ou un diplôme et ce qui est plus important, parviennent à décrocher un emploi. Le CoDir salue l'effort dans le domaine de la formation du DSAS.

7. AIAS du Mont-sur-Lausanne – Agence intercommunale d'assurances sociales pour les communes du Mont-sur-Lausanne, de Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville

Sise dans les locaux de l'ancien collège du Petit-Mont, l'agence est sous la responsabilité de l'ARASPE.

Nous l'avons déjà relevé en 2013, le travail va en augmentant d'une part en raison de l'accroissement de la population et d'autre part en liaison avec de nouvelles tâches comme par exemple la gestion des prestations complémentaires (PC) pour les familles à revenu modeste ainsi que les prestations cantonales de la rente-pont. Pour l'ARASPE, 13 dossiers sont traités en moyenne chaque mois.

Mme Nadja Broccard est la responsable de l'agence (à 85 %). Elle est aidée dans sa tâche par Mme Sylvia Gatti (à 50 %), collaboratrice.

Elles appliquent les directives et instructions, transmettent aux institutions tous renseignements, prêtent leur aide à la

population, contrôlent l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants. Elles collaborent avec les autorités suivantes :

- La Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens en matière d'AVS, AI, Prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI, allocations perte de gain (APG), Allocations familiales (AF) ;
- L'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM);
- L'Office de l'assurance-invalidité (OAI).

Avant d'être transmis à la Caisse cantonale, les dossiers concernant les nouvelles demandes de soutien à des habitants du Mont (demandes des prestations complémentaires à l'AVS/AI PC) sont soumises pour visa au Municipal responsable.

8. Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)

Les assurés de condition économique modeste peuvent bénéficier d'un subside pour le paiement de tout ou partie de leurs primes d'assurance-maladie et accidents.

Pour notre Commune, 912 personnes bénéficient de subsides relatifs aux assurances sociales. Le nombre de bénéficiaire a augmenté de 170 personnes (+23%).

9. Budget et comptes

Les comptes 2014 de l'ARASPE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport ; ce qui ne permet pas de présenter un

tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

10. Perspectives sur l'avenir

A partir de 2020, la Confédération n'aura plus recours aux services des Agences d'Assurances sociales. D'ici là, il s'agit de redéfinir leur mission. Selon les instances cantonales, les

agences doivent maintenir, voire même renforcer, leur rôle d'aide et de conseils au service d'une population en proie de difficultés.

APROMAD - Association pour la Promotion de la santé et Maintien à Domicile - Couronne lausannoise

Préambule

L'APROMAD est chargée de mettre en œuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile mise en place par l'AVASAD sur l'ensemble du Canton ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé. Le Conseil d'Etat définit cette politique en concertation avec les associations représentatives des communes et après consultation de l'AVASAD.

Comme membre de l'AVASAD, l'APROMAD a pour mission générale d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, l'Association assure la fourniture de prestations de soins ou autres pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Les communes de la région, desservies par l'APROMAD sont membres de droit de cette association avec voix délibérative.

APROMAD - Organisation

D'un point de vue pratique, l'APROMAD (21 ans d'existence en 2014) est donc l'association qui coordonne et gère tous les aspects administratifs, l'infrastructure et le personnel actif dans les CMS de la Couronne lausannoise. Elle gère les CMS d'Echallens, d'Epalinges, du Mont, d'Oron, de Prilly Sud et Nord, de Pully et de Cully. Suite à diverses réorganisations, le bassin versant de l'APROMAD s'appuie sur près de 640 collaborateurs pour assurer ses activités de soutien à la population forte d'environ 140'000 personnes. Les bureaux de l'APROMAD sont situés au Mont, en Budron C7.

AVASAD – Association Vaudoise d'Aide et de Soins à domicile

L'AVASAD est l'autorité cantonale de surveillance de l'APROMAD. Elle a également confié à l'APROMAD le mandat de gestion de l'activité de soins infirmiers pédiatriques à domicile pour tout le Canton. Cette activité fait l'objet de budgets et comptes séparés et l'entier du subventionnement est assuré par l'AVASAD.

CMS – Aide et soins à domicile

Le CMS du Mont s'occupe des habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne-Montheron, de Bottens, de Bretigny-sur-Morrens, de Cugy, de Froideville et de Morrens. Sa responsable, Mme Marie-Alix Souyris a une formation d'infirmière en soins généraux et une longue expérience dans les soins.

APROMAD – Comité de direction

En 2014, le Comité de direction de l'APROMAD s'est réuni à 7 reprises pour adopter les Comptes 2013, le Budget 2015, préparer l'assemblée générale du 9 avril 2014 et exprimer son avis sur divers points présentés par la directrice Mme Isabelle Brès-Bigey.

Etant donné la présence d'un CMS sur son territoire, la Commune du Mont est représentée par M. Jacques Marchand, Conseiller municipal au sein du Comité directeur de l'APROMAD.

APROMAD – Finances

Le financement de l'APROMAD, et par conséquent des CMS repose sur la facturation aux bénéficiaires ou à leur assurance maladie. Les subventions publiques sont assurées par le Canton et les communes. Dans nos Budgets et Comptes, le financement de l'APROMAD apparaît sous Sécurité sociale, compte 730 Santé publique – 730.3654 APROMAD (CMS), AVASAD.

De manière générale, les mesures d'économie consistant à garder moins longtemps les personnes malades ou accidentées dans les hôpitaux, impliquent un report de charges et de travail sur les CMS et les associations d'aide à domicile. Pour les infirmières et aides intervenant sur le terrain auprès des malades, c'est non seulement le travail de soins qui augmente fortement mais aussi le travail administratif et les décomptes de toutes sortes nécessaires aux diverses facturations et exigences des assurances qui, ici comme ailleurs, disputent les décomptes présentés.

Sites Internet

Pour plus d'informations sur ces structures et les prestations de soins fournies, voir :

- le site de l'APROMAD www.apromad.ch
- le site d'AVASAD www.aide-soins-domicile-vaud.ch

Vous y trouverez les derniers rapports annuels de l'AVASAD/OMSV, de l'APROMAD et des soins infirmiers pédiatriques à domicile.

SAF - Service d'Aide à la Famille Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny, Froideville – Groupe de bénévoles.

Préambule

Selon ses statuts, révisés en 2008, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de venir en aide aux familles domiciliées dans les 5 communes en :

Encourageant et en soutenant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin.

Développant et mettant sur pied d'autres prestations d'aide à la famille.

Organisation

L'année 2014 fut celle du renforcement pour tout ce qui concerne le domaine opérationnel. L'efficacité retrouvée de cette structure par l'arrivée en 2012 de Mme Christiane Fardel qui a repris la partie financière du SAF, en cumulant la tâche de coordinatrice centrale. Pour sa part, Mme Françoise Jaccoud a d'abord offert ses services en qualité de secrétaire. En 2014, ces deux personnes ont assuré le poste de coordinatrice centrale. De par leur engagement, elles ont apporté un nouvel élan qui rejaillit sur tous les bénévoles.

Comité

Le Comité s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale tenue le 18 juin 2014, au Mont-sur-

Activité

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes.

Ces bénévoles ne sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les malades d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

Lausanne. Le Président, respectivement M. le Municipal Jacques Marchand, a traité les affaires courantes avec Mmes Fardel et Jaccoud.

Le SAF est affilié à l'Entraide Familiale Vaudoise (EFV). A ce titre, le Président, a participé à l'assemblée générale de l'EFV et répondu à deux invitations à des assemblées interrégionales.

Bénévoles

En 2014, le SAF a pu compter sur 39 bénévoles, dont 12 sur la Commune du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital, promenades, visites et lecture. Le Service d'aide à la famille soutient activement les contacts entre les personnes en difficulté et les bénévoles disponibles.

Le tableau ci-après permet de dire que le nombre de bénévoles reste toujours constant. Il est à relever que, pour l'année 2014, il a été en légère diminution par le départ de personnes ne pouvant plus assumer cette activité.

Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
30 bénévoles	33 bénévoles	39 bénévoles	33 bénévoles

Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2013
5816 km	8218 km	7888 km	9765 km
798 transports	661 transports	475 transports	879 transports

49 personnes, dont 43 au Mont, font régulièrement appel aux services du SAF pour des transports. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, à destination de l'EMS de la Paix du Soir pour de l'ergothérapie, du CHUV et de cabinets médicaux.

Au Mont, malgré une moyenne de 12 bénévoles, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir accepter un transport et devoir solliciter l'aide des bénévoles des autres communes.

Pour l'ensemble des activités 2014, les bénévoles se sont mis au service de la communauté durant 1'570 heures.

EFAJE - Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs

1. Préambule

La Commune du Mont est membre de l'«Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs» depuis le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants (RAJE) conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants; favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine; améliore l'information des usagers; distribue les subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

Les membres de l'association sont :

- a) 31 communes du Gros-de-Vaud (36'148 habitants),
- b) Les entreprises partenaires du réseau,
- c) Les structures affiliées à l'EFAJE avec voix consultative.

Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et chaque membre verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le Comité Directeur et adoptés par l'Assemblée Générale.

2. Direction

Compte tenu des nouvelles dimensions de l'EFAJE, consécutives à l'augmentation des garderies, du préscolaire et du parascolaire, un centre administratif a été constitué, à Echallens.

Ainsi, M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur un groupe lui permettant de gérer l'ensemble des structures. Une responsable RH a également été engagée en la personne de Mme Sara Lopes.

La construction de nouvelles structures dans le préscolaire et le parascolaire a obligé le CoDir à trouver des solutions pour que le service central soit à même de pouvoir répondre à tous les problèmes administratifs, respectivement en engageant de nouveaux employés et en s'installant dans des nouveaux locaux neufs à Echallens, rue St-Jean 5.

3. Comité directeur

Les membres du CoDir sont Mme Françoise Arlaud, Présidente (Jorat-Menthue), M. Jacques Marchand, vice-président (Le Mont-sur-Lausanne), M. Alexandre Gygas (Essertines-sur-Yverdon), M. Werner Blum (Echallens), Mme Anne-Lise Isaaq (Etagnières), Mme Véronique Pittet-Allaz (Villars-le-Terroir), Mme Dominique Tille (Oulens).

Excepté M. Dominique Tille, Syndic d'Oulens, toutes les personnes citées sont Conseillers-ères municipal-e-s dans leur commune.

4. Activités du Comité directeur

Au cours de l'année 2014, le Comité directeur (CoDir) a poursuivi son travail en vue de renforcer la tête du réseau, de centraliser l'accueil et l'orientation des parents vers les structures et de poursuivre l'organisation et le développement du réseau.

Afin de soutenir le travail du CoDir, trois groupes de travail ont été constitués de trois membres chacun, à savoir pour le nouveau règlement du personnel, la révision de la politique tarifaire ainsi que pour la gestion financière.

En 2014, M. Jacques Marchand, Municipal au Mont, membre du CoDir de l'EFAJE, a participé à :

- 11 séances du CoDir
- 2 assemblées générales
- 7 séances pour la gestion financière
- 1 GT informatique
- 3 séances dans le cadre du nouveau règlement du personnel.
- 3 autres GT
- 1 rencontre FAJE

Soit un total de 28 séances.

5. Domaines d'activités

Ils sont au nombre de trois, respectivement :

- Accueil Familial de jour (AFJ) – Réseau des mamans de jour
- Préscolaire – Prise en charge dans des garderies des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Parascolaire – Prise en charge dans des structures (UAPE) des enfants en milieu scolaire dès 4 ans

6. Accueil Familial de Jour (AFJ)

Ce service est animé par quelque 100 mamans de jour. Toutefois, cette forme d'accueil familial a atteint ses limites pour notre commune. Compte tenu de l'urbanisation, ce réseau ne compte que deux mamans de jour sur notre territoire. Conformément aux statuts de l'EFAJE, des enfants de notre commune sont accueillis par des mamans de jour dans d'autres communes de l'EFAJE. Durant l'année 2014, cinq mamans de jour ont œuvré sur la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Concernant les coordinatrices, Mmes Julie Girard (60 %) et Martine Schibli (60 %), chargées du secteur comprenant Echallens ont été engagées par la commune d'Echallens. Mme Maïa Caduff, chargée actuellement des communes du Mont, de Bretigny, de Cugy, de

Froideville, de Morrens et de Bottens est engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par la Commune du Mont.

Les communes du Mont et d'Echallens refacturent au réseau EFAJE la totalité des charges salariales liées à ces trois personnes. Ensuite, toutes les communes participent à ces coûts pour les enfants habitant leur territoire.

En remplissant toutes les conditions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) et en étant ainsi reconnu par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention la quasi-totalité du salaire des coordinatrices ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par la caisse centrale.

7. Préscolaire

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 202 places, réparties dans les structures suivantes :

Rev'eil Matin	Echallens	66 places
Budron	Le Mont	44 places
L'Hirondelle	Bercher	27 places
Perlimpinpin	Bettens	21 places
Les Fontaines	Villars-Tiercelin	44 places

Fin 2013, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignaient leur taux d'occupation maximum qui se situe à quelque 85 %. Du fait que certaines plages horaires ne peuvent pas être totalement remplies, une garderie n'est jamais occupée à 100 %.

8. Parascolaire

Dans le cadre de la prise en charge des enfants en milieu scolaire (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose de 198 places dans les structures suivantes :

L'Hirondelle	Bercher	12 places
Les Aventuriers	Oulens	36 places
Les Moussaillons	St-Cierges	12 places
Pop-Corn	Echallens	60 places (+12 dès août 2014)
UAPE	Cugy	72 places
UAPE	Froideville	84 places (+60 dès août 2014)

La Commune du Mont a travaillé activement avec l'EFAJE pour l'ouverture d'une UAPE au Rionzi. Depuis février 2014, cette structure a une capacité de 108 places.

9. Finances

Les comptes 2014 de l'EFAJE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport ; ce qui ne permet pas de présenter un tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

Il est à préciser que les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis dans celles-ci en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures consommées par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « Consommateur – Payeur ».

En synthèse, le budget consolidé 2015 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

• Administration centrale	Fr. 222'155.-	Fr. 5.78/habitant
• Accueil familial de jour	Fr. 824'435.-	Fr. 2.69/heure
• Préscolaire	Fr. 2'289'870.-	Fr. 4.29/heure
• Parascolaire	Fr. 1'245'096.-	Fr. 3.76/heure

La Municipalité est consciente que, en raison de la construction de nouveaux quartiers en 2014 et dans les années à venir, le nombre de places disponibles dans les garderies, déjà insuffisant dans les différentes structures d'accueil, devra être augmenté substantiellement.

Jardin d'enfants «Les Mille-Pattes»

Après avoir repris le flambeau de la direction de la Garderie Les Mille-Pattes en 2012, Mme Francine Golay a suivi avec succès une formation pour assumer pleinement les responsabilités liées à son poste. Ainsi, cette structure d'accueil à une capacité d'accueil de quinze places. De ce fait, quelque 50 enfants sont accueillis le matin, du lundi au vendredi.

Cette structure, située au Collège des Planches, est soutenue par la commune avec une subvention dont le montant est alloué en fonction de la fréquentation. Les locaux sont mis à disposition par la commune. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies sises sur la Commune du Mont-sur-Lausanne.

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le SDIS La Mèbre, comprenant les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, le Mont-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, est placé sous le commandement du major Bernard Borgeaud de Cheseaux. Trois chefs de site ont également été nommés. Pour la Commune du Mont, il s'agit du cap Christophe Corbaz.

1. Effectifs au 01.01.2014

Etat- major :

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Alain Blanc
Chef du site de Romanel :	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Site opérationnel du Mont		Site opérationnel de Cheseaux		Site opérationnel de Romanel	
Officiers	7	Officiers	8	Officiers	5
Sous-officier supérieur	1	Sous-officiers supérieur	1	Sous-officiers supérieur	2
Sous-officiers	10	Sous-officiers	5	Sous-officiers	5
Appointés	5	Appointés	3	Appointés	3
Sapeurs	35	Sapeurs	20	Sapeurs	20
Recrues	5	Recrues	5	Recrues	5
Total	63	Total	42	Total	40

Total des 3 sites : 145 dont 60 au DPS et 85 au DAP.

Actuellement, aucun sapeur-pompier n'est domicilié sur la Commune de Jouxens-Mézery.

Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 9 arrivées et 29 départs. Ces derniers sont dus pour la plupart à des déménagements ou des raisons professionnelles.

Le SDIS est complété par une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) comprenant 22 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

2. Commission consultative du feu

Elle se compose comme suit :

M. D. Crot, municipal Romanel	président
M. S. Sandoz, municipal Cheseaux	membre
M. J. Marchand, municipal Le Mont	membre
M. S. Roy, syndic Jouxens-Mézery	membre
M. J-C Amiguet, Conseiller communal Le Mont	membre
M. S. Piguet, Le Mont	membre
6 membres (Cheseaux 2 / Romanel 2 / 2 Jouxens-Mézery)	
Commandant B. Borgeaud	Cdt SDIS
Quartier-Maître N. Petit	membre
Chef de site, Le Mont cap. Ch. Corbaz	membre
Chef de site Cheseaux, cap. A. Blanc	membre
Chef de site Romanel, cap. J.-L. Blanchard	membre

La Commission du feu s'est réunie à quatre reprises, pour examiner les comptes 2013, approuver le budget 2015, évaluer l'acquisition de véhicules et agréer le rapport annuel 2013.

Ses membres ont été profondément affectés par la disparition subite de M. Jean-Daniel Joerg, membre de la dite commission depuis 2010 et ancien commandant du site du Mont-sur-Lausanne.

3. Formation

Afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs ont participé à divers cours cantonaux. Durant l'année 2014, 245 jours de cours ont été suivis au Centre de formation de la Grangette, à Lausanne, et au Centre PCi de Gollion.

Le total général de l'ensemble des cours représente 1766 heures.

4. Activités de l'année 2014

Activités programmées

Recrutement	1
Planification intercommunale recrues	1
Séance de la commission du feu	4
Séance d'état-major	13
Séance d'état-major de site	2
Exercice officier	3
Exercice sof	4
Exercice détachement d'appui (DAP)	5
Exercice détachement 1 ^{er} secours (DPS)	8
Exercice porteurs ARI 1	9
Exercice porteurs ARI 2	9
Exercice porteurs ARI 3	6
Exercice recrues	6
Exercice JSP	8
Séance EM JSP	5
Cours de cadre JSP	4

En 2014, les recrues ont participé directement aux exercices DAP

Les thèmes de l'instruction ont été :

- déploiement des conduites d'extinction
- utilisation adéquate des moyens et agents d'extinction
- méthodologie d'instruction
- les échelles

Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que ceux du SDIS.

Les JSP ont participé au championnat suisse en se classant 12^e sur 30.

5. Interventions

Le SDIS La Mèbre est intervenu à 109 reprises (96 en 2013) ; lesquelles ont mobilisé le personnel pendant 1'594 heures.

Elles se répartissent comme suit :

Feu	28
Alarme automatique	27
Inondation	36
Sauvetage	5
Assistance sanitaire	1
Officier de service	1
Renfort éléments naturels	1
Divers	10

6. Véhicules

Le 19 septembre 2014, l'ECA a remis au SDIS La Mèbre un nouveau véhicule de traction, d'une valeur de CHF 65'000.-.

7. Promotions

Les promotions 2014 sont les suivantes :

Plt	Lionel Marti	capitaine
Lt	Gaël Berthoud	1 ^{er} lieutenant
Adj	Olivier Descloux	lieutenant

Sgt	Alain Gaille	adjudant
Sgt	Sergio Dumas	adjudant
Cpl	François Campart	adjudant
App	Robin DUPORT	sergent
App	Elodie Ruchet	caporal
App	Alessio Freda	caporal
App	Olivier Lammer	caporal
App	Lehmann André	caporal
App	David Ritter	caporal
Sap	Martin Cottier	appointé

Le cap Lionel Marti a repris le site de Romanel en succédant au cap Jean-Luc Blanchard. Ce dernier a pris sa retraite après 28 ans de service.

8. Autres prestations

Fête nationale du 1er août dans les trois communes

Passeport vacances dans les trois communes

9. Représentations

Le SDIS La Mèbre a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers, au rapport annuel de la PCi et à celui du SPSL.

PROTECTION CIVILE

1. Préambule

Pour rappel, la PCi Lausanne-Nord a subi un éclatement de la présente organisation puisque chaque commune a dû rejoindre son district. Tout au long de l'année 2011, afin de préparer cette mutation, une nouvelle convention a été élaborée sous la direction de M. le Préfet Terribilini. Avec l'aide de ce magistrat, un préavis municipal, unique pour toutes les communes concernées, a été élaboré et présenté aux différents Conseils dans le deuxième semestre de 2011. Pour le Mont, il a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2011. Il en a été de même pour les autres communes concernées, sauf pour la commune de Lausanne. En effet, sa Municipalité prétextait qu'il fallait attendre que la nouvelle loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur la protection civile soit votée par le législatif cantonal. Face à cette situation, M. le Préfet Terribilini fut informé de la situation. Une séance a été agendée au 5 décembre 2012 avec la participation des six municipaux. Lors de cette rencontre, M. Vuilleumier, conseiller municipal de Lausanne en charge de la PCi, proposa à ses collègues un contrat de prestations. Face à l'opposition de non-entrée en matière des autres municipaux, il fut

convenu de reprendre la discussion à la prochaine séance, respectivement le 6 février 2013. Lors de celle-ci, M. Vuilleumier s'est engagé, au nom de la Municipalité de Lausanne, à présenter un préavis au législatif lausannois. Le 12 avril 2013, M. Vuilleumier nous informait en résumé que l'ORPC de Lausanne-District devrait être soumis à la TVA, selon les inspecteurs de l'Administration fédérale des contributions. Or, les autres ORPC du canton ne sont pas soumis à la TVA. Dans le cas présent, seules les activités commerciales du centre de formation de La RAMA sont concernées et doivent être dissociées de la PCi de Lausanne-District. En attendant un avis de droit, les municipalités des autres communes n'ont pas accepté le budget 2014. Suite à cette décision, M. Vuilleumier nous a informés que le budget 2014 serait à l'égal du montant par habitant de l'exercice 2012. Lors de la visite des communes, M. le Préfet Terribilini fut renseigné de ce qui précède pour activer et trouver une issue favorable à cette situation. Ce magistrat a conduit trois séances en fin d'année 2014 afin qu'une convention de collaboration soit conclue tout en gardant les prérogatives politiques des communes concernées.

2. Comité directeur

Au cours de l'année 2014, le nouveau comité directeur s'est réuni à quatre reprises en raison de la situation déjà évoquée dans le préambule.

Les municipaux membres de comité directeur sont :

Cheseaux-sur-Lausanne	Serge Sandoz	Conseiller municipal
Epalinges	Alain Monod	Conseiller municipal
Jouxens-Mézery	Serge Roy	Syndic
Lausanne	Marc Vuilleumier	Conseiller municipal
Le Mont-sur-Lausanne	Jacques Marchand	Conseiller municipal
Romanel-sur-Lausanne	Daniel Crot	Conseiller municipal

3. Direction PCi Lausanne-District

Le corps de la PCi Lausanne-District est placé sous le commandement du Lt col Marc-André Marchand et de son remplaçant, le Major Jean-Marc Rudaz.

4. Organisation

Sur le plan opérationnel, l'intégration de cinq communes, rattachées au district de Lausanne (Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne) est réalisé à satisfaction de tout le personnel rattaché à la PCi Lausanne-District.

L'organisation de la protection civile (ORPC étant intégrée au SPSL, cette dernière fonctionne différemment d'une autre ORPC du canton. La collaboration avec les partenaires de la protection de la population s'en trouve accrue et régulière. Au surplus, étant dotée d'une structure professionnelle élargie, l'encadrement des miliciens permet de maintenir une capacité à l'engagement accrue. Début 2015, la loi vaudoise sur la protection civile entre en vigueur. Avec elle, c'est donc la régionalisation en district qui va se mettre en marche. L'ORPC Lausanne-District peut compter déjà sur une telle structure opérationnelle depuis 2012.

5. Principales tâches

- gérer et garantir les effectifs de l'organisation de la PCi de Lausanne-District ;
- mettre sur pied les cours de compétence communale ;
- participer, d'entente avec le service de la sécurité civile et militaire (SSCM), à la formation des astreints et des cadres ;
- garantir l'état opérationnel et les engagements de la PCi Lausanne-District avec les partenaires.

6. Effectifs

Evolution de l'effectif professionnel de la protection civile

2010	2011	2012	2013	2014
20*	19*	20*	20*	18*

* sans le personnel du Centre de formation de La Rama

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile

2010	2011	2012	2013	2014
1'155	1'069	1'035	1'112	1'188

7. Instruction

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapport préparatoire, cours de cadre et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite et la technique de travail en état-major
- la prise en charge de personnes d'un EMS et l'accueil de celles-ci
- le perfectionnement des engins de sauvetage dans les décombres et la construction d'un ouvrage en bois
- le perfectionnement dans le domaine de la télématique

8. Jours de service

Désignation	Jours de service 2013	Jours de service 2014
Cours dans cadre communal	4'917	5'504

En 2014, 5504 jours ont été accomplis. C'est 400 jours de plus que ce qui avait été projeté. Cette augmentation provient essentiellement des engagements importants tels que AIR14 et Tornado. Relevons que toutes les prestations effectuées dans le cadre de la protection civile le sont majoritairement par une structure de milice. Sur un bataillon d'un effectif de 1800 personnes, seuls 18 professionnels assurent l'engagement et l'encadrement. Les cours de répétitions destinés à maintenir le niveau d'engagement de la milice ont touché les domaines d'appui (pionnier et sauvetage), de l'assistance, de l'aide à la conduite (renseignement et télématique) ainsi que la logistique. Ils représentent le 65 % de nos activités, le solde étant essentiellement voué à la collaboration avec nos partenaires et l'appui aux collectivités.

9. Service de piquet et interventions

Le personnel assurant les piquets de « conduite » et de « logistique » est intervenu à douze reprises durant l'année dont plus particulièrement dans où des mesures plus importantes ont été activées, respectivement :

- Alarme de la FIR afin d'assurer la déviation du trafic en soutien à la police cantonale sur l'A9 ;
- Mise en place d'une planification afin de garantir un accueil de 600 personnes en vue d'évacuation d'urgence suite à l'incendie de l'Entreprise Thévenaz-Leduc, à Ecublens.

10. Collaborations (internes et externes)

La protection civile aura collaboré en matière d'assistance avec la police cantonale et l'EMCC dans le plan AMOK (cas d'un tireur actif), appuyé l'organisateur d'AIR14 où près de 140 personnes ont été engagées sur 13 jours, notamment dans le domaine de la cellule de renseignements du poste de commandement sécurité ainsi que dans le cadre du concept de personnes perdues sur le site de la manifestation. En novembre, l'exercice « TORNADO » aura permis d'effectuer des missions d'évacuation de biens culturels, d'assistance et de sécurisation. Notons encore la collaboration dans l'exercice « CIMI » qui avait pour but la formation des futurs médecins militaires.

11. Matériel, constructions et abris

Durant l'année, le personnel de la section logistique a mis, à dix-huit reprises, les constructions protégées à disposition de sociétés pour des séjours de plus ou moins courte durée.

La répartition des locations a été la suivante :

	Occupation	Nuitées
Grand-Vennes	7	324
Prélaz	10	416
Vallée la Jeunesse	1	45
Total	18	785

La construction de Coteau-Fleuri est toujours louée par l'EVAM pour l'accueil des réfugiés, alors que la construction de la Vallée de la Jeunesse est à disposition de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, pour l'opération « Accueil des sans-abri », depuis le mois septembre jusqu'au mois d'avril 2015.

Au surplus, notons que les constructions du Mont-sur-Lausanne (Crétalaison) et d'Epalinges (Ofréquaz) sont également occupées par l'EVAM.

12. Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés pour 2014 s'élève à 343. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante:

304 abris jugés en ordre	(88.6 %)
2 abris comportant des défauts mineurs	(0.6 %)
12 abris comportant des défauts graves	(3.5 %)

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons ; nous lui savons gré de la confiance qu'il témoigne à l'Exécutif.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des Commissions permanentes et des Commissions ad hoc, plus particulièrement chargées d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de Gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de l'Exécutif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

J.-P. Sueur



S. Varrin

GLOSSAIRE

AVASAD	Association vaudoise d'aide et soins à domicile
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AF	Allocations familiales
AIAS	Agence Intercommunale d'assurance sociale
APE	Association des parents d'élèves
APG	Allocation perte de gain
App	Appointé
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
ARASPE	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
APVRL	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
ARI	Appareil respiratoire isolant
ASV	Aide sociale vaudoise
BC	Blessure corporelle
BH	Borne hydrante
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAT	Constructions et aménagement du territoire
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDIS	Centre de défense incendie et secours
CFPF	Centre de formation professionnelle forestière
CI	Carte d'identité
CIN	Cycle initial
CMS	Centre médico-social
COES	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
Cpl	Caporal
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes
DAP	Détachement d'appui
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DM	Domage matériel
DPS	Détachement de premiers secours
EC - EU	Eaux claires - Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud

EFAJE	Entraide familiale et accueil de jour des enfants
EFRI	Ecole de formation recrue intercommunale
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EWID	Identificateur fédéral de logement
EI	Enseignement individualisé
EM	Etat-major
EPS	Etablissement primaire et secondaire
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FIR	Formation d'intervention régionale
GED - GID	Gestion électronique des documents - Gestion intégrée des documents
GROPIL	Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois
GRP	Groupe de réflexion sur la prévention
HT	Hors taxes
JSP	Jeune sapeur-pompier
LAJE	Loi sur l'accueil des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVAMAL	Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise
MOB	Mobilité transports, gestion de l'espace public
OCE	Office cantonal des étrangers
ODES	Office des écoles en santé
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
OSP	Oriente scolaire professionnelle
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires AVS AI
PCi	Protection civile
Périmètre AF	Améliorations foncières
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
RAJE	Règlement sur l'accueil de jour des enfants
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RI	Revenu d'insertion
RMR	Revenu minimum de réinsertion

RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches
SAF	Service d'aide à la famille
SDNL	Schéma Directeur Nord Lauannois
SDT (SAT)	Service du développement territorial (anc. aménagement du territoire)
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
Sgt	Sergent
SIT	Service intercommunal des taxis
SMHab	Surveillance mutuelle des habitations
SPOP	Service de la population
SPSL	Service de protection et de sauvetage de la Ville de Lausanne
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSI	Service de secours et d'incendie
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SYNDICAT AF	Syndicat des améliorations foncières
TC - CDAP	Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public (anc. TA)
TF	Tribunal Fédéral
TP	Tonne pompe
TTC	Toute taxe comprise
TUP	Travaux utilité publique
VAPKO	Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
VS	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options